

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 16 mai 2023, s'est réuni le **25 mai 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES (arrivée à 18h10)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h40)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC (arrivée 18h25)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE (arrivée à 19h30)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: David ROBO - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Départ à 19h30) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir François MOUSSET
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Nadine MIGNOT
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donnée pouvoir à David ROBO
	Nadine PELERIN a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE à partir de 19h30
	Christine PENHOUE a donnée pouvoir à Mohamed AZGAG
	Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

mise en ligne le 31/05/2023

Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Karine SCHMID

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL20-DE

Ont été représentés :

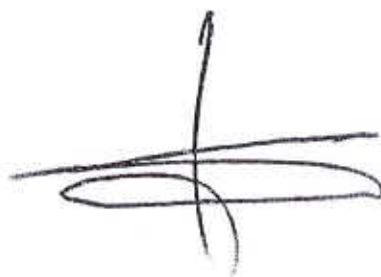
TREFFLEAN : Claude LE JALLE représenté par Nadine MIGNOT

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : François ARS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, likely belonging to David Robo.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

TOURISME, PATRIMOINE ET EVENEMENTIEL

ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MONTERBLANC POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-PIERRE ET POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA MAISON DU CHAPELAIN A MANGOLERIAN

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Dans le cadre des aides au patrimoine, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le COPIL Tourisme du 5 avril a instruit les demandes suivantes, conformément aux conditions d'attribution des fonds de concours pour la réhabilitation des patrimoines d'intérêt :

Nom de la commune	Projet	Montant des dépenses	Montant de l'aide	Opérations de valorisation
Monterblanc	Travaux de restauration des vitraux de l'église Saint Pierre.	25 891 € HT	5 178 €	Bulletin municipal Site internet de la commune. Reportage avec le club photographie de la commune.
Monterblanc	Changement des menuiseries extérieures de la maison du chapelain à Mangolérian.	4 710 € HT	942 €	Bulletin municipal Site internet de la commune. Expositions et ouverture lors des journées du patrimoine.

Ces projets font l'objet d'une convention, présentée en annexe à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la Population du 17 mai 2023, il vous est proposé :

- d'attribuer les fonds de concours listés dans le tableau ci-dessus à la commune de MONTERBLANC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONVENTION

**relative au fonds de concours attribués pour la
restauration des vitraux de l'église Saint Pierre
et pour le changement des menuiseries de la
maison du chapelain à Mangolérian**

Commune de Monterblanc

Entre les soussignées

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, reçue à la Préfecture du Morbihan le 20 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée «GMVA »,
d'une part,

Et

La commune de Monterblanc représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alban MOQUET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, domiciliée à cet effet 5 place de la Mairie - 56250 MONTERBLANC

ci-après dénommée « La commune »,
d'autre part,

Préambule

Par courrier du 5 janvier 2023, la commune de Sulniac a sollicité le soutien de Golfe du Morbihan -Vannes agglomération pour mener à bien deux projets sur la commune de Monterblanc, sur deux sites distincts : l'église Saint Pierre dans le centre bourg, et la maison du chapelain sur le site de Mangolérian.

Concernant l'église Saint Pierre, la restauration des vitraux comprend également le remplacement des châssis, dont la présence de points de rouille détériorent les vitraux.

Concernant la maison du chapelain, les menuiseries extérieures sont endommagées, notamment la porte d'entrée. Le coloris initial, rouge Vauban, sera respecté.

Article 1 : objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de GMVA au projet mené par la commune. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : objectifs poursuivis par GMVA

L'aide sollicitée se réfère à la délibération de GMVA du 29 mars 2018 approuvant les dispositifs de soutien aux actions de valorisation et d'interprétation du patrimoine, et notamment le dispositif de réhabilitation des patrimoines exceptionnels à préserver et à mettre en valeur.

Ce dispositif intervient sur les thématiques suivantes : patrimoine historique, patrimoine maritime, mégalithes et petit patrimoine.

Les conditions d'éligibilité au dispositif sont les suivants :

- Réhabilitation d'un patrimoine hors monument historique
- Patrimoine immobilier
- Conseil et expertise des architectes des bâtiments de France
- Ouverture au public
- Opérations de valorisation touristique du patrimoine : animations, expositions, visites guidées, signalétique d'interprétation (charte PNR)
- Accessibilité du patrimoine (route, chemin d'accès)
- Cohérence par rapport à l'offre touristique à l'échelle du territoire

Le soutien est octroyé dans la limite de 20 % du coût H.T, pour un montant de 60 000 € maximum par projet, non cumulable avec le dispositif « création de lieux de valorisation du patrimoine ». Les dépenses d'études, travaux de rénovation, scénographie, signalétique, aide à l'acquisition de parcelles pour la desserte du patrimoine font partie des dépenses éligibles.

Article 3 : objectifs poursuivis par la commune

La commune de Monterblanc a été récemment labellisée station verte, et accueille une des enquêtes de Mys Terre du Golfe. La commune entend pour la valorisation de ses patrimoines, poursuivre leur protection et leur mise en valeur dans les différents points d'attraction ; le site de Mangolérien, de l'aérodrome, et le patrimoine du Centre bourg.

Pour chacune de ces opérations de réhabilitation, les travaux seront relayés par le biais du bulletin municipal, le site internet de la commune, et dans le bulletin semestriel. Pour la restauration des vitraux, un reportage avec le club photo de la commune est envisagé.

Article 4 : montant du fonds de concours

Le coût du projet de restauration des vitraux de l'église Saint Pierre est estimé à 25 891 € H.T.

L'aide sollicitée est de 20 %, conformément au dispositif mis en place par l'agglomération, soit un montant de 5 178,00 €.

Le coût du projet de changement des menuiseries de la maison du chapelain est estimé à 4 710 € H.T.

L'aide sollicitée est de 20 %, conformément au dispositif mis en place par l'agglomération, soit un montant de 942,00 €.

Article 5 : modalités de versement

GMVA s'engage, par imputation sur les crédits inscrits à l'article 2041412/95, à verser à la commune le montant visé à l'article 4 ci-dessus réparti comme suit :

- 50% du montant à réception de la déclaration d'ouverture des travaux.

- le solde à échéance des travaux et sur présentation des factures ou d'un certificat administratif des dépenses, certifié par le comptable, faisant apparaître les différentes subventions obtenues, accordées par l'Etat, les collectivités locales et autres établissements publics, au titre du projet réalisé.

Article 6 : obligations comptables

La commune s'engage, dans les 6 mois suivant la finalisation des travaux, à transmettre à GMVA le détail des dépenses effectivement réalisées et payées et les financements de l'opération, et un certificat administratif des dépenses, certifié par le comptable.

Article 7: contrôle financier

Sur simple demande de GMVA, la commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la présente convention.

Article 8: contrôle des activités

La commune s'engage, sous peine de perdre le bénéfice du fonds de concours, à respecter l'objet défini par l'article 3 sans y adjoindre des mouvements à caractère politique, militant ou religieux venant compromettre la neutralité du projet financé.

Article 9 : communication - concertation

La commune s'engage à associer le service tourisme de GMVA à la mise en œuvre du projet.

La commune s'engage à mentionner la participation de GMVA pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

La commune s'engage à apposer une plaque fournie par l'agglomération précisant que la collectivité a participé au financement de la restauration des patrimoines.

La commune s'engage à fournir à l'agglomération un visuel libre de droit (photo, dessin), du patrimoine réhabilité.

Article 10 : responsabilité

Les activités exercées par la commune sont placées sous sa responsabilité exclusive. A ce titre, elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à couvrir sa propre responsabilité et de telle sorte que celle de GMVA ne puisse être ni recherchée, ni même inquiétée.

Article 11 : obligations diverses - impôts, taxes et cotisations

La commune fera son affaire personnelle de toutes les taxes, redevances, cotisations ou charges présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ou parafiscales, ainsi que des dettes contractées auprès de tiers, de telle sorte que GMVA ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 12 : sanctions

Sous réserve d'une mise en demeure adressée à la commune par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant plus d'un mois, GMVA pourra suspendre, réduire ou exiger le reversement du fonds de concours visée à l'article 4 ci-dessus, en cas :

- d'exercice, à titre principal, accessoire ou temporaire, d'une activité non conforme aux statuts ;
- de non réalisation du projet ;
- de non transmission des pièces visées aux articles 6 et 7 de la présente convention.

Article 13 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa date de signature par les parties et prendra fin par le versement du solde par GMVA à la commune, dans un délai maximum de deux ans à compter du versement du premier acompte. En cas de nécessité liée par exemple à un retard dans les travaux, il sera proposé un avenant à cette convention.

Article 14 : résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 15 : élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, en 2 exemplaires, le

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

pour la Commune de Monterblanc

Le Président
David ROBO

Le Maire
Alban MOQUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 16 mai 2023, s'est réuni le **25 mai 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES (arrivée à 18h10)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h40)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC (arrivée 18h25)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE (arrivée à 19h30)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: David ROBO - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Départ à 19h30) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir François MOUSSET
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Nadine MIGNOT
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donnée pouvoir à David ROBO
	Nadine PELERIN a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE à partir de 19h30
	Christine PENHOUEU a donnée pouvoir à Mohamed AZGAG
	Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

Mise en ligne le 31/05/2023

Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Karine SCHMID

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-250525_DEL21-DE

Ont été représentés :

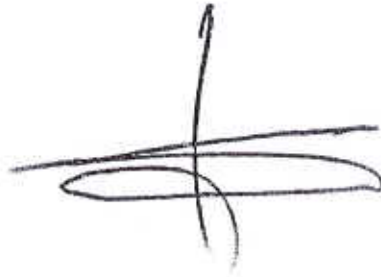
TREFFLEAN : Claude LE JALLE représenté par Nadine MIGNOT

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : François ARS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, likely representing the name David Robo.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

TOURISME, PATRIMOINE ET ÉVÉNEMENTIEL

COMMUNE DE SARZEAU : DÉNOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

La commune de SARZEAU souhaite déposer un dossier en Préfecture pour demander sa dénomination de commune touristique.

Ce dossier doit être accompagné d'une délibération de l'organe délibérant compétent, conformément à l'article R.133-34 du code du tourisme.

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), et du transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, il revient à l'agglomération de délibérer et de solliciter la dénomination de commune touristique pour la ville de SARZEAU, auprès des services de la Préfecture.

Il vous est proposé :

- *de solliciter auprès de la Préfecture du Morbihan la dénomination « commune touristique » pour la commune de SARZEAU ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 16 mai 2023, s'est réuni le **25 mai 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES (arrivée à 18h10)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h40)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC (arrivée 18h25)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE (arrivée à 19h30)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: David ROBO - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Départ à 19h30) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir François MOUSSET
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Nadine MIGNOT
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donnée pouvoir à David ROBO
	Nadine PELERIN a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE à partir de 19h30
	Christine PENHOUEU a donnée pouvoir à Mohamed AZGAG
	Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

mise en ligne le 31/05/2023

Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Karine SCHMID

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL22-DE

Ont été représentés :

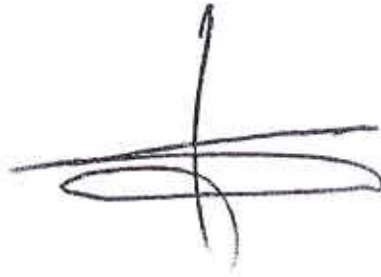
TREFFLEAN : Claude LE JALLE représenté par Nadine MIGNOT

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : François ARS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, centered on the page.

-22-

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

TOURISME, PATRIMOINE ET ÉVÉNEMENTIEL

**CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME GOLFE DU MORBIHAN VANNES
TOURISME EN CATÉGORIE 1**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Les offices de tourisme peuvent faire l'objet d'un classement, prononcé par arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans. Le classement est un gage de qualité de l'offre touristique et vise à optimiser la satisfaction des clientèles touristiques.

L'Office de Tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, composé de 5 Bureaux d'Information Touristique (BIT), est classé en catégorie 1. Ce classement arrive à échéance le 6 juillet 2023. Le classement en « station classée de tourisme » pour les communes de VANNES et d'ARZON est conditionné au classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme de son territoire. Il est donc nécessaire de renouveler le classement en catégorie 1. Cette catégorie correspond au niveau le plus haut des prestations de services et à la notion d'excellence au service du territoire.

Afin de satisfaire aux engagements de l'office de tourisme en termes de qualité, le classement de l'office de tourisme est l'occasion d'évaluer la performance de l'action et de répondre aux objectifs fixés. Il lui permet aussi d'être reconnu par l'ensemble de la filière touristique et de ses acteurs privés et institutionnels, comme un acteur d'excellence et de qualité.

Il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'Office de Tourisme, de formuler la demande de renouvellement de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 17 mai 2023,

Il vous est proposé :

- *de solliciter dès à présent auprès du Préfet du Morbihan le classement de l'Office de Tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme en catégorie I ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 16 mai 2023, s'est réuni le **25 mai 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES (arrivée à 18h10)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h40)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC (arrivée 18h25)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE (arrivée à 19h30)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: David ROBO - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Départ à 19h30) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir François MOUSSET
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Nadine MIGNOT
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donnée pouvoir à David ROBO
	Nadine PELERIN a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE à partir de 19h30
	Christine PENHOUEU a donnée pouvoir à Mohamed AZGAG
	Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

mise en ligne le 31/05/2023

Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Karine SCHMID

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL23-DE

Ont été représentés :

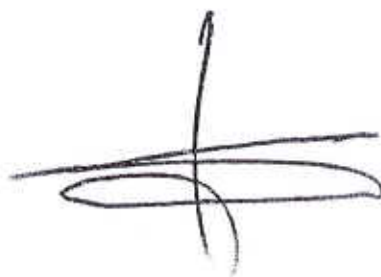
TREFFLEAN : Claude LE JALLE représenté par Nadine MIGNOT

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : François ARS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, likely representing the name David Robo.

-23-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

TOURISME, PATRIMOINE ET EVENEMENTIEL

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION DE L'AIRE
DE CAMPING-CARS DU ROALIGUEN A SARZEAU**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Dans le cadre du dispositif d'aide à la création ou la modernisation des aires de camping-cars sur le territoire, approuvé par le Conseil communautaire du 25 novembre 2021, pour une durée de 3 ans, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'agglomération pour réaliser ou réhabiliter une aire de stationnement ou une aire de services.

Le projet de modernisation de l'aire de camping-cars du Roaliguen de la commune de SARZEAU répond aux conditions d'éligibilité de ce dispositif.

Le montant des travaux éligibles est de 103 339 € HT, soit une aide de l'agglomération de 30 000 €.

Vu les avis favorables du COPIL tourisme du 05 avril 2023 et de la Commission Attractivité et Services à la Population du 17 mai 2023,

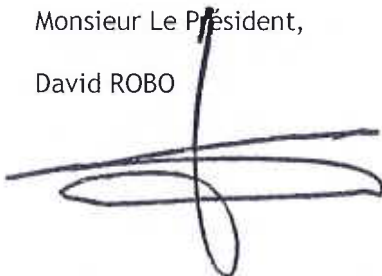
Il vous est proposé :

- *d'attribuer un fonds de concours de 30 000 € à la commune de SARZEAU, pour son programme de travaux de rénovation de l'aire de camping-cars ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONVENTION

Création ou Réhabilitation d'une aire de camping-cars

Commune de Sarzeau

Projet de modernisation de l'aire de camping-cars

Entre les soussignées

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, reçue à la Préfecture du Morbihan le 20 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée «GMVa »,
d'une part,

Et

La commune de Sarzeau, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 06 juillet 2021, domiciliée à cet effet, Place Richemont - 56370 Sarzeau.

ci-après dénommée « La commune de Sarzeau »,
d'autre part,

Préambule

La commune de Sarzeau a candidaté à l'appel à projets « Création ou Réhabilitation d'une aire de camping-cars » validé lors du conseil communautaire du 25 novembre 2021.

Projet de la commune : Modernisation de l'aire de camping-cars du Roaliguen sur la commune de Sarzeau.

Le conseil communautaire en date du 25 mai 2023 a décidé d'attribuer un fonds de concours de 30 000 € pour ce projet.

Article 1 : objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de GMVa au projet mené par la commune. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : objectifs poursuivis par GMVa

Le dispositif appel à projets « Création ou Réhabilitation d'une aire de camping-cars », à destination des communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, vise à diversifier et étoffer l'offre en matière d'accueil des camping-caristes, à favoriser la diffusion des flux (notamment littoral / intérieur), et à créer ou moderniser les équipements (service, stationnement, signalisation spécifique).

Sont éligibles :

- **Les aires de stationnement** : elles doivent être installées près des centres villes, à proximité des commerces locaux, des sites touristiques ou des producteurs locaux.
- **Les aires de services** : Elles peuvent être positionnées seules en ville pas nécessairement avec une aire de stationnement. Elles doivent être dotées de ravitaillement eau, vidanges eaux grises et noires, éventuellement électricité et être suffisamment spacieuses pour le maniement du véhicule.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Réponse aux ambitions du schéma touristique communautaire (tourisme des 4 saisons, équité territoriale, éco-tourisme, ...).
- Implantation stratégique des équipements et efficacité des dispositifs.
- Etude / diagnostic préalable à toute implantation, suivie d'une validation du projet par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération.
- Impact au sein du territoire de l'agglomération en termes de fréquentation et de retombées économiques.
- Transmission des informations actualisées à l'Office de Tourisme (ouverture, tarifs, services...).
- Approche environnementale dans les aménagements et équipements.
- Ouverture minimum du 1^{er} avril au 31 octobre.
- Aire de 5 emplacements minimum.
- Maintien de l'équipement pendant 5 ans minimum.

Article 3 : objectifs poursuivis par la commune

Ce projet s'inscrit dans la stratégie touristique à savoir le développement d'une offre en matière d'accueil de camping-caristes sur la commune de Sarzeau.

Détail des caractéristiques du projet :

La commune souhaite moderniser son aire de camping-cars, et :

- Réaliser 30 places de stationnement
- Apporter des services : eau potable, eaux usées, électricité
- Créer des aménagements paysagers dans un environnement préservé
- Laisser la gestion à un délégataire de service public

Article 4 : montant du fonds de concours

Le coût total est estimé à 103 339 € H.T pour les travaux de modernisation de l'aire de camping-cars actuelle.

Le taux d'intervention de l'aide sollicitée s'élève à 30 %,

Le montant d'intervention proposé est donc de 30 000 € soit le montant maximum d'intervention.

Article 5 : modalités de versement

GMVA s'engage, par imputation sur les crédits inscrits à l'article 2041412/95, à verser à la commune le montant visé à l'article 4 ci-dessus réparti comme suit :

- 50% du montant au démarrage de l'opération (à réception du devis signé)
- le solde à échéance des travaux et sur présentation des factures ou d'un certificat administratif des dépenses, certifié par le comptable, faisant apparaître les différentes subventions obtenues, accordées par l'Etat, les collectivités locales et autres établissements publics, au titre du projet réalisé.

Article 6 : obligations comptables

La commune s'engage, dans les 6 mois suivant la finalisation du projet, à transmettre à GMVa le détail des dépenses effectivement réalisées et payées et les financements de l'opération, et un certificat administratif des dépenses, certifié par le comptable.

Article 7 : contrôle financier

Sur simple demande de GMVa, la commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la présente convention.

Article 8 : contrôle des activités

La commune s'engage, sous peine de perdre le bénéfice du fonds de concours, à respecter l'objet défini par l'article 2 sans y adjoindre des mouvements à caractère politique, militant ou religieux venant compromettre la neutralité du projet financé.

Article 9 : communication - concertation

La commune s'engage à associer la direction tourisme de GMVa dans la mise en œuvre du projet.

La commune s'engage à mentionner la participation de GMVa pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation de l'investissement réalisé auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

La commune s'engage à apposer une plaque fournie par l'agglomération précisant que la collectivité a participé au financement de l'équipement (quand il s'agit d'un équipement).

La commune s'engage à fournir à l'agglomération un visuel libre de droit (photo, dessin), de l'investissement réalisé.

Article 10 : responsabilité

Les activités exercées par la commune sont placées sous sa responsabilité exclusive. A ce titre, elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à couvrir sa propre responsabilité et de telle sorte que celle de GMVa ne puisse être ni recherchée, ni même inquiétée.

Article 11 : obligations diverses - impôts, taxes et cotisations

La commune fera son affaire personnelle de toutes les taxes, redevances, cotisations ou charges présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ou parafiscales, ainsi que des dettes contractées auprès de tiers, de telle sorte que GMVa ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 12 : sanctions

Sous réserve d'une mise en demeure adressée à la commune par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant plus d'un mois, GMVa pourra suspendre, réduire ou exiger le reversement du fonds de concours visé à l'article 4 ci-dessus, en cas :

- d'exercice, à titre principal, accessoire ou temporaire, d'une activité non conforme aux statuts ;
- de non réalisation du projet ;
- de non transmission des pièces visées aux articles 6 et 7 de la présente convention.

Article 13 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa date de signature par les parties et prendra fin par le versement du solde par GMVa à la commune, dans un délai maximum de deux ans à compter du versement du premier acompte. En cas de nécessité liée par exemple à un retard dans les travaux, un avenant à cette convention devra être sollicité par la commune.

Article 14 : résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 15 : élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, en 2 exemplaires, le

Pour Golfe du Morbihan -
Vannes agglomération

Pour la Commune
de Sarzeau

Le Président

Le Maire de Sarzeau

David ROBO

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 16 mai 2023, s'est réuni le **25 mai 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES (arrivée à 18h10)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h40)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC (arrivée 18h25)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE (arrivée à 19h30)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: David ROBO - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Départ à 19h30) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir François MOUSSET
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Nadine MIGNOT
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donnée pouvoir à David ROBO
	Nadine PELERIN a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE à partir de 19h30
	Christine PENHOUEU a donnée pouvoir à Mohamed AZGAG
	Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

mise en ligne le 31/05/2023

Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Karine SCHMID

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL24-DE

Ont été représentés :

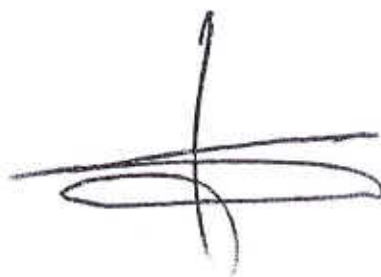
TREFFLEAN : Claude LE JALLE représenté par Nadine MIGNOT

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : François ARS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, likely belonging to David Robo.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

TOURISME, PATRIMOINE ET ÉVÉNEMENTIEL

FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR INTERCOMMUNALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2017, l'agglomération perçoit la taxe de séjour intercommunale sur l'ensemble de son territoire.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (conformément à l'article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales). Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

La taxe de séjour doit être instituée par délibération du conseil avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Sont exemptés de la taxe de séjour, selon l'article L.2333-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations précédentes :

- les personnes mineures ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€ par mois ;

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire.

Les logeurs doivent déclarer et reverser tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours. En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 5 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le 10 de chaque mois.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour afin de les mettre en adéquation avec les autres collectivités de Bretagne Sud.

Vu les avis favorables du Bureau en date du 12 mai 2023 et de la commission Attractivité et Services à la Population du 17 mai 2023,

Il vous est proposé :

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour, joint en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- de fixer le loyer mensuel minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 € ;

mise en ligne le 31/05/2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL24-DE

- de valider les conditions de collecte de la taxe de séjour telles que présentées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in dark ink, consisting of a vertical stroke and several horizontal loops.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and a long, sweeping tail.

mise en ligne le 31/05/2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
 Reçu en préfecture le 31/05/2023
 Affiché le
 ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL24-DE

ANNEXE DELIBERATION n° 24 - Tarifs Taxe de Séjour 2024

Les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024 sont fixés comme suit :

Catégories d'hébergement	Rappel : tarif par personne et par nuitée 2022	Tarif plancher Tarif plafond	Tarif par personne et par nuitée à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Palaces	4,00 €	0,70 € à 4,60€	4,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,70 € à 3,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,00 €	0,70 € à 2,50 €	2,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,25€	0,50 € à 1,60 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,30 € à 1 €	1 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €	0,20 € à 0,80 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,20 € à 0,60 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Hébergements	Rappel : taux 2022 par personne et par nuitée	Taux minimum Taux maximum	Taux 2024
Tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5	3%	1% à 5%	5%

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 16 mai 2023, s'est réuni le **25 mai 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES (arrivée à 18h10)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h40)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC (arrivée 18h25)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE (arrivée à 19h30)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: David ROBO - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Départ à 19h30) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir François MOUSSET
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Nadine MIGNOT
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donnée pouvoir à David ROBO
	Nadine PELERIN a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE à partir de 19h30
	Christine PENHOUEU a donnée pouvoir à Mohamed AZGAG
	Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

mise en ligne le 31/05/2023

Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Karine SCHMID

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

Ont été représentés :

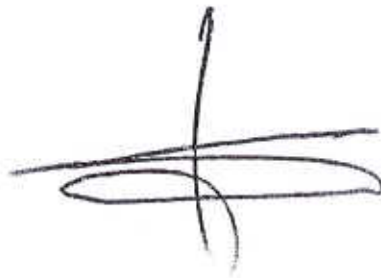
TREFFLEAN : Claude LE JALLE représenté par Nadine MIGNOT

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : François ARS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, likely representing the name David Robo.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

TOURISME, PATRIMOINE ET ÉVÉNEMENTIEL

CANDIDATURE A L'EXTENSION DU PAYS D'ART ET HISTOIRE (PAH)

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

L'agglomération est engagée auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans une candidature d'extension à l'échelle de l'agglomération du label ville d'art et d'histoire portée par VANNES depuis 1990.

Un dossier de candidature comprenant une présentation du territoire, un état des lieux de la culture et du patrimoine sur le territoire et le projet du futur PAH (programme d'actions, moyens humains et financiers, organisation) doit être déposé auprès de la DRAC.

Le projet de candidature, en cours de finalisation, est présenté en annexe.

Le dossier finalisé sera exposé en Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine le 19 juin par Monsieur le président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour avis. S'il est favorable, l'avis sera transmis en préfecture pour création, par arrêté, du Pays d'art et d'histoire.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 17 mai 2023,

Il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à présenter le dossier de candidature lors de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine du 19 juin ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX





VANNES,
GOLFE DU MORBIHAN
ENTRE PETITE MER ET PAYS VERT

GWENED, MOR-BIHAN
BRO C'HLAS

PROJET

VANNES, GOLFE DU MORBIHAN - ENTRE PETITE MER ET PAYS VERT
GWENED, MOR-BIHAN - BRO C'HLAS

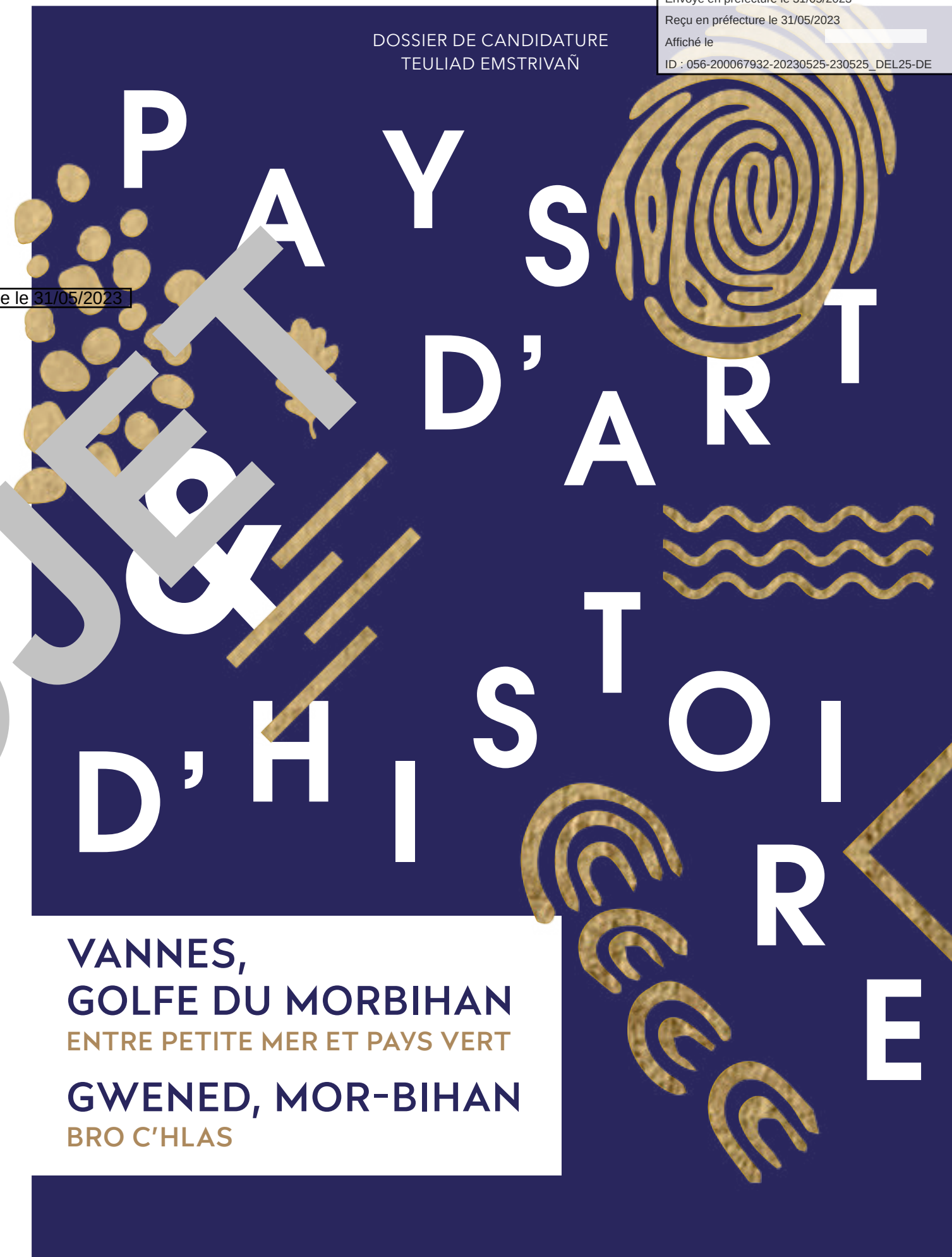
2023

DOSSIER DE CANDIDATURE
TEULIAD EMSTRIVAÑ

mise en ligne le 31/05/2023

DOSSIER DE CANDIDATURE
TEULIAD EMSTRIVAÑ

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE



VANNES,
GOLFE DU MORBIHAN
ENTRE PETITE MER ET PAYS VERT
GWENED, MOR-BIHAN
BRO C'HLAS

2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

Heureux qui,
comme Ulysse,
a fait un beau
voyage...

PROJET

Edito

Avec ses 34 communes, Vannes Golfe du Morbihan est un territoire exceptionnel à plusieurs titres. Il bénéficie tout d'abord de réels atouts géographiques, bordé au sud d'une façade maritime unique, le Golfe du Morbihan et ouvert au nord sur un pays vert très étendu, celui des Landes de Lanvaux. Sa singularité se traduit également par la nature et la richesse de ses patrimoines révélés sur plus de deux mille ans d'histoire. Des patrimoines bâtis, culturels ou encore immatériels qui proposent une diversité paysagère remarquable et illustrent la longue histoire entre l'activité humaine et ces milieux naturels incroyables.

Cet héritage du passé est une véritable ressource vivante permettant de proposer aujourd'hui une qualité de vie précieuse à nos habitants tout en offrant une réelle attractivité touristique.

Comme toute ressource naturelle, nous avons pour mission de la valoriser bien sûr, mais au-delà, nous avons le devoir de la préserver et de la transmettre. La ville de Vannes est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 1991. Cette distinction, nous souhaitons pouvoir la faire rayonner demain à l'échelle de nos 34 communes.

Le Pays d'art et d'histoire s'inscrit pleinement dans notre vision d'avenir pour notre territoire. En plaçant nos habitants et particulièrement notre jeunesse au cœur de notre démarche, il contribue au développement d'une politique culturelle de qualité. Rendre accessible, renouveler les regards et les découvertes, inciter à préserver, tels sont les principes cardinaux qui ont guidé nos choix et animent notre action au quotidien.

Voilà cinq années que nous travaillons ardemment à la présentation de cette candidature qui vient synthétiser l'ensemble de nos politiques engagées et à venir en matière de culture, d'architecture et de patrimoine ou encore d'urbanisme.

En qualité de Président de l'agglomération, je vous souhaite un bon voyage au cœur de ce territoire hors du commun, que nous sommes collectivement extrêmement fiers de promouvoir, de défendre et de protéger chaque jour, à l'image de passeurs de patrimoine.

David Robo,
Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Avec ses 34 communes, Vannes Golfe du Morbihan est un territoire exceptionnel à plusieurs titres. Il bénéficie tout d'abord de réels atouts géographiques, bordé au sud d'une façade maritime unique, le Golfe du Morbihan et ouvert au nord sur un pays vert très étendu, celui des Landes de Lanvaux. Sa singularité se traduit également par la nature et la richesse de ses patrimoines révélés sur plus de deux mille ans d'histoire. Des patrimoines bâtis, culturels ou encore immatériels qui proposent une diversité paysagère remarquable et illustrent la longue histoire entre l'activité humaine et ces milieux naturels incroyables.

Cet héritage du passé est une véritable ressource vivante permettant de proposer aujourd'hui une qualité de vie précieuse à nos habitants tout en offrant une réelle attractivité touristique.

Comme toute ressource naturelle, nous avons pour mission de la valoriser bien sûr, mais au-delà, nous avons le devoir de la préserver et de la transmettre. La ville de Vannes est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 1991. Cette distinction, nous souhaitons pouvoir la faire rayonner demain à l'échelle de nos 34 communes.

Le Pays d'art et d'histoire s'inscrit pleinement dans notre vision d'avenir pour notre territoire. En plaçant nos habitants et particulièrement notre jeunesse au cœur de notre démarche, il contribue au développement d'une politique culturelle de qualité. Rendre accessible, renouveler les regards et les découvertes, inciter à préserver, tels sont les principes cardinaux qui ont guidé nos choix et animent notre action au quotidien.

Voilà cinq années que nous travaillons ardemment à la présentation de cette candidature qui vient synthétiser l'ensemble de nos politiques engagées et à venir en matière de culture, d'architecture et de patrimoine ou encore d'urbanisme.

En qualité de Président de l'agglomération, je vous souhaite un bon voyage au cœur de ce territoire hors du commun, que nous sommes collectivement extrêmement fiers de promouvoir, de défendre et de protéger chaque jour, à l'image de passeurs de patrimoine.

David Robo,
Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Table des matières

1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

1.1 L'extension du label de la ville, au Pays

1.2 Un cadre de vie exceptionnel

1.2.1 Trois grandes ambiances paysagères

1.2.2 Une reconnaissance nationale

1.3 Une agglomération attractive et dynamique

1.3.1 Démographie

1.3.2 Dynamique territoriale et pôles d'équilibres

1.3.3 Economie

1.3.4 Enseignement

1.4 Répondre aux grands enjeux contemporains

2 ENTRE TERRE ET MER, UN TERRITOIRE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL, PROPICE À LA CRÉATION

2.1 Des origines à aujourd'hui, une histoire qui s'inscrit dans la longue durée

2.3 Des patrimoines qui témoignent de la richesse historique et culturelle du territoire

2.2.1 Patrimoine bâti

Architectures mégalithiques

Architectures cultuelles

Architectures domestiques

Architectures individuel et collectif

Architectures maritime et littoral

Architectures défensives et militaires

Architectures industrielles et pré-industrielles

Architectures civiles

2.2.2 Le patrimoine naviguant

2.2.3 Le patrimoine culturel immatériel

2.3 Un territoire d'inspiration

3 LES POLITIQUES CULTURELLES ET LEUR MAILLAGE DANS LE TERRITOIRE

3.1 Le maillage du territoire

3.2 les grands axes de la politique culturelle de l'agglomération

3.2.1 La lecture Publique

3.2.2 Spectacle vivant

3.2.3 Enseignements artistique : conservatoire et réseau Tempo

3.2.4 L'éducation artistique et culturelle (EAC)

3.3 Calendrier des manifestations et festivals

4 POLITIQUES MENÉES DANS LES DOMAINES DU PATRIMOINE, DE L'ARCHITECTURE, DES ARTS PLASTIQUES, DE L'URBANISME, DES PAYSAGES, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 Patrimoines

4.1.1 Actions de connaissance

4.1.2 Actions de restauration et de réhabilitation

4.1.3 Actions de valorisation

4.2 Architecture contemporaine

4.2.1 Commande publique architecturale

4.2.2 Restauration et réhabilitation du bâti existant 4.2.3 Architecture contemporaine remarquable

4.3 Arts plastiques

4.4 Urbanisme

4.4.1 Outils de gestion et de planification urbaine

4.4.2 Renouvellement et développement urbain : les grands projets

4.4.3 Amélioration du cadre de vie

4.5 Paysages

4.5.1 Outils de gestion

4.5.2 Actions de connaissance

4.5.3 Actions de valorisation et d'éducation

4.6 Tourisme

4.7 Environnement

4.7.1 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

4.7.2 Actions pour la connaissance et la restauration des milieux naturels

4.7.3 Action de sensibilisation

5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

5.1 Méthodologie de candidature

5.2 Gouvernance et animation du Pays d'art et d'histoire

5.3 Organisation du service Pays d'art et d'histoire

5.4 Les 5 enjeux du pays d'art et d'histoire

5.5 Les thématiques du Pays d'art et d'histoire

5.6 Le programme d'actions du Pays d'art et d'histoire

1.

Vannes, golfe du Morbihan : entre petite mer et pays vert

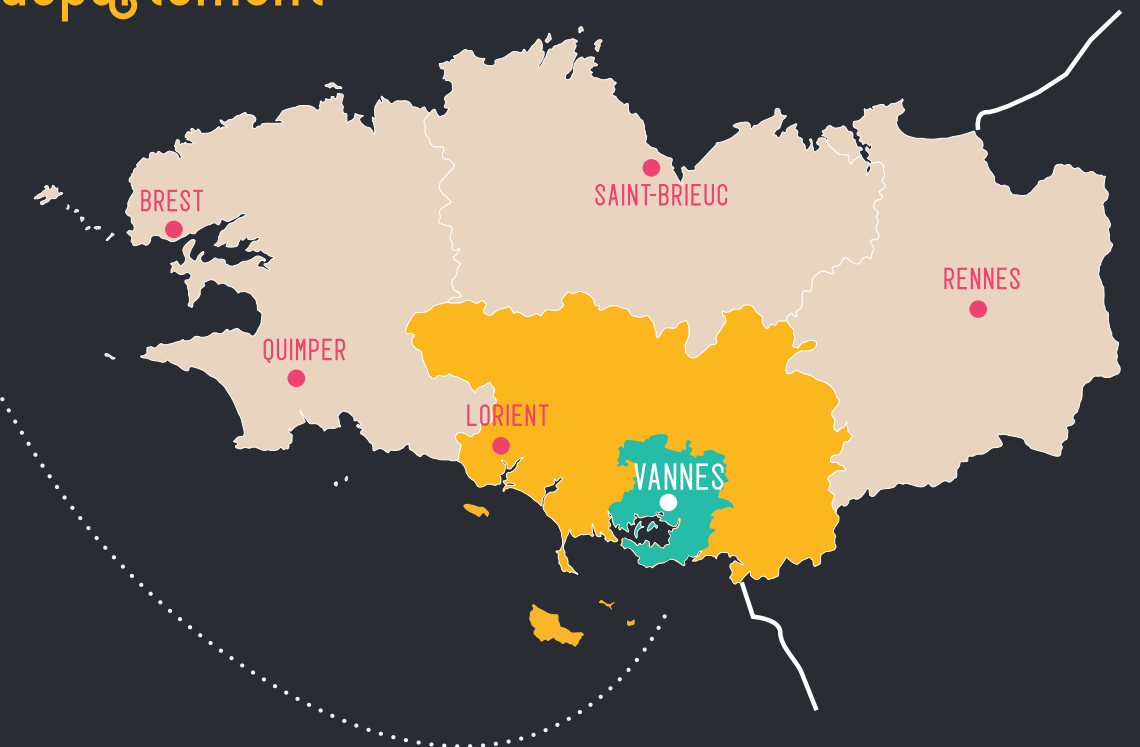
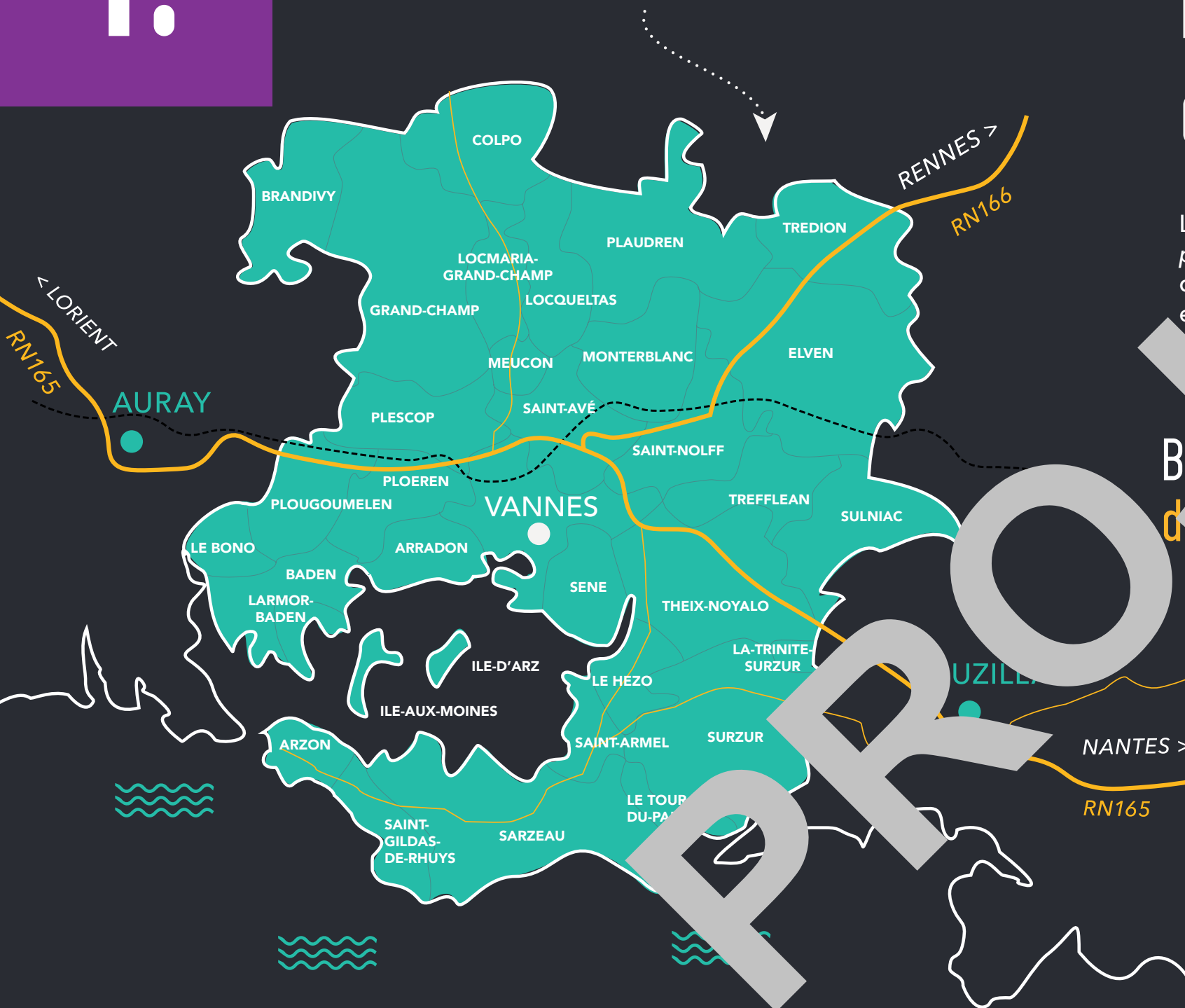
PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

Présentation du périmètre du pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire de Vannes, golfe du Morbihan : *entre petite mer et pays vert*, se compose des 34 communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Il étend le label Ville d'art et d'histoire porté par Vannes depuis 1990 et renouvelé en 2019.

Bretagne et département
du Morbihan



La Communauté d'Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion de Vannes aggro, Loc'h Communauté et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuis. Elle regroupe 34 communes. En tant que collectivité territoriale, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est administrée par une assemblée délibérante qui règle, par ses délibérations, les affaires de l'agglomération. Au sein du conseil communautaire siègent 88 conseillers communautaires élus.

I.1 L'extension du label de la ville, au Pays

Située en fond de Golfe, la ville de Vannes est riche d'une histoire de plus de 2000 ans.

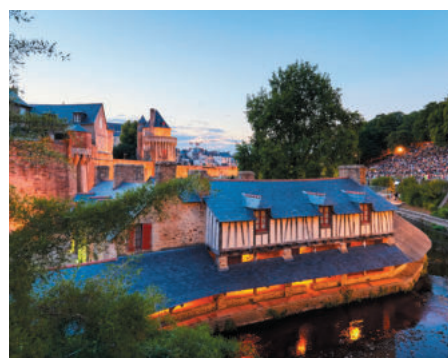


Visite pour les petits découvreurs, label VAH.
© Ville de Vannes

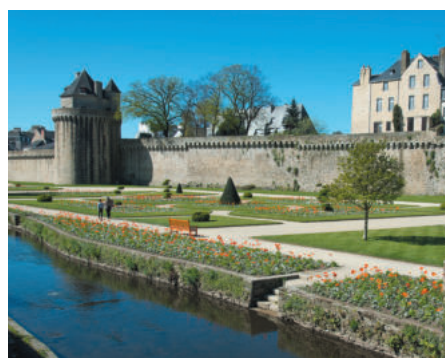
Fondée par les Romains un peu avant notre ère sous le nom de *Darioritum*, Vannes est à l'origine une cité portuaire au carrefour d'échanges commerciaux. Cité épiscopale, capitale du duché de Bretagne du temps des ducs de Montfort, préfecture du Morbihan, elle se dote au fil des siècles d'un riche patrimoine fortifié, civil, religieux et maritime qui témoigne de son évolution de ses origines antiques à son urbanisme actuel. Elle

compte aujourd'hui une soixantaine de monuments protégés au titre des monuments historiques. Le site patrimonial remarquable est en place dès 1982 et révisé en 2018.

Ville d'art et d'histoire, la ville de Vannes a une politique de valorisation et de restauration de son patrimoine. Elle se consacre désormais à l'échelle de la commune et d'agglomération dont les nombreuses richesses constituent pour ce territoire les enjeux d'un futur « Pays d'Art et d'Histoire ».



© A.Lamoureux



© Ville de Vannes



© Ville de Vannes



Vue aérienne de Vannes
© A.Lamoureux



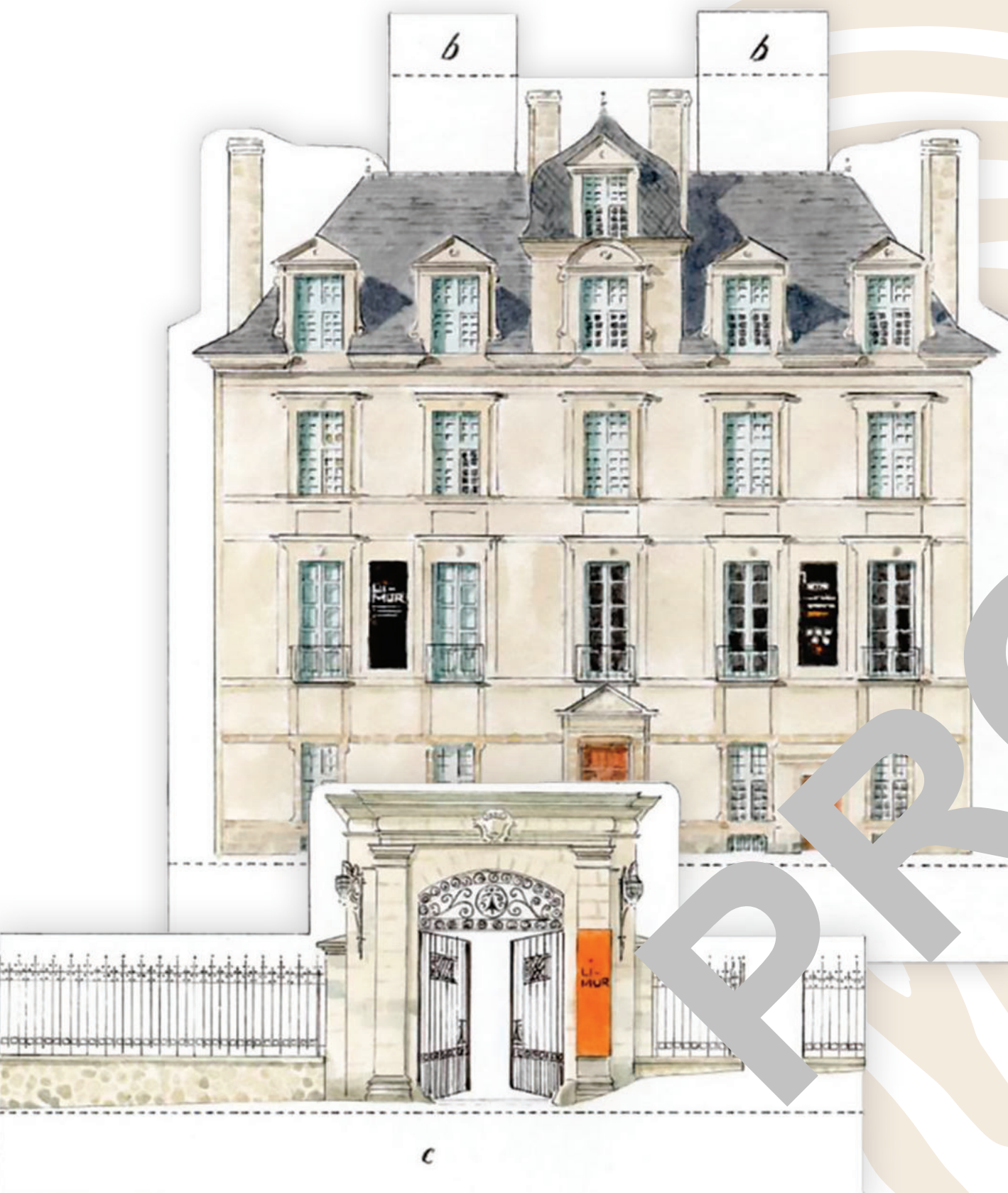
© DLK architectes



© A.Lamoureux



© A.Lamoureux



Pop-up CIAP Limur
© Emma Burr

Au renouvellement du label en 2019, son extension à l'échelle de l'agglomération est très vite devenue une évidence afin de porter un projet culturel et patrimonial cohérent qui bénéficie à l'ensemble des 34 communes. Le lancement de la démarche pour l'extension du label a été approuvé par les conseils communautaires des 28 juin et 28 septembre 2018.

LE CADRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE D'AGGLOMÉRATION EST LE REFLET DE CET ENGAGEMENT POLITIQUE

Figuré en 2022, ce livret propose une découverte de l'histoire et du territoire de l'agglomération à travers ses patrimoines et son architecture. La programmation de visites, ateliers, conférences et le rendu de ses expositions concourent à la sensibilisation des publics et en particulier des habitants à leur environnement urbain et paysager, ainsi qu'aux enjeux contemporains. Densifier la ville pour préserver les terres non artificialisées, préférer la rénovation, la restauration et la reconversion à la destruction, la déconstruction et le réemploi à la démolition, préserver les espaces naturels en ville et notamment les zones humides, privilégier l'emploi de matériaux réutilisables et naturels... sont autant de sujets traités par le biais des visites, ateliers, conférences... en s'appuyant sur le discours développé dans le parcours de visite de Limur.



Mapping sur la façade de Limur, été 2022
© GMVa

Grand escalier de Limur et lustre HISLE
© GMVa



Mascaron de la façade de l'hôtel de Limur
© Ville de Vannes

Le projet du Pays d'art et d'histoire a pour ambition de fédérer les 34 communes de la communauté d'agglomération autour d'une politique ambitieuse pour la préservation de la qualité de notre cadre de vie et de nos patrimoines.

L'EXTENSION DU LABEL PERMETTRA :

- D'inscrire le projet du Pays d'art et d'histoire au cœur d'une politique communautaire transversale dans les domaines du patrimoine, de la culture, du tourisme, des paysages, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement.
- D'approfondir la connaissance des patrimoines
- De renforcer les actions de sensibilisation pour la préservation d'un cadre de vie de qualité
- De développer l'offre de médiation sur l'ensemble du territoire, pour tous les publics



1.2.1 Trois grandes ambiances paysagères

Le territoire est composé d'une diversité de paysages. Qu'ils soient maritimes, littoraux, urbains, ruraux ou forestiers, exceptionnels ou plus ordinaires, ils constituent le cadre de vie des habitants de l'agglomération.

Au nord,

le territoire est marqué par l'empreinte du **relief des landes de Lanvaux**, ensemble structurant qui traverse le Morbihan d'ouest en est, et qui constitue un seuil entre l'Armor et l'Argoat. C'est ici que se trouvent les points les plus hauts du territoire. Cette région présente un important couvert boisé (sur les crêtes notamment des landes de Lanvaux) et un réseau hydrographique très développé : les rivières et affluents de l'Arz, du Loc, de la Claie irriguant les communes. Les paysages sont fortement marqués par l'activité agricole. Le habitat est historiquement organisé de manière dispersée autour de hameaux qui maillent le nord de l'agglomération.

La descente vers le golfe du Morbihan

La descente vers le golfe du Morbihan se fait via une **plaine littorale** d'une épaisseur de 5 à 10 km, parallèle au littoral. C'est un territoire fortement urbanisé, autour de la ville de Vannes et des communes de Saint-Avé, Ploeren, Séné, Plescop, Arradon et Theix-Noyal. De nombreuses infrastructures ont été implantées orientées est-ouest : la voie de chemin de fer, la route nationale 164 et des routes départementales ainsi que les lignes à haute tension. Ces infrastructures créent une véritable rupture dans le paysage et dans les continuités écologiques. Cette plaine littorale présente un réseau hydrographique discret, orienté vers le golfe ainsi que quelques boisements et un maillage bocager partout présent sur le territoire, plus ou moins bien conservé en fonction des communes.

Au sud,

on découvre **les paysages maritimes et littoraux** qui forment un linéaire côtier de 427 km : le golfe du Morbihan, ses îles, la façade atlantique, les rivières estuariennes (rivières d'Auray, du Vincin, de Noyal et de Pénérf) forment un ensemble de paysages exceptionnels et de milieux naturels extrêmement variés. Ces paysages sont des vecteurs importants de l'attractivité du territoire.



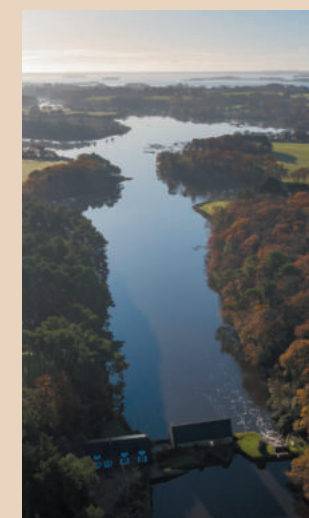
© A. Lamoureux

Vue aérienne du bourg d'Elven
© P. Hupa

© PNRGM

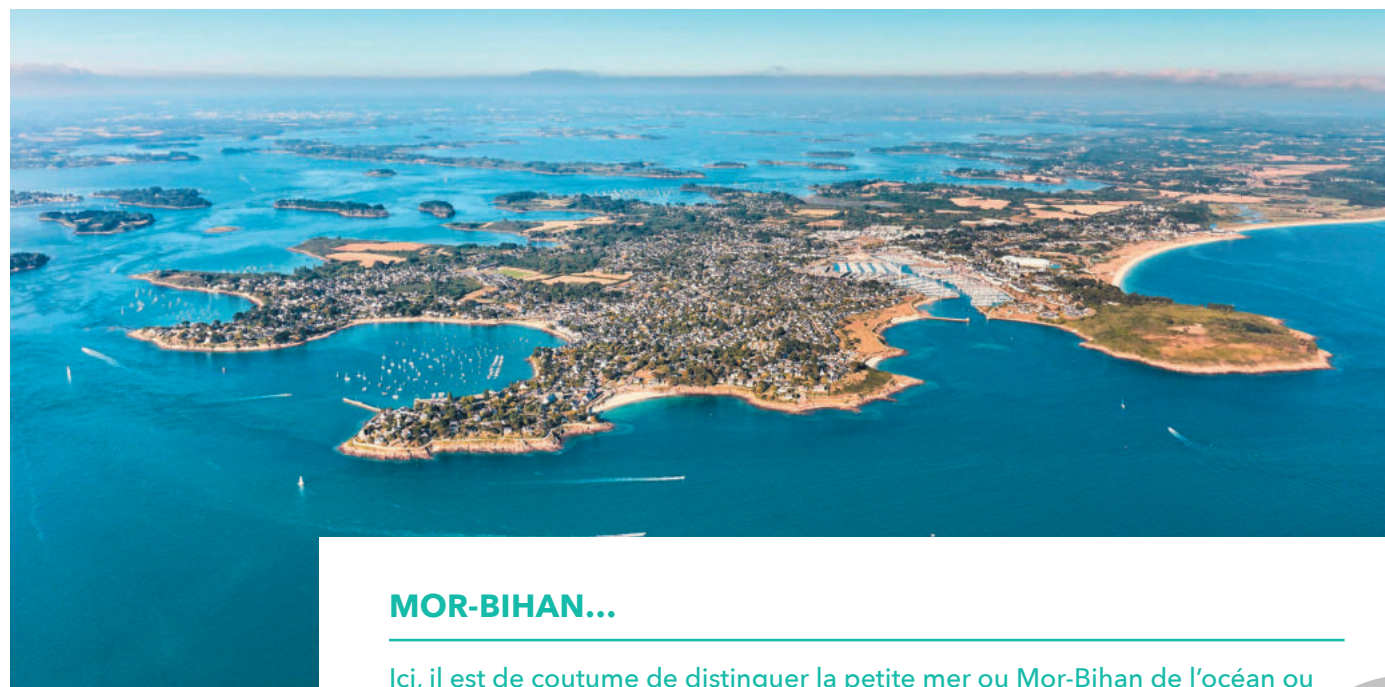
RN 164
© GMva

© A. Lamoureux



© PNRGM

Le golfe du Morbihan, un paysage maritime unique



Vue aérienne du golfe du Morbihan et de la Presqu'île de Rhuys
 © A. Lamoureux

MOR-BIHAN...

Ici, il est de coutume de distinguer la petite mer ou Mor-Bihan de l'océan ou Mor-Braz. Paysage dynamique, évoluant au rythme des marées, le golfe du Morbihan est une formation géomorphologique, unique en France. C'est une zone d'estuaire, presque fermée, qui communique avec l'océan par un étroit passage (900 mètres) situé entre les communes d'Arzon et de Locmaria.



Vue aérienne de l'Ile Berder, Larmor-Baden
 © A. Lamoureux

...SES TERRES INSULAIRES

L'Ile-d'Arz et l'Ile-aux-Moines sont les deux communes insulaires du golfe entourées de multiples îles et îlots formant un archipel unique.

PETITE MER QUI COMMUNIQUE AVEC L'Océan



Vue aérienne du marais salant de Saint-Armel
 © A. Lamoureux

DES PAYSAGES HÉSITANTS...

où la terre et la mer sont continuellement associées en terme de perception, sans franche délimitation, et où l'empreinte maritime se ressent loin dans les terres via les quatre rivières estuariennes (rivières d'Auray, de Vannes, de Noyal et de Pénérf).

Ici, encore plus qu'ailleurs, dans ce paysage en mouvement, les empreintes historiques se superposent ou s'imbriquent sans totalement effacer les traces précédentes.



Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys
© A. Lamoureux

Vue aérienne du château de Suscinio dans son environnement littoral
© A. Lamoureux



Membres de la Société Polymathique du Morbihan dans la cour de Château Gaillard, à Vannes en 1926.
© Archives départementales du Morbihan.

1.2.2 Une reconnaissance nationale et internationale de la valeur des patrimoines

De multiples outils réglementaires de protection et de gestion des patrimoines naturels, bâtis et paysagers se déploient sur le territoire. Cette diversité témoigne de la richesse des patrimoines et de la volonté unanime d'en conserver l'intégrité et de les valoriser en tant que bien commun.

UNE RECONNAISSANCE DÈS LES PREMIÈRES LOIS DE 1830

Nommé inspecteur de la commission nationale des monuments historiques en remplacement de Ludovic Vitet en 1834, Prosper Mérimée a immédiatement une tournée d'inspection dans les « profondeurs de la France ». Il se conduit dans l'ouest dès 1835. Il repère les sites majeurs du territoire, inscrit Gavini et inscrit l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys et le château de Suscinio sur la liste des édifices à sauvegarder. La destruction et à restaurer en priorité dès 1835. En 1837, trois nouveaux sites y figurent : la tour de Gougouët à Elven, le Cromlec'h de Kergenan à Ile-aux-Moines et l'église de la Nativité ou de Notre-Dame à l'Ile-d'Arz. Le rôle de la Société polymathique du Morbihan, fondée à Vannes en 1826, est majeur dans le repérage, l'étude des monuments, sites archéologiques et objets d'art, et l'établissement des premières listes d'édifices proposés au classement au titre des monuments historiques.

Monuments historiques sur les 34 communes

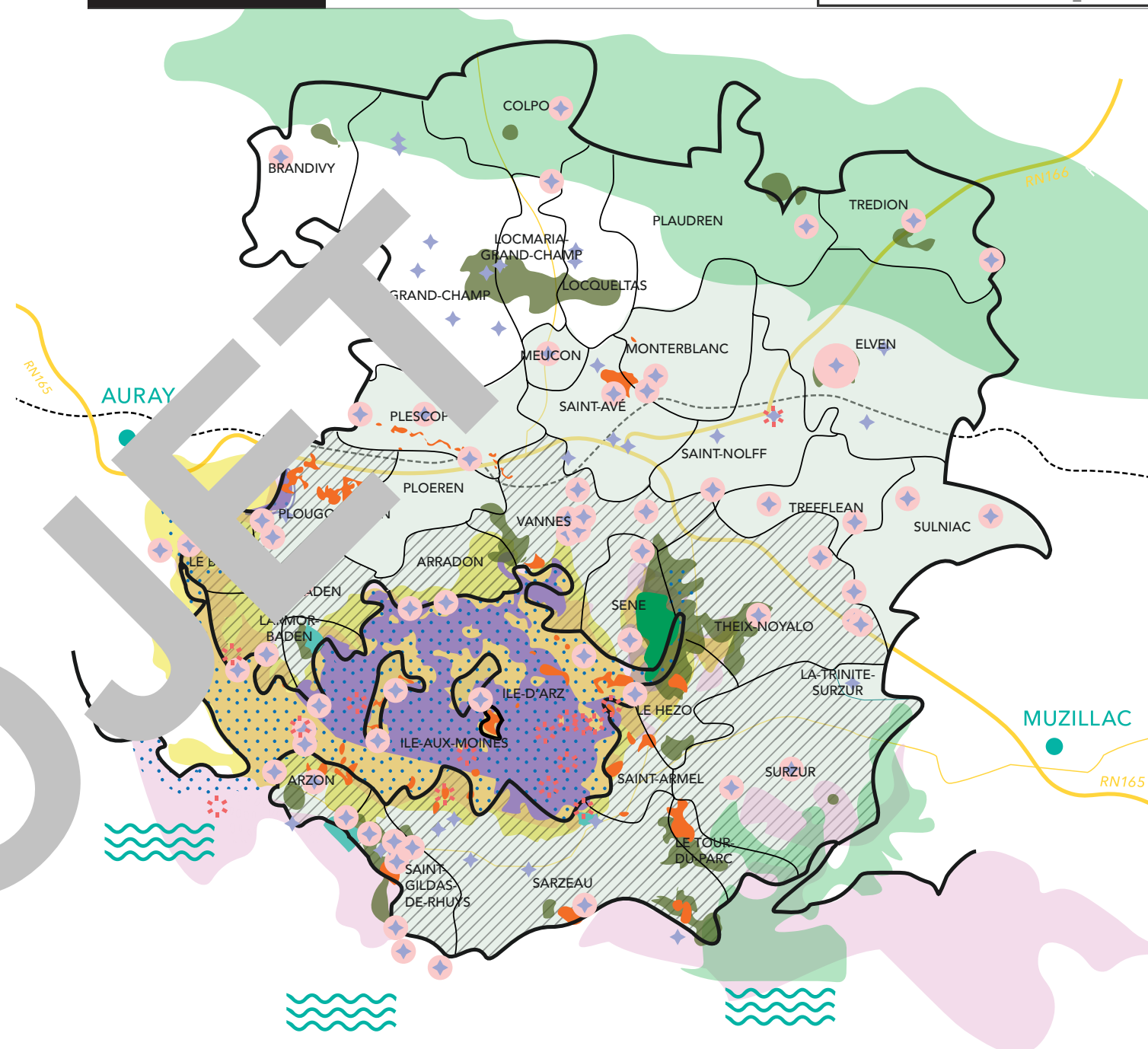
149 édifices protégés MH



55 classés

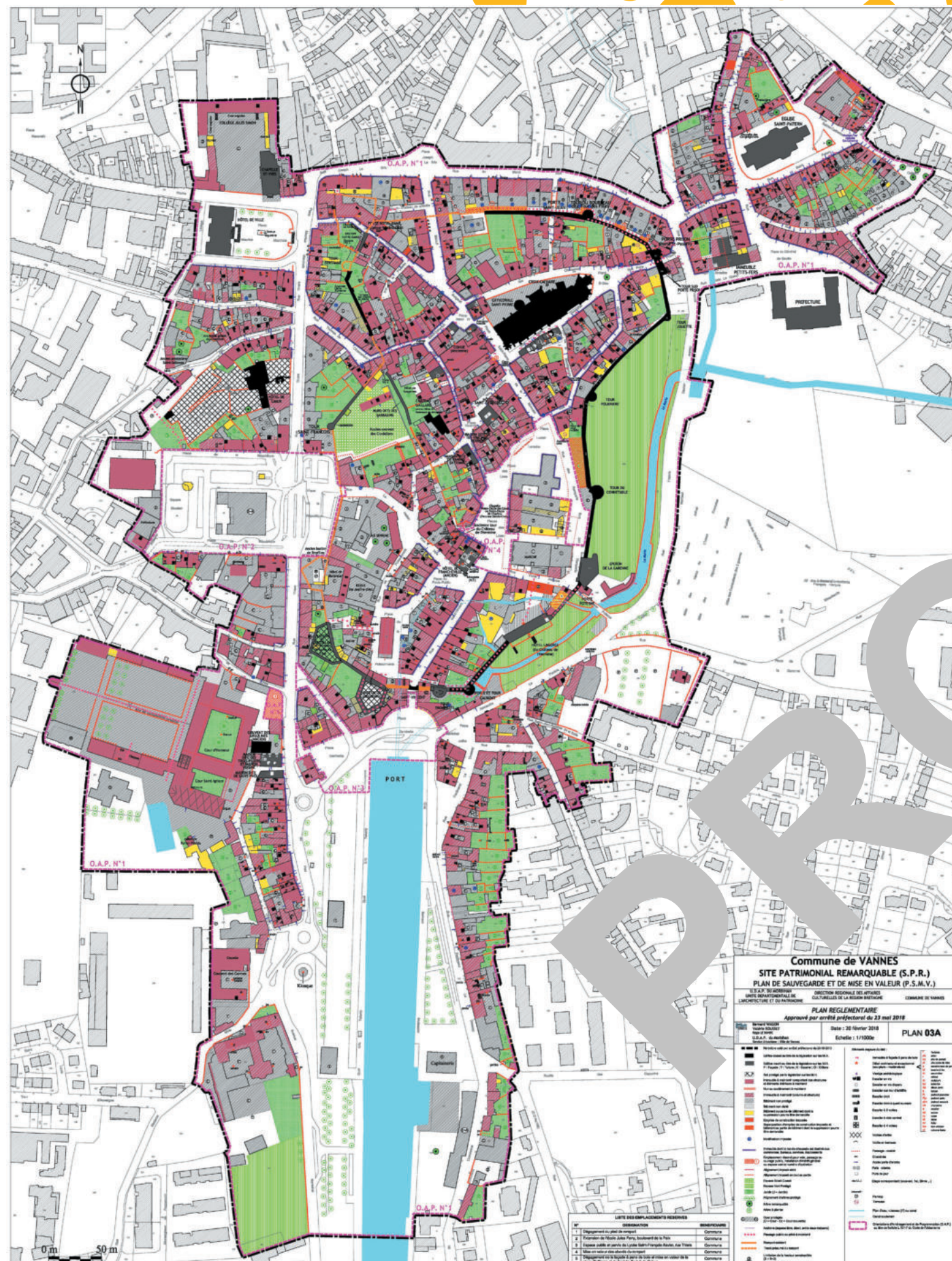


94 inscrits



Outils réglementaires de protection et de gestion des patrimoines.

- ✳ Arrêté de protection de biotope (APPB)
- ◆ Immeuble protégé au titre des monuments historiques
- ◆ Périumètre de protection aux abords des monuments historiques
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)
- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (ONCFS)
- Site classé
- NATURA 2000
- Site Inscrit
- /// Communes concernées par la loi littoral
- Communes du PNR du Golfe du Morbihan
- Espaces Naturels Sensibles, dont les parcelles acquises par le Conservatoire du littoral.



Plan du site patrimonial remarquable de Vannes
 © Ville de Vannes.

DU SECTEUR SAUVEGARDÉ AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le secteur sauvegardé de la ville de Vannes a été créé le 19 août 1966 et approuvé le 9 mars 1982. Il appartient à la toute première génération des plans de sauvegarde de mise en valeur initiés en France par André Malraux par la loi du 4 août 1962. C'est le premier secteur sauvegardé de Bretagne. D'une superficie de 200 hectares, il correspond à l'origine à la totalité de l'intra-muros et s'étendait au nord et à l'ouest auxquels sont ajoutés certains îlots extérieurs du faubourg Saint-Patern et du port. En 2011, la Ville de Vannes s'est engagée avec l'Etat dans une procédure de révision et d'extension de ce périmètre approuvé en 2018, **le nouveau site patrimonial remarquable s'étend aujourd'hui sur 20 000 hectares** prenant en compte la totalité des quartiers du port et de Saint-Patern, ainsi que les parties périphériques ouest, sud, est, en tant que faubourgs dépendants des quartiers de l'intra-muros.

LE SITE INSCRIT DU GOLFE DU MORBIHAN

Le site inscrit du golfe du Morbihan, le deuxième de Bretagne en superficie, après celui des Monts d'Arrée, a été établi par l'arrêté ministériel du 15 avril 1965 en application de la loi du 2 mai 1930. **Le site inscrit occupe une surface de plus de 20 000 hectares.** Il englobe l'ensemble du golfe du Morbihan excepté la partie nord de la rivière de Noyal. Son périmètre est aujourd'hui en révision sous la présidence du Préfet de Département.

Vue aérienne Golfe du Morbihan
 © A. Lamoureux



a fait l'objet

Site classé du château et du parc de Trédion
© A. Lamoureux

LES SITES CLASSÉS

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Sur le territoire, on distingue les sites classés suivants, **le moulin à marée de Pen Castel (Arzon)**, l'ensemble formé par le **château et son parc (Trédion)**, l'ensemble formé par le site littoral de Kerjouanno-Kervert ainsi que le domaine public maritime correspondant (Arzon, Saint-Gildas de Rhuys), le marais de Pen-en-Toul (Larmor-Baden).



Site classé de Pen Castel, Arzon
© A. Lamoureux

LA LOI LITTORAL

17 communes sont concernées
par la loi littoral

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Le caractère remarquable des paysages, du patrimoine culturel, des milieux naturels et de la biodiversité du territoire a fait l'objet d'une reconnaissance nationale par le classement en Parc naturel régional, par décret du 10 octobre 2014, de 25 des 28 communes de l'agglomération. Les communes et intercommunalités du Parc naturel régional ainsi que le Département, la Région et l'État s'engagent à appliquer les orientations et les mesures de préservation et de mise en valeur, de développement durable dans la charte.



Paysage de la rivière de Pénérif
© A. Lamoureux



© A. Lamoureux



La campagne et son paysage bocager
© PNRGM

76 300 hectares
SURFACE DES COMMUNES
LABELLISÉES



+ UNE AIRE D'INTÉRÊT
MARITIME D'ENVIRON
17 000 hectares.



ENVIRON **198 092 habitants**
EN 2022 SUR LES COMMUNES DU PARC.



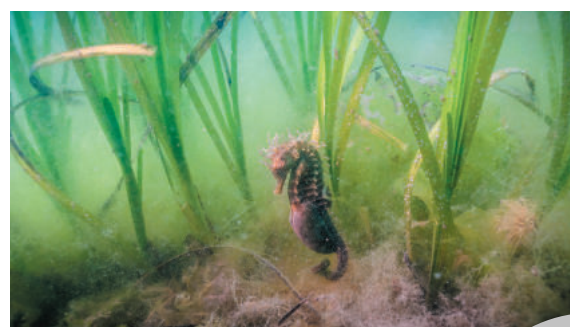
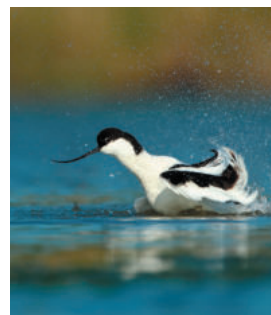
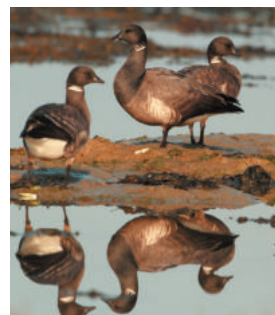
525 kilomètres
DE LINÉAIRE CÔTIERS

Du littoral aux reliefs des Landes de Lanvaux, le territoire se compose d'une diversité de patrimoines bâtis, paysagers et de milieux naturels : **forêt, bocage, rivières et zones humides, etc.** Ces espaces abritent une riche biodiversité. La Charte du Parc présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Elle a été élaborée par les élus, les associations, les institutionnels, les socioprofessionnels et les habitants, et constitue le document de référence pour 15 ans (2014-2029) en matière de développement durable. Tous les documents de planification doivent être compatibles avec la Charte.

RAMSAR, NATURA 2000, RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE (RNCFS), ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

La réserve nationale de chasse et de faune sauvage a été créée le 16 janvier 2008 par arrêté ministériel. D'une superficie de 7 358 hectares, elle s'étend sur une grande partie du Domaine Public Maritime (DPM) du golfe du Morbihan. Elle est, à ce titre, la plus grande réserve nationale de chasse et de faune sauvage française et la seule à être exclusivement en DPM. Le golfe du Morbihan est le premier site breton pour l'hivernage des oiseaux d'eau et un des sites les plus importants en France, reconnu zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar depuis 1991 et zone majeure pour l'avifaune au niveau européen (Natura 2000).

La réserve est incluse dans le réseau Natura 2000 avec une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Elle intègre plusieurs arrêtés de protection de biotope qui assurent la tranquillité des oiseaux hivernants et migrants.



Bernaches cravants
© D. Lédan

Avocette élégante
© D. Lédan

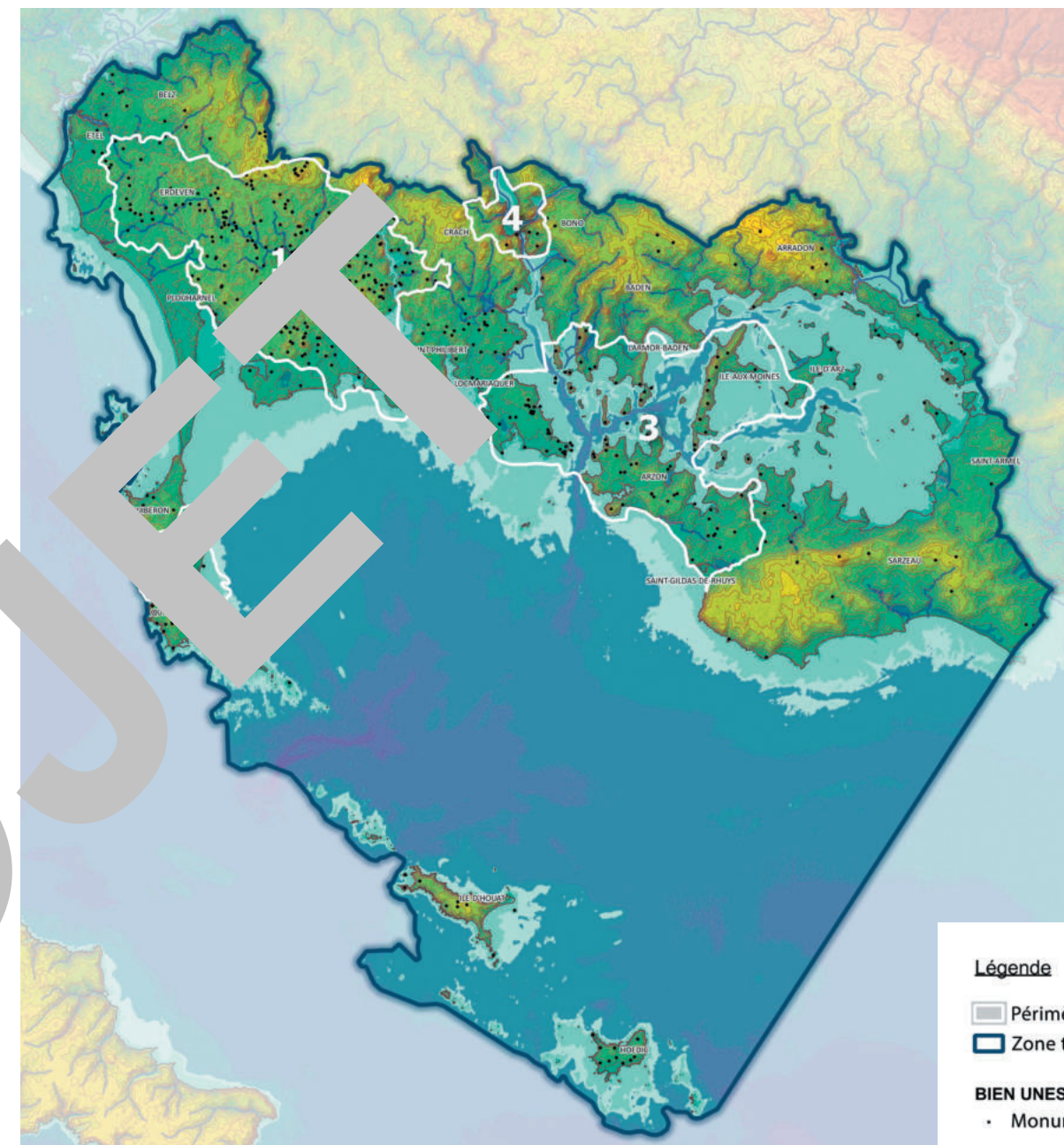
L'hippocampe chevelu dans son habitat (zostère)
© PNRGM

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS DE SÉNÉ



La Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné se compose de 530 hectares. Cet espace fait l'objet d'une réglementation spécifique pour le suivi et la préservation des milieux et des espèces.

Vue aérienne de la Réserve naturelle nationale des marais de Séné
© A. Lamoureux



Légende

- Périmètre du Bien
- Zone tampon

BIEN UNESCO

- Monuments

© Paysages de mégalithes

Le Bien « Mégalithes de Cagnac et des rives du Morbihan » est candidat à l'inscription au patrimoine mondial (UNESCO).

Lancée officiellement en 2016, la candidature Unesco portée par l'association Paysages de mégalithes repose sur la valeur universelle exceptionnelle d'un ensemble de plus de 550 mégalithes situés au sud du Morbihan, de la baie de Quiberon jusqu'au Golfe du Morbihan : des sites de renommée internationale, comme celui de Gavrinis à Larmor Baden, à côté d'une multitude de structures plus modestes. L'exceptionnelle densité des stèles, l'abondance et la diversité architecturale des tombeaux, la présence de dalles gravées offrant un répertoire iconographique sans équivalent (hache nue ou emmanchée notamment), l'accumulation inédite d'objets polis (armes et parures) dans des dépôts très conséquents provenant de contrées éloignées qui traduisent l'extraordinaire vitalité des échanges, l'ensemble de ces éléments dessine un paysage littoral unique sur les rives de la Petite Mer. Un paysage mouvant au Néolithique, alors que la remontée des eaux est perceptible à l'échelle d'une génération. Le Pays d'art et d'histoire est engagé dans la démarche de labellisation.

1.3 Une agglomération attractive et dynamique

1.3.1 Démographie

D'une superficie de **807,4 km²**, l'agglomération représente un bassin de vie de **171 704 habitants**. La population est en nette augmentation depuis 1968 puisque le territoire a vu sa population doubler et s'inscrit ainsi dans la dynamique démographique de la façade Atlantique et du Sud Bretagne (Quimper, Lorient, Vannes). Ainsi, le territoire est passé de 100 habitants par km² en 1968 à **212 habitants par km²** en 2019. Ces 6 dernières années, le territoire enregistre + 8 526 habitants, ce qui représente une augmentation de 5,2% de la population sur cette période. Soit, chaque année en moyenne, +0,85% d'habitants.

LES PROJECTIONS PRÉVOIENT UNE HAUSSE DE 40 000 NOUVEAUX HABITANTS À L'HORIZON 2035.

La population des retraités représente 33 % de la population et constitue la catégorie socio-professionnelle la plus importante.

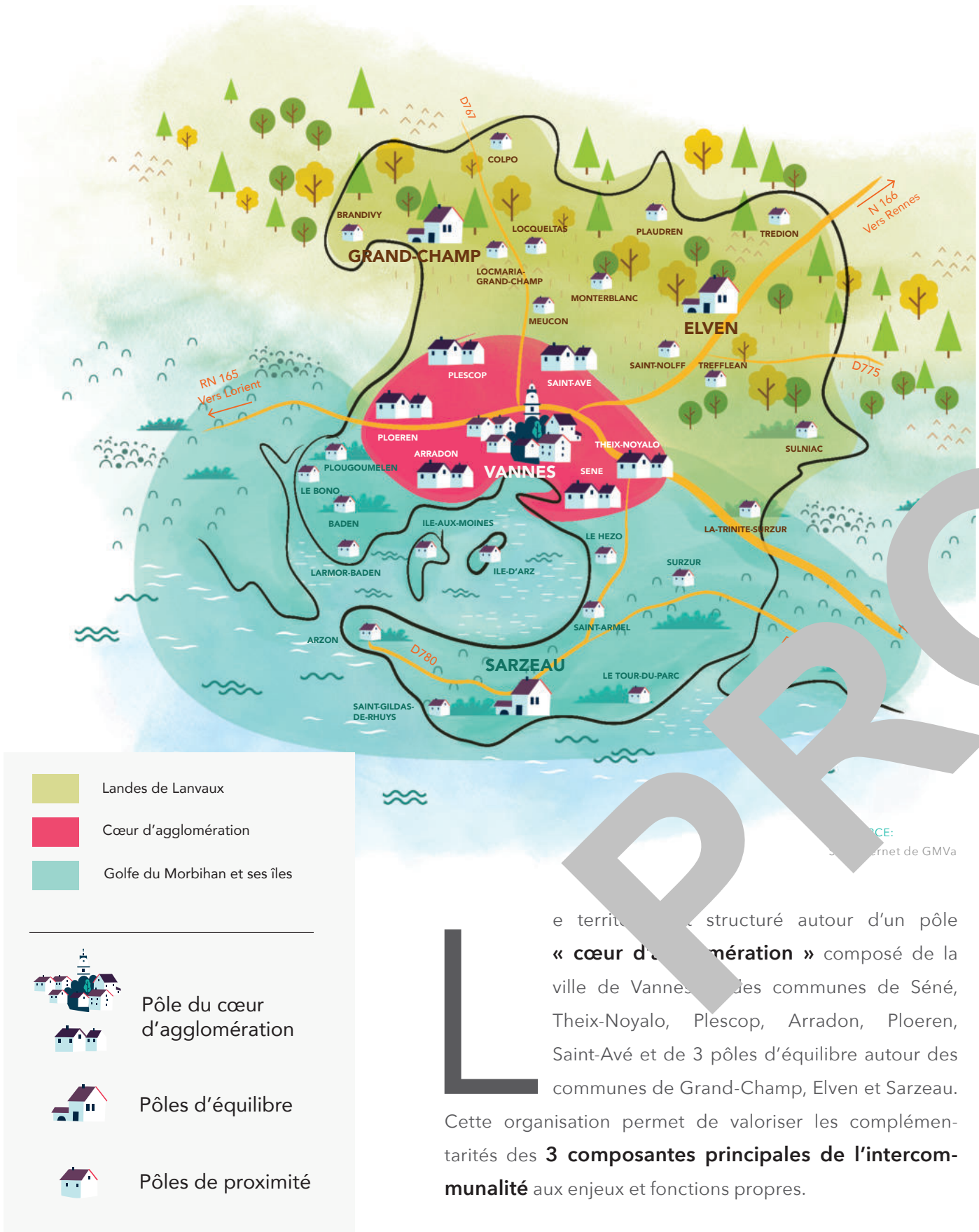
Le territoire connaît également de grandes variations démographiques saisonnières, avec une population qui quadruple l'été sur certaines communes du littoral.

Population en 2019 par communes

Rang dans l'EPCI	Commune	Population
1	Vannes	53 719
2	Avé	11 895
3	Thé	8 900
4		8 791
5	Thel	8 251
6	Ploeren	6 635
7	Elven	6 261
8	Plescop	6 145
9	id-Champ	5 552
	rradon	5 392
	Surzur	4 724
12	Baden	4 396
13	Saint-Nolff	3 847
	Sulniac	3 756
15	Monterblanc	3 299
16	Bono	2 533
17	Plougoumelen	2 522
18	Treffléan	2 406
19	Meucon	2 262
20	Arzon	2 198
21	Colpo	2 192
22	Plaudren	1 953
23	Locqueltas	1 885
24	Locmaria-Grand-Champ	1 708
25	La Trinité-Surzur	1 687
26	Saint-Gildas-de-Rhuys	1 531
27	Trédion	1 308
28	Brandivy	1 300
29	Le Tour-du-Parc	1 210
30	Larmor-Baden	874
31	Saint-Armel	873
32	Le Hézo	852
33	Île-aux-Moines	620
34	Île-d'Arz	227

(1)SOURCE:
Site internet de GMVa

1.3.2 Dynamique territoriale et pôle d'équilibres



1.3.3 Economie

L'agglomération regroupe *16 300 établissements économiques dont **1500 commerces.

*source INSEE, décembre 2020.

**source CCI Morbihan, Janvier 2023.

Photo aérienne du Pôle Innovation Bretagne Sud (PIBS), Vannes.
© F. Henry

Les filières d'excellence

LE TOURISME

Le tourisme représente environ 10% du PIB du territoire de l'agglomération et tient une place de premier plan dans l'économie du territoire, en comptabilisant de nombreux emplois directs et indirects.



Petit passeur du golfe
© A. Lamoureux



Tourisme

Source : INSEE

LE NUMÉRIQUE ET LA CYBERSÉCURITÉ



Numérique

Historiquement, l'agglomération est reconnue pour ses nombreuses entreprises spécialisées dans le numérique. Cette dynamique est encouragée par l'ouverture d'un campus universitaire Datascience et Cybersécurité, programmée pour 2025.

LE NAUTISME

L'agglomération accueille des entreprises innovantes dans le secteur du nautisme. Ce secteur est particulièrement actif, que ce soit pour la voile de loisirs ou de compétition.



Mise à l'eau d'un catamaran
L'agglomération est reconnue pour ses nombreuses entreprises innovantes dans le secteur du nautisme. Ce secteur est particulièrement actif, que ce soit pour la voile de loisirs ou de compétition.
<http://www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh/filiere-dexcellence>

Agriculture

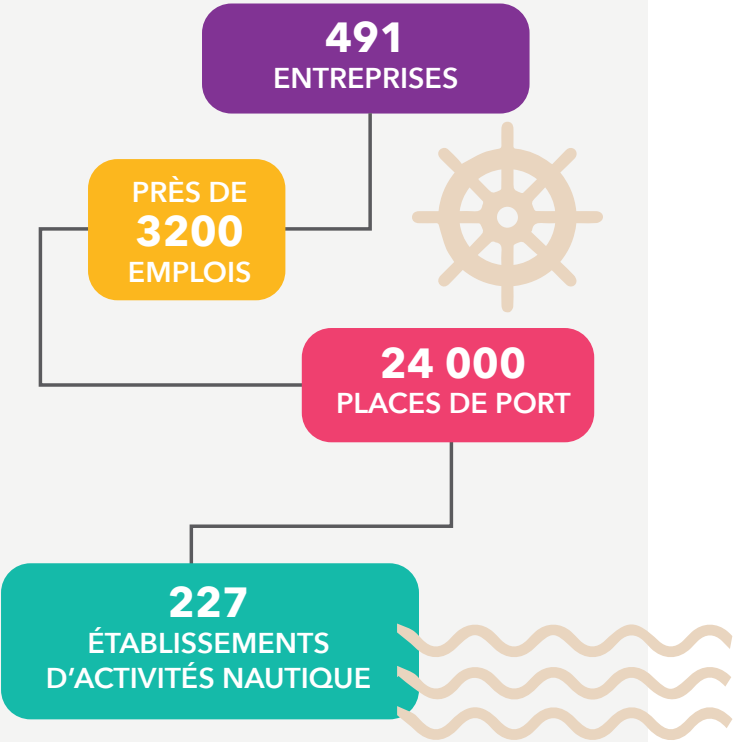
L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

44% DU TERRITOIRE SURFACE AGRICOLE UTILISÉE

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie du territoire.

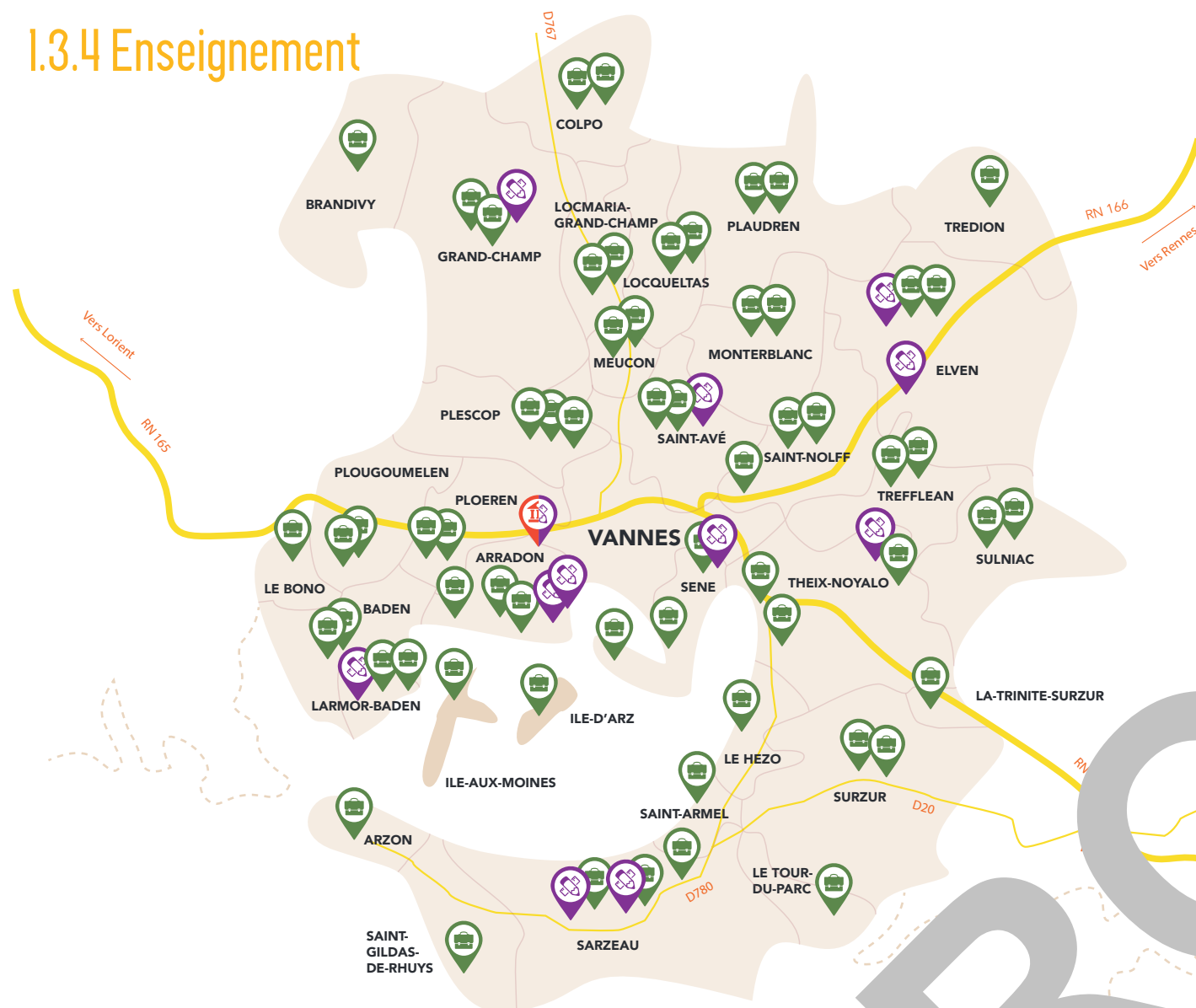


ACTIVITÉ NAUTIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

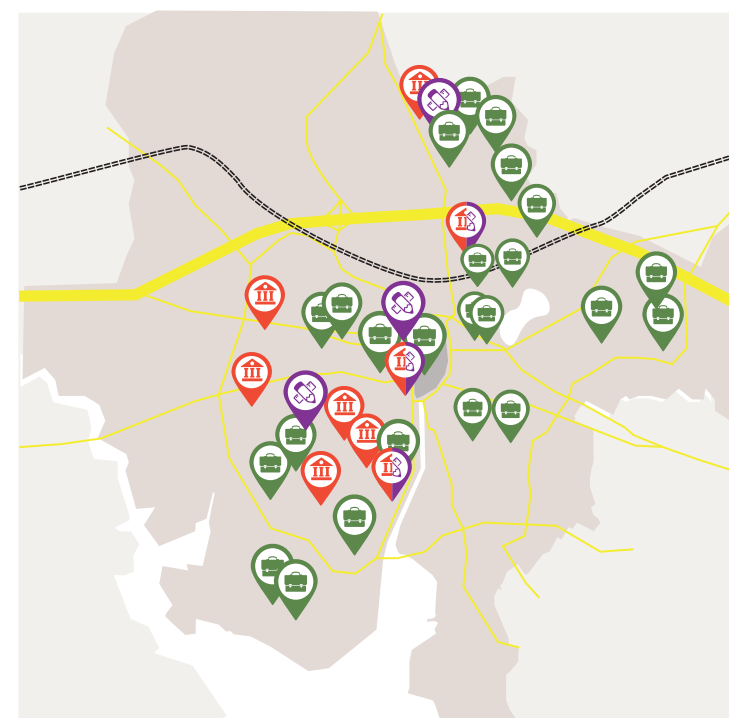


Source : Chambre d'agriculture, 2022.

1.3.4 Enseignement



ZOOM SUR VANNES

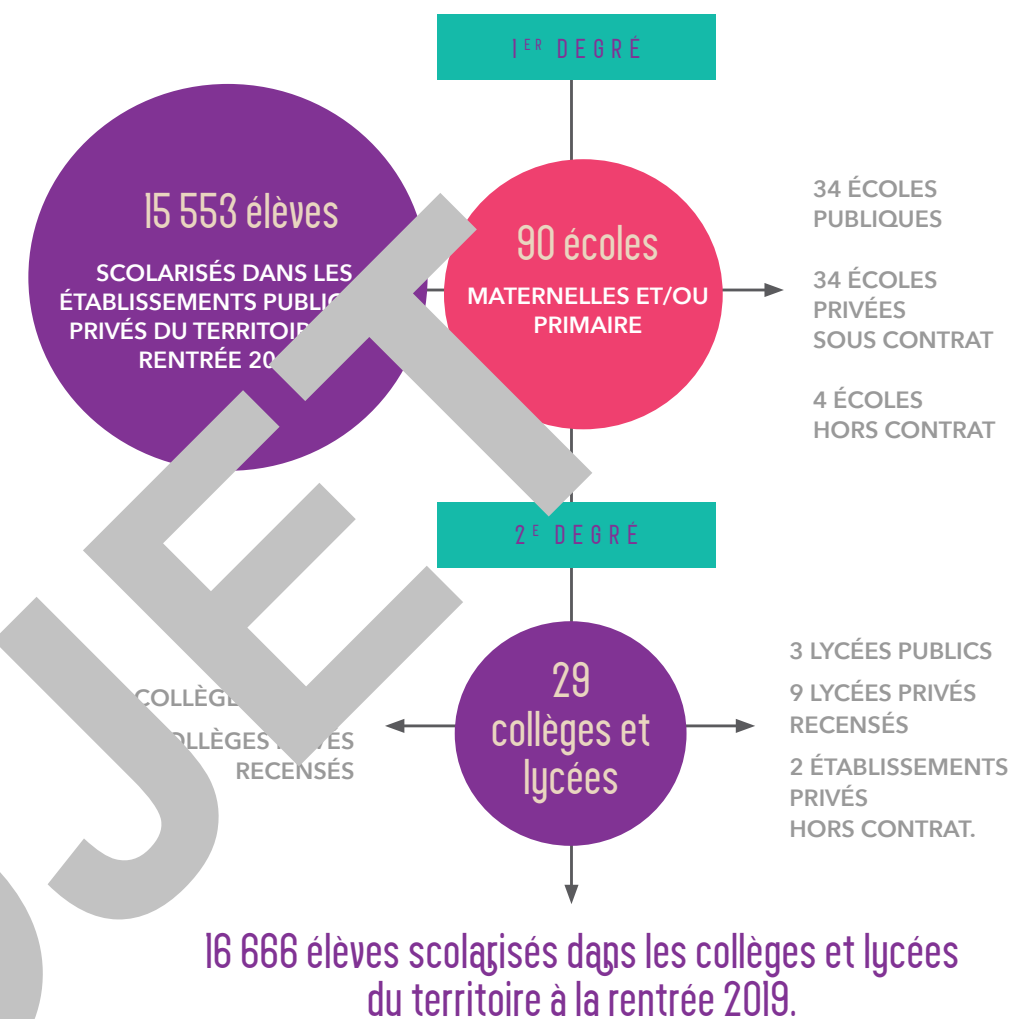


ÉCOLES PRIMAIRES, MATERNELLES

COLLÈGES

LYCÉES

LYCÉES/COLLÈGES

DIVEL, Direction des élèves, données
années 2019/2020 - constat rentrée
octobre 2019

3689 élèves ont été accueillis durant l'année scolaire 2021-2022 pour des animations (visites, ateliers...) de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire à Vannes. Plus de 2000 d'entre eux sont des élèves des écoles élémentaires provenant en majorité de Vannes mais également d'autres communes du territoire : Brandivy, Trédion, Le Bono, Saint-Avé, Plescop, Theix-Noyal et Saint-Armel. Les 1255 collégiens ayant suivi des visites sont scolarisés à Vannes, Arradon et Sarzeau. Avec l'extension du label, ce déploiement initié sur environ un tiers des communes a vocation à s'amplifier sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en enrichissant les contenus actuellement proposés.

1.4 Répondre aux grands enjeux contemporains

L'agglomération doit faire face, comme partout ailleurs, à de grands enjeux, en accompagnant la mise en œuvre des transitions sur le territoire.

La mise en place de mesures efficaces pour limiter le changement climatique, lutter contre l'érosion de la biodiversité et préserver les ressources naturelles (eau, etc.) est essentielle pour préserver la qualité du cadre de vie de l'agglomération et éviter sa banalisation. Par ses compétences, l'agglomération joue un rôle important dans les transitions climatiques et écologiques. Le Plan Climat Action Energie Territorial (PCAET), approuvé le 13 février 2020, décline la stratégie et le plan d'action 2020-2025 de l'agglomération pour l'ensemble des directions. Le Pays d'art et d'histoire contribuera à la transition en valorisant le rôle des patrimoines, de l'architecture et des savoir-faire comme sources d'inspirations pour construire un avenir durable et plus résilient. Service transversal, il doit permettre de créer des passerelles entre acteurs du territoire et de croiser les connaissances issues de disciplines différentes.



Chêne têtard
© A. Lamoureux



Le gravier pour interrompre
© D. Léda



Le passage de Saint-Armel
© A. Lamoureux



L'enceinte mégalithique d'Er Lannic
© A. Lamoureux

Le golfe du Morbihan :

Un témoin emblématique de l'histoire de l'Homme face aux évolutions du climat.

Le site mégalithique d'Er Lannic est un témoin de la remontée des eaux avec l'une de ses deux enceintes mégalithiques à moitié immergée, et l'autre complètement. En effet, les populations néolithiques vivaient ici dans un tout autre paysage. A partir de 9500 ans avant notre ère la montée progressive du niveau marin va peu à peu ennoyer le golfe qui commence à se mettre en place, il y a environ 4500 ans a.n.ère. Avant cette date, il s'agit d'un espace continental drainé par des rivières bien individualisées par des vallées, les actuelles rivières d'Auray, de Vannes et de Noyal.

2.



Couloir du cairn de Gavrinis
© A. Lamoureux

ENTRE TERRE ET MER, UN TERRITOIRE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL, PROPICE À LA CRÉATION.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

Entre terre et mer, un territoire historique et patrimonial, propice à la création.

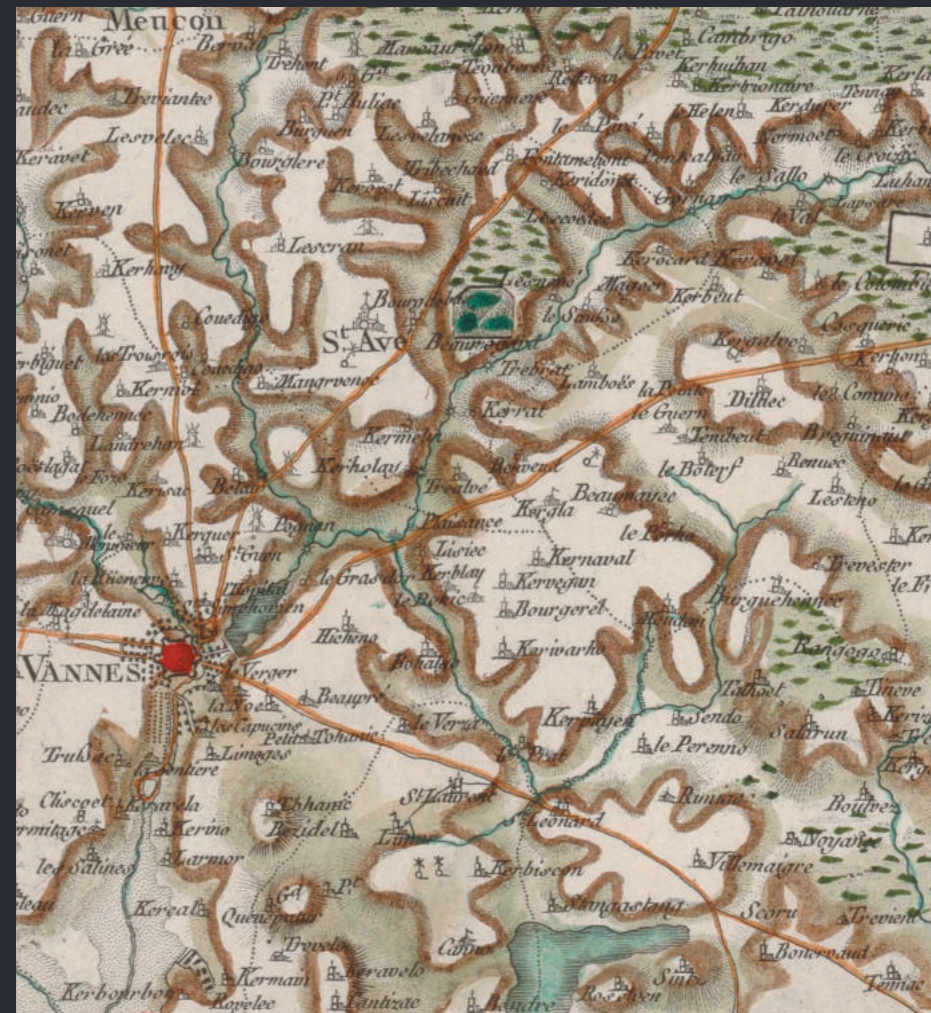
L'étude archéologique, historique, les inventaires du patrimoine, nous renseignent sur l'évolution du territoire et les périodes qui nous ont précédés. Partager et la diffusion de ces connaissances au plus grand nombre est essentiel pour que chacun puisse s'approprier cette richesse et continuer à sa préservation et à sa transmission.



Broderie, Association du festival dentellier de Bretagne, Colpo.
© E. Blanchet



Vestiges de la chapelle du Burgo, Grand-Champ.
© A. Lamoureux



Carte générale de la France. 158, [Vannes]. N° 15, Flle 172 / établie sous la direction de César-François Cassini de Thury; Capitaine, Louis (1749-1803). Cartographe
© BnF

2.1 Des origines à aujourd'hui, une histoire qui s'inscrit dans la longue durée.

Néolithique

Une diversité et une densité exceptionnelles

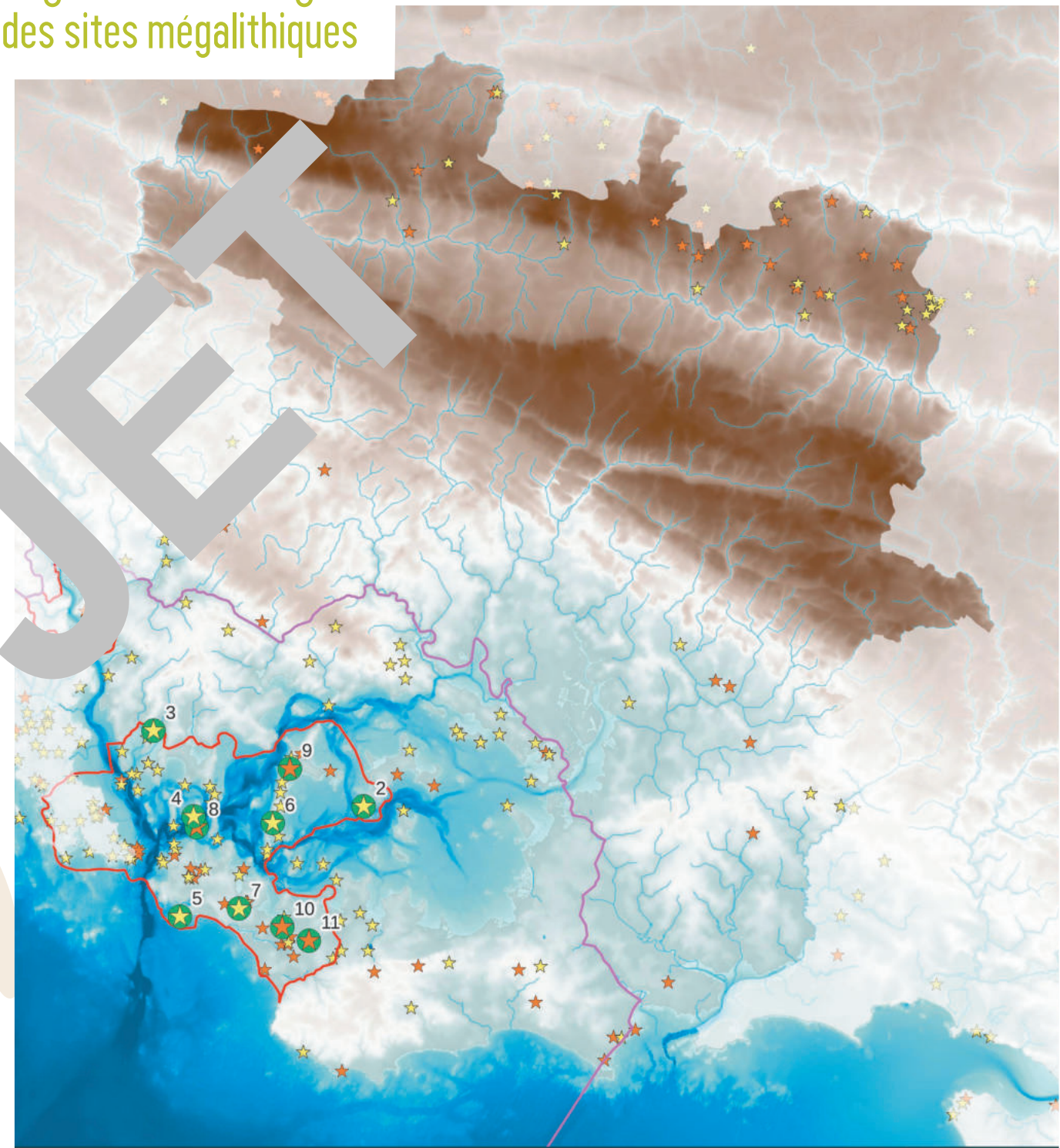
Entre 4500 et 2000 ans avant notre ère, les populations néolithiques ont édifié des stèles (menhirs), isolées ou agencées en ouvrages complexes, des tombeaux (dolmens et tumulus) géants ou de taille modeste, véritables architectures monumentales. Si l'imaginaire collectif a longtemps associé les mégalithes à la Bretagne, ils sont présents ailleurs en Europe, mais aussi en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie ; le territoire du sud du Morbihan se distingue avec des sites très anciens, une densité et une diversité de monuments exceptionnelles. Sur le territoire de l'agglomération, les mégalithes se concentrent sur le littoral et les îles du golfe du Morbihan, ainsi que sur le massif des Landes de Lanvaux.

Les archéologues ont encore beaucoup de questions à explorer sur le rôle de ces constructions mégalithiques, et l'organisation des sociétés de l'époque néolithique. Ils s'appuient sur de nouvelles technologies qui renouvellent en permanence la connaissance et la lecture de ces monuments.



Menhir dit "quenouille de Gargantua".
© A. Lamoureux

Etat de la connaissance des sites mégalithiques



Sites mégalithiques:

- ★ Tombeau (dolmen, allée couverte, cairn, tertre, tumulus)
- ★ Menhir ou ouvrage de stèles (enceinte, alignement, menhir isolé)

Périmètre du bien des Mégalithes (UNESCO):

- Périmètre du Bien UNESCO (aires 3 et 4)
- Zone tampon du Bien

Sites majeurs du Bien situés sur le territoire de GMVA

- ★ Sites majeurs: tombeau
- ★ Sites majeurs: Menhir ou ouvrage de stèles

Numéro	Nom
1	Kernours, Le Bono
2	Pen Liouse, Ile-d'Arz
3	Toulvern, Baden
4	Gavrins, Larmor-Baden
5	Petit Mont, Arzon
6	Pen Hap, Ile-aux-Moines
7	Tumulus de Tumiac, Arzon
8	Les enceintes d'Er Lannic, Arzon
9	Kergonan, Ile-aux-Moines
10	Les menhirs de Kermaillard, Sarzeau
11	Les menhirs de Languen, Sarzeau

Réalisation : GMVA 2023

Sources:
DRAC Bretagne 2020
SHOM 2015



Cairn de Petit Mont, Arzon
© Néotopia/Paysages de mégalithes



Cairn de Gavrinis, Larmor-Baden
© A. Lamoureux



Tumulus de Tumiach, Arzon.
© ZULAAN/Paysages de mégalithes

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE



Dolmen de la loge au loup, Trédion.
© N.Bos



Dalle sculptée de Gavrinis.
© A.Lamoureux

DÉCORS, INSCRIPTIONS ET OBJETS MOBILIERS

Plusieurs monuments sont parés de gravures exceptionnelles tels que le cairn de Gavrinis (Larmor-Baden) et le Petit-Mont (Arzon). Ils ont livré un riche mobilier funéraire.

Les dépôts (haches, poteries, etc.) ont également été découverts sur les sites néolithiques.

les objets mobiliers découverts sur les sites mégalithiques font partie des collections du musée d'Histoire et d'archéologie de Vannes.

Mobilier découvert lors des fouilles du tumulus de Tumiach (Arzon).

© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes.



Kerfloc'h (Plaudren) haut lieu de l'Âge du fer.

La grande agglomération de l'Âge du fer sur le territoire se situe à Kerfloc'h, site majeur se développant sur une surface minimale d'une dizaine d'hectares.

Les recherches archéologiques ont révélé une enceinte quadrangulaire remarquablement préservée, associée à une agglomération et un probable sanctuaire.

La production de sel, sur les îles et le littoral du golfe du Morbihan, constitue une activité économique importante. Le sel est utilisé localement pour les salaisons et comme monnaie d'échange. De nombreux vestiges de fours et de moules à sel ont été identifiés sur le territoire, comme par exemple sur les sites du Lodo (Arradon), sur l'île d'Illur ou encore à Moustérian (Séné).

De nombreux indices archéologiques attestent d'importantes zones d'habitat, comme c'est le cas à Theix-Noyal avec la récente fouille archéologique du site de Brestivan. Des souterrains ont été recensés à Monterblanc et à Grand-Champ. De nombreuses stèles funéraires ont été retrouvées sur la commune actuelle de Theix-Noyal ainsi que des zones de sépultures, près du tumulus du site du Rocher sur la commune du Bono.



Vue aérienne du site archéologique de Brestivan, Theix-Noyal.
© INRAP



Statère d'or des Vénètes.
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Moules à sel en argile cuite découverts au Lodo (Arradon), première moitié du 1^{er} siècle av.J.-C.
© S.Daré - Céram



Vue aérienne de l'enceinte quadrangulaire de Kerfloc'h, Plaudren.
© Céram



Stèle funéraire armoricaine, Tréfléan.
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes.

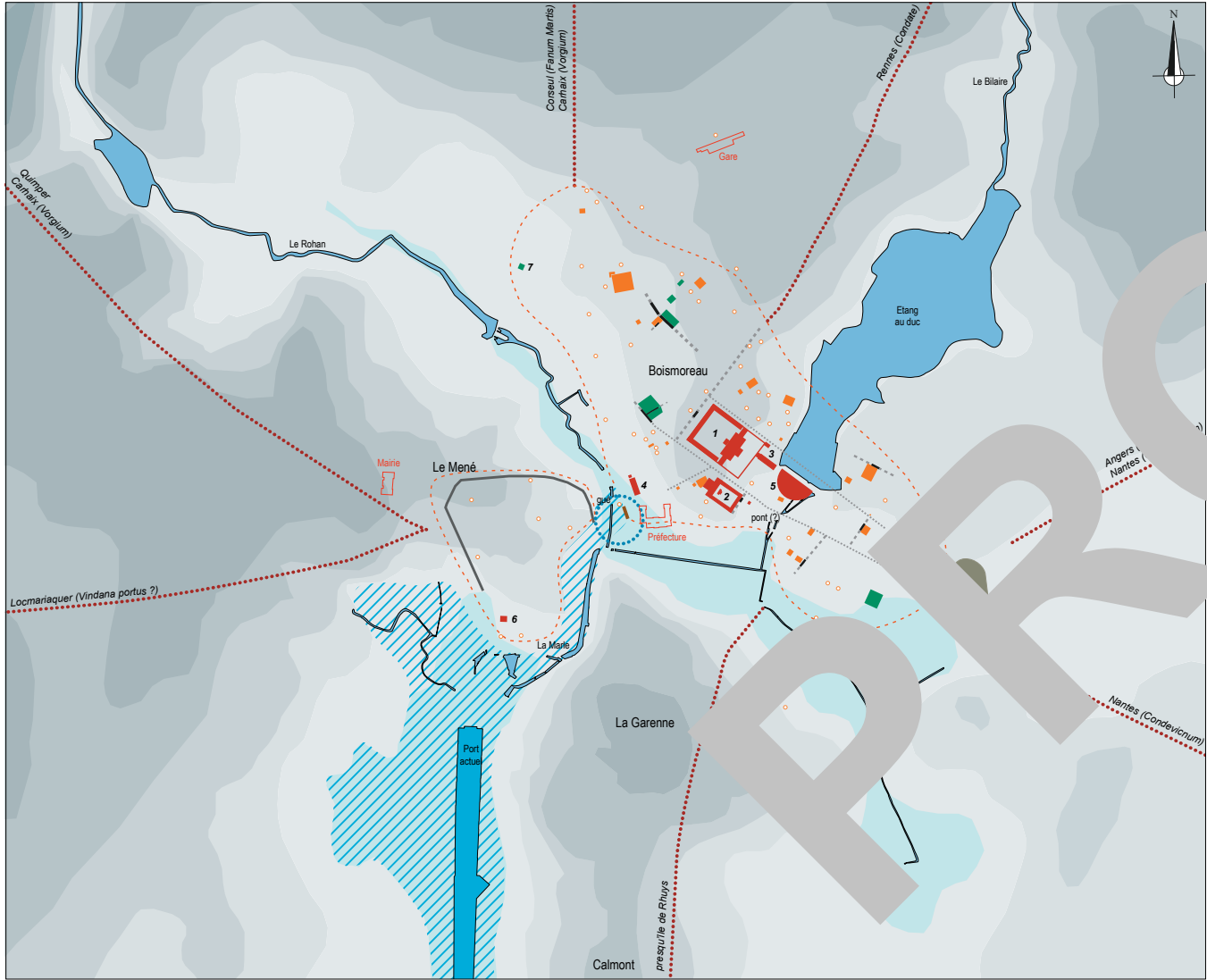


Haches à douille, Brandivy
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes.

Antiquité

À la période antique, les centres de pouvoir se déplacent légèrement. C'est Vannes, *Darioritum*, située en fond de ria avec un accès direct à l'océan, qui devient le chef-lieu de la cité. Un réseau dense de voies permet de rejoindre les principales agglomérations et d'échanger avec les nombreux établissements, comme par exemple Tréalvé (Saint-Avé) et

le Talhouët (Theix) qui se situent dans la proche campagne. Plusieurs voies convergent vers la ville de *Darioritum*, qui est ainsi un nœud routier important. Dans la ville, à côté des habitats et des ateliers artisanaux, s'élèvent des monuments publics qui marquent le statut urbain. Au IV^e siècle, une enceinte est bâtie. Le port de la cité permet les échanges commerciaux avec l'ensemble de l'empire romain où transitent de nombreux produits de consommation.



- tronçon de rue abordé en fouille

--- probable prolongement des rues

..... hypothèse de tracé pour les rues encadrant le forum

..... tracé présumé de voie

— aménagements portuaires (quai ?)

..... emplacement supposé du port

/// zone couverte par la mer pendant l'antiquité

■ bâtiments publics

1 : forum

2 : sanctuaire

3 : thermes

4 : thermes

5 : théâtre ? (situation et orientation présumées d'après les vestiges et l'analyse des cadastres anciens)

6 : sanctuaire ? (place des Lices)

■ domus, habitation

■ bâtiment artisanal et commercial

7 : moulin hydraulique

○ vestiges indéterminés ou indice d'occupation

■ nécropole

--- extension supposée de la ville antique aux II^e et III^e siècles

— enceinte de la fin du III^e début du IV^e siècle (tracé observé)

■ rivières, ruisseaux et étangs (d'après le cadastre de Vannes de 1807)

■ golfe du Morbihan

■ bâtiment public actuel servant de repère
- Altimétrie (en m NGF)

30

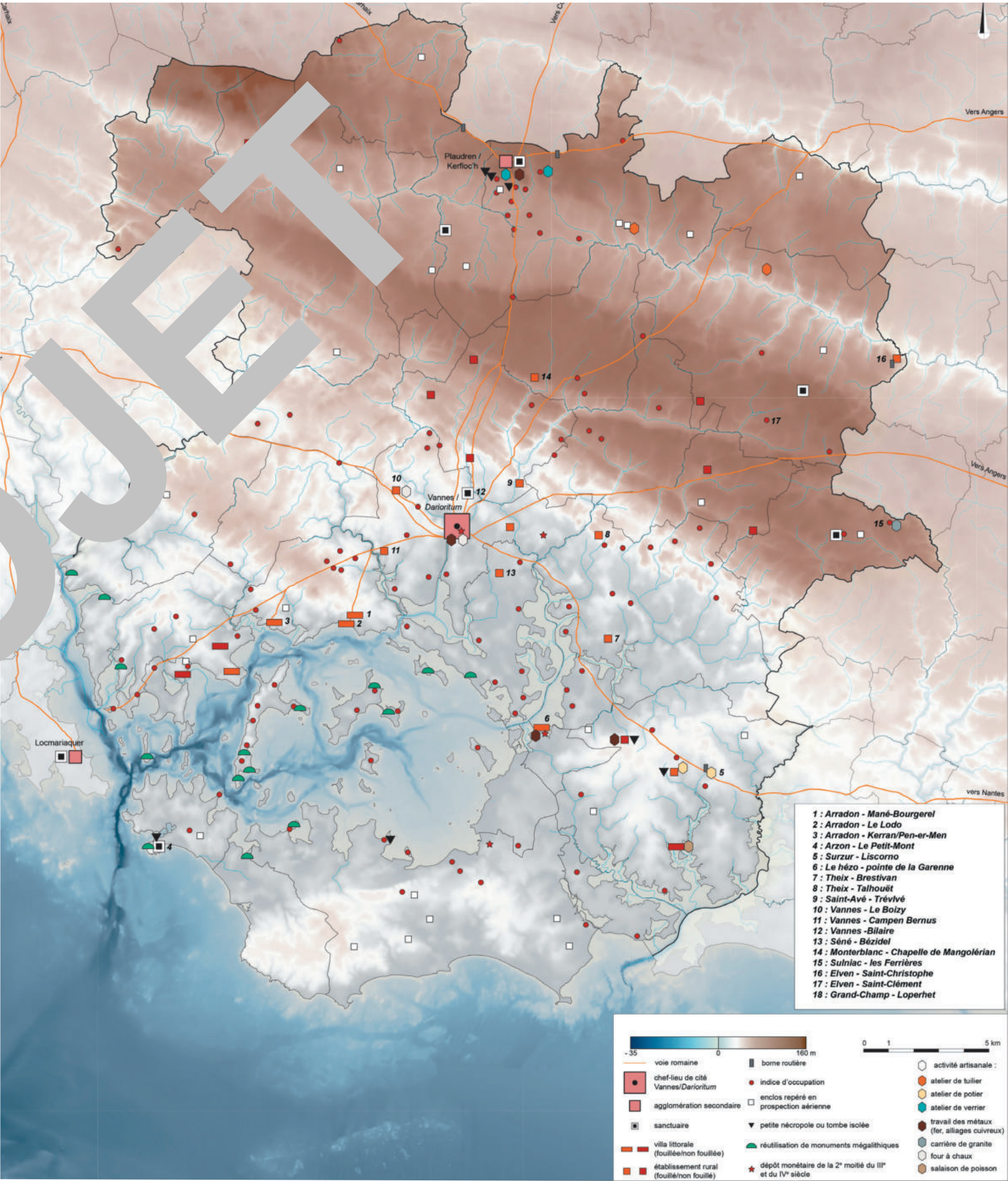
20

10

0
- 1 ha

0 200 m

Etat de la connaissance archéologique, à l'antiquité.





Site archéologique, atelier de verrier antique, Plaudren.
© Céram



Statuette de Vénus anadyomène, Baden
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

À cette époque la production de sel fait l'objet d'un monopole impérial romain ce qui a entraîné la fin de cette activité économique sur ce territoire. Si la production de sel a cessé, le littoral demeure toujours très attractif comme en témoignent les villas recensées. Les modèles architecturaux s'inspirent des villas romaines.

On trouve par exemple les sites de la pointe de la Garenne (Le Hézo). D'autres productions artisanales sont attestées sur le littoral : Les sources marines sont exploitées avec entre autres la production ostréicole attestée par les coquilles retrouvées sur les sites archéologiques.

Il est intéressant de noter la permanence et la réappropriation des sites culturels à travers les époques. En effet, les recherches archéologiques ont démontré que plusieurs sites mégalithiques ont fait l'objet d'une réoccupation culturelle sous l'Antiquité.

L'agglomération de Kerfloc'h (Plaudren) perdure à l'époque romaine. Un important artisanat du verre s'y développe aux IIe et IIIe siècles. D'autres sites de production artisanale sont connus : ateliers de potiers à Surzur, de tuiliers sur les communes d'Elven et de Plaudren ou une carrière de granit à Lorient.



Restitution de la villa Le Bois, Vannes
© Céram



Aureus, Elven
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Amphore de vin de Taraconnaise, forme Dressel découverte ruelle du recteur à Vannes
© Céram



Mosaïque (fragment), Arradon
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Production des ateliers de potiers de Liscorno, Surzur
© Céram



Site archéologique de la pointe de la Garenne, villa antique, Le Hézo
© Céram

Période médiévale

À la période médiévale, les atouts de la situation géographique du Vannetais et de la ville de Vannes, font de ce territoire un lieu stratégique et un enjeu pour les pouvoirs.

La carte, de l'état de la connaissance archéologique et du bâti pour la période médiévale, permet de mettre en évidence les édifices ou les vestiges d'un patrimoine exceptionnel : mottes, cathédrale, chapelles, abbayes, prieurés, manoirs, châteaux. Les édifices encore visibles aujourd'hui datent du Moyen Âge central et du bas Moyen Âge. Les édifices les plus anciens (haut Moyen Âge) n'ont pas été conservés.

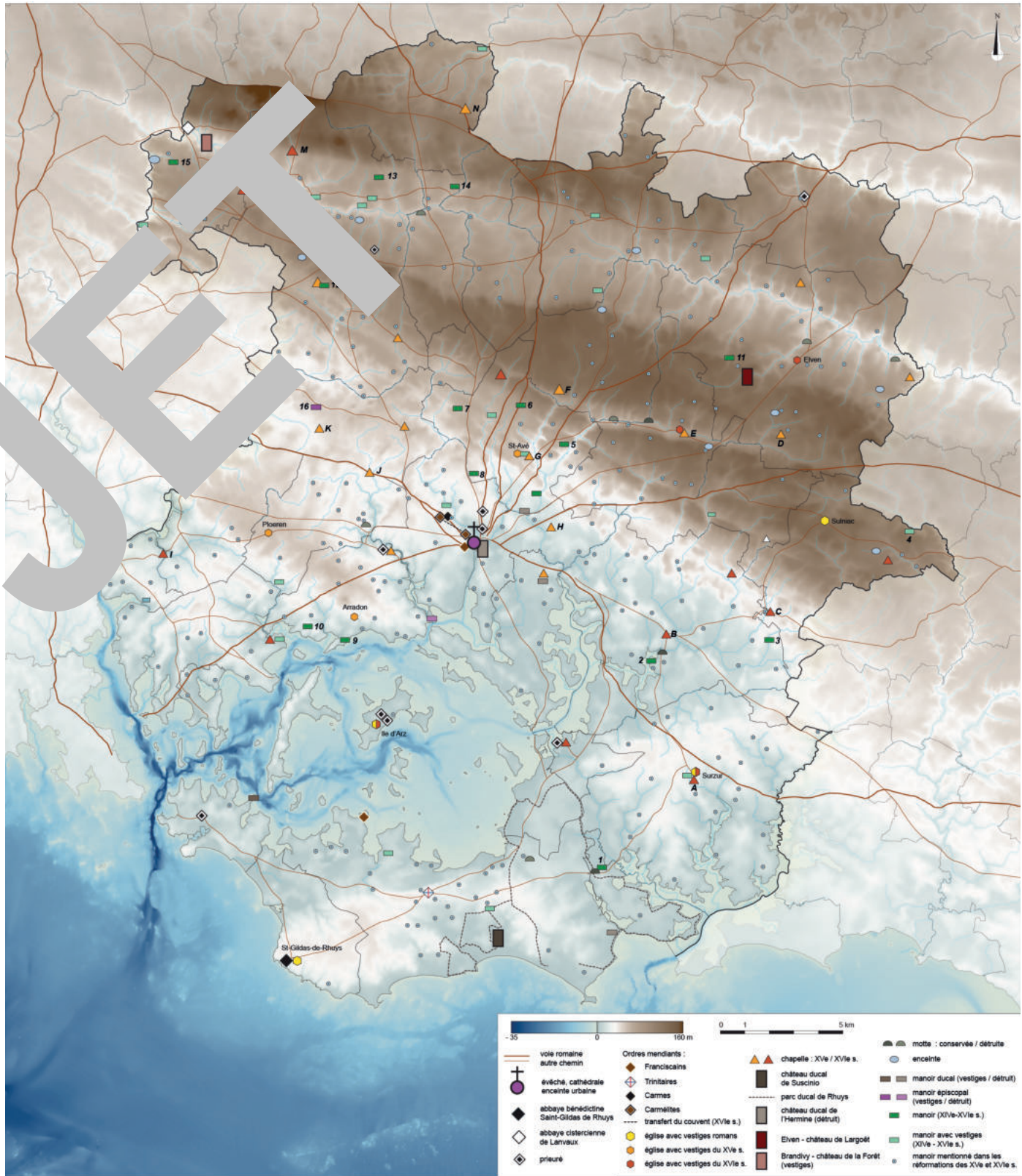
Le patrimoine religieux est très présent sur le territoire sous différentes formes : **abbayes, couvents, églises paroissiales, chapelles, croix et calvaires, fontaines.** Au cœur de l'enceinte gallo-romaine de Vannes, la cathédrale Saint-Pierre conserve bon nombre de vestiges significatifs de cette période. La fondation des abbayes de Saint-Gildas de Rhuys et de Notre-Dame-de-Lanvaux en Brandivy illustre l'essor monastique breton considérable des XII^e et XIII^e siècles. À Vannes, la présence franciscaine, dès le XIII^e siècle et carmélite aux XIV^e et XV^e siècles rappelle la diffusion fulgurante des ordres mendiants en Europe à proximité des villes.



Français 138 - fol 227v - La toison
Prise de Vannes (1342)
© BnF

Les mottes du Haut Moyen Âge, du Huelgoat à Grand-Champ, de l'Arz tout comme son église évoquent aussi ce contexte favorable de constructions religieuses. Pour la fin du Moyen Âge, quelques parties d'églises paroissiales inscrites dans des adjonctions postérieures témoignent de l'effervescence architecturale de cette époque dans les églises de Sulniac, de Ploeren, de Surzur, de Saint-Avé... Plusieurs chapelles du XV^e siècle : chapelle de Mangolérien à Monterblanc, chapelle Sainte-Anne à Saint-Nolff, chapelle de Bélén à Ploeren montrent le savoir-faire des maîtres d'ouvrages et des sculpteurs dans la taille et l'ornementation des édifices.

Etat de la connaissance archéologique et du bâti pour la période médiévale.



Réalisation CERAM

- | | |
|---|--|
| 1 : Le Tour-du-Parc - Cdaen
2 : Theix - Le Granil
3 : Theix - Le Plessis-Josso
4 : Sulniac - Les Ferrières
5 : St-Avé - Lesnevé
6 : St-Avé - Ruffiac
7 : St-Avé - Trévilantec
8 : St-Avé - Coëtidigo
9 : Arradon - Kerat
10 : Arradon - Kerran
11 : Elven - Kerleau
12 : Grand-Champ - Kerleguen
13 : Grand-Champ - Kermenguy
14 : Locmaria Grand-Champ - Coëtcandec
15 : Brandivy - Kergal
16 : Plescop - Kerango | A : Surzur - chapelle N-D. de Recouvrance
B : Theix - chapelle N-D. la Blanche
C : Sulniac - église St-Jean-Baptiste
D : Elven - chapelle St-Clément
E : St-Nolff - chapelle Ste-Anne
F : Monterblanc - chapelle de Mangolérien
G : St-Avé - chapelle du Loc'h
H : Vannes - chapelle du Rohic
I : Le Bono - chapelle de Béqueref
J : Ploeren - chapelle de Bélén
K : Plescop - chapelle de Lézurgan
L : Grand-Champ - chapelle de Burgo
M : Grand-Champ - chapelle de Loperhet
N : Colpo - chapelle de Kerdroguen |
|---|--|

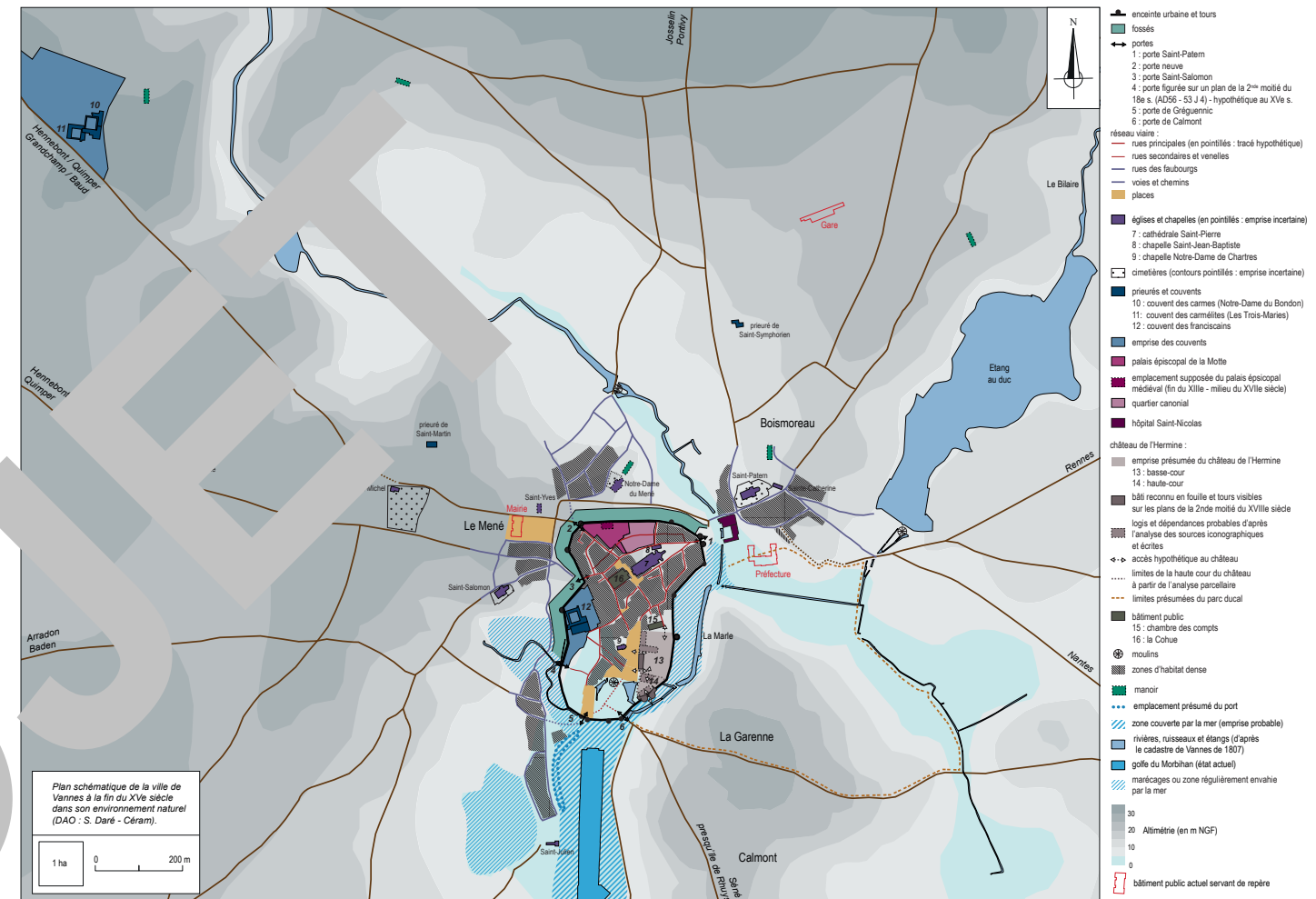


Vue aérienne du château de Suscinio dans son environnement littoral
© A. Lamoureux

La présence ducale se matérialise à Vannes avec le château de la Motte, véritable forteresse aujourd'hui disparue, puis à la fin du XIV^e avec le château de l'Hermine, résidence favorite des premiers Montfort. La construction de ce dernier, au sein des remparts agrandis par Jean IV, illustre l'essor de la construction civile et de la rénovation urbaine, aux lendemains de la guerre de Succession. Autre symbole de la présence des ducs, le **château de Suscinio**, où ils séjournent régulièrement, est situé au centre d'un vaste territoire de chasse en Sarzeau.

De grandes et petites seigneuries se déploient dispersées sur le territoire. La plus importante, la **châtellenie de Largoët**, située au sud d'Elven, recouvre une douzaine de paroisses depuis les landes de Lanvaux jusqu'aux paroisses maritimes de Baden et d'Arradon. L'espace rural est structuré par d'innombrables manoirs, de multiples métairies dites nobles et de moulins seigneuriaux. Constructions de grande qualité, aux formules très diverses, ces édifices témoignent d'un territoire marqué par la féodalité.

Plan schématique de la ville de Vannes à la fin du XV^e siècle.



Plan de la ville de Vannes à la fin du 15^e siècle. Vue aérienne du château de Suscinio dans son environnement littoral
© Céram



Tours de Largoët, Elven
© A. Lamoureux

DE GRANDES ET
PETITES SEIGNEURIES
SE PARTAGENT LE
TERRITOIRE.



Coffret de mariage, Henri de Cussé, Vannes
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



1785 - une invitation à l'Hôtel des Doves, (appelé aujourd'hui Hôtel de Limur) reconstitution historique, Vannes
© J.Danielo

Du XVI^e siècle à la Révolution

Au début du XVI^e, l'union de la Bretagne à la France en 1532 entraîne un essor du commerce maritime et de l'activité agricole. La forte production agricole de l'arrière-pays contribue à cette prospérité marchande. Mais ce dynamisme économique ne marque le pas au XVIII^e siècle.

L'exil de nombreux Bretons à Vannes a un grand impact sur la construction et contribue à l'embellissement de la ville.

Le XVIII^e siècle voit des bourgeois nés du commerce imposer l'amélioration des équipements portuaires tout comme l'aménagement des routes par l'intendant de Bretagne.

Les églises et chapelles construites au Moyen Âge répondent toujours aux besoins spirituels des paroissiens et rares sont celles qui datent du XVI^e siècle, comme l'église Saint-Pierre-aux-Liens (Plescop) et les chapelles de Burgo (Grand-Champ), de Notre-Dame de Recouvrance (Surzur) et de Notre-Dame de Kerdroguen (Colpo). Ce phénomène de construction et d'embellissement des intérieurs, discrètement influencé par l'art de la Renaissance, s'accroît au XVII^e siècle avec la réforme religieuse.



Tapisserie aux armes de France et de Bretagne, 1671, Vannes
© Musée d'Histoire et d'archéologie, Vannes



La carte de Morbihan - J.Legrand - 1637
© BnF

En milieu urbain

En milieu urbain, la construction privée bat son plein au XVII^e siècle sous l'effet des bénéfices du commerce. Les maisons de marchands sur le port, d'artisans dans les faubourgs illustrent les retombées d'une économie florissante. La désaffectation des murailles, renforcées au temps de la Ligue, a pour conséquence, une fois la guerre terminée, l'occupation plus ou moins licite de ces espaces. L'installation temporaire du Parlement de Bretagne à Vannes (1675-1690) engendrent de nouvelles constructions. Les maisons en pan de bois (plus de 180) cèdent peu à peu la place aux maisons totalement en pierre. Le paysage urbain se transforme. Comme ailleurs, cette époque est marquée par la floraison de nombreux couvents liée à la réforme catholique.



Carte de localisation des couvents à Vannes



Fourchette, Jean-Baptiste Le Rouzic, Vannes
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Le port de Vannes, vu de la Sautière à haute mer Ozanni N. (del.), Le Gouaz Y.(Sculpt.), Vannes
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Plan de situation du pont de Kerboulard près de Sulniac, sur la route de Vannes à Redon, 18^e siècle
© Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

En milieu rural

En milieu rural, l'architecture vernaculaire isolée ou regroupée en hameaux, fixe ses caractéristiques. Les communes ont conservé un certain nombre de demeures urbaines en pierre et au décor architectural raffiné. Le littoral continu d'exercer un attrait pour nombre de domaines aristocratiques qui s'y implantent comme à Sarzeau et Arradon.

Les différents types de maisons observées, du simple « penty » à pièce unique à la maison à deux pièces juxtaposant sous le même toit une pièce commune et une étable, souvent séparées par une cloison concernant autant l'habitat des marins que celui des agriculteurs. En presqu'île de Rhuy, les marins ont toujours des bêtes, quelquefois une petite terre que cultive l'épouse pendant l'absence de son mari, et donc une remise ou une étable qui rend leur maison identique aux petites fermes du canton.

De nombreux manoirs sont construits ou aménagés encore à cette époque qui se caractérisent, à la différence des maisons rurales, par la présence d'un étage, accessible par un escalier le plus souvent en vis, installé dans une tour hors-œuvre.

Au XVIII^e siècle, les nécessités du commerce imposent l'amélioration des équipements portuaires tout comme l'aménagement des routes par l'intendance de Bretagne qui entreprend de grands travaux. Dans le domaine de la construction privée, le littoral continue d'exercer un attrait pour nombre de familles aristocratiques qui remettent au goût du jour leurs résidences, manoirs ou châteaux (exemples : manoirs de Kerran et Roguédas à Arradon ; château de Truscat à Sarzeau).

Les grandes métamorphoses des XIX^e et XX^e siècle

AUX XIX^e ET XX^e SIÈCLES, LE TERRITOIRE CONNAÎT DE PROFONDES MUTATIONS QUE L'ON OBSERVE À PARTIR DE 1860 ET APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la croissance est stimulée par l'arrivée du train. Le déploiement du réseau de chemin de fer et l'amélioration des voies de communication désenclavent les cantons ruraux. L'arrière-pays se transforme. Le développement des foires ouvre des horizons plus larges à la production locale qui se modernise sous l'effet du bouleversement agricole et des progrès techniques. Les activités maritimes, en particulier l'ostréculture et l'activité viticole dans la presqu'île, connaissent une nouvelle croissance.

Aux lendemains de la Révolution, de nombreuses églises paroissiales comme Séné, Theix, Arzon, Arradon, Grand-Champ, Trédion, Le Hézo, Brandivy sont réédifiées, à proximité ou à l'emplacement d'édifices devenus vétustes. Beaucoup d'efforts sont consacrés à la construction d'équipements (gares) et d'édifices publics où s'exercent de nombreux architectes et gros entrepreneurs locaux. **Avec les lois sur l'enseignement, le bilan des constructions municipales, écoles, mairies qui deviennent obligatoires à partir de 1882 est impressionnant.** L'essor de l'activité maritime s'accompagne d'aménagements portuaires, de construction de phares et d'installations défensives.



Mairie-école de Plaudren, début XX^e siècle
© Archives départementales du Morbihan



Arrivée du train en gare de Vannes, fin du XIX^e siècle
© Archives départementales du Morbihan



Expérience d'un moteur à pétrole "Oida" à une Batteuse par M. Le Pévédic, mécanicien
© Cartopole de Baud



Affiche publicitaire
Rhüys Normand J[eune],
distillateur, Vannes.
Rhüys Normand J[eune],
distillateur, Vannes.
© BnF



Camp de Meucon sur Monterblanc, fin XIX^e - début XX^e siècle
© Archives municipales de Vannes

L'implantation à Vannes de trois régiments après 1874, donne un véritable coup de fouet à l'économie. La construction des casernes relance l'activité du bâtiment. L'apport de 4000 militaires, accessoirement accompagnés de 2300 chevaux, entraîne la construction de nombreux lotissements et de résidences. A Saint-Avé, la commune voit sa population augmenter avec la construction de l'asile départemental de Lesvellec à la fin du XIX^e siècle. **À la même période le camp de Meucon est construit (1878) sur la commune de Monterblanc.**

Le littoral du golfe du Morbihan joue un rôle majeur d'attraction. L'aménagement de la station balnéaire vannetaise de Conleau, à partir de 1877 s'inscrit dans ce cadre, tout comme l'essor des constructions de villégiatures à Arradon, Port Navalo et Saint-Gildas de Rhüys.



Une régate à Conleau, Vannes. Carte postale
© Archives municipales de Vannes

Le style Art déco marque les réalisations de l'Entre-deux-guerres. De nombreuses maisons aux façades colorées sont observées à Vannes et dans les bourgs comme par exemple sur la commune de Le Bono.



Maison de l'entre-deux-guerres, Le Bono
© GMVa





Vue aérienne de l'entreprise Michelin, Vannes, vers 1963
© Archives municipales de Vannes



Vue aérienne de la ZI du Prat, Vannes,
1974. Fond Heurtier
© Archives municipales de Vannes

Après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte d'embellie économique et de forte croissance démographique, le territoire connaît de profonds bouleversements. Les évolutions des techniques agricoles, le remembrement des terres paysannes, la création d'entreprises, la montée du tertiaire et le développement du tourisme, entraînent une nouvelle occupation ou définition du territoire touchant à la fois l'urbanisme, les paysages et l'architecture de l'agglomération. Tout comme les grands ensembles vannetais, les nombreux lotissements réalisés répondent à la crise du logement des années 1960 et accroissent progressivement l'emprise foncière des communes, en comblant les espaces restés libres entre les axes routiers.

L'habitat individuel offre un panel architectural riche et de formes variées, au sein duquel les architectes Yves Guillou et Bernard Guillouët s'illustrent tout particulièrement. **Les réalisations majeures de ces dernières décennies bouleversent allègrement les codes traditionnels de l'habitat breton.**

À la construction de logements, s'ajoutent ceux des équipements administratifs, scolaires, universitaires, sportifs, socio-culturels. Si la production est dominée par le volume et la répétition, la cité administrative, le bâtiment qui abrite la sécurité sociale ou le Palais des Arts à Vannes témoignent de l'innovation constructive et stylistique de l'époque.

Au-delà des centres-villes et des quartiers résidentiels, les zones d'activités à vocation économique industrielle ou tertiaire, se développent sans réelle continuité ou cohérence avec les tissus urbains existants.



Vue aérienne du port de Crouesty en
1985. Construction traditionnelle, Vannes,
1974, photo Heurtier
© Archives municipales de Vannes



Vue aérienne du quartier de Kercado, vers 1970. Carte postale YCA. Fonds privé
© Ville de Vannes

L'ESSOR DU TOURISME PREND UNE AMPLÉUR INÉDITE APRÈS LA GUERRE

Plusieurs projets d'aménagements voient le jour pour permettre l'accueil des estivants, de plus en plus nombreux. Sur la Presqu'île de Rhuy, c'est à cette époque que la station et le port de plaisance du Crouesty sont réalisés : un grand projet au caractère unique en Bretagne. L'implantation d'architectures contemporaines, en rupture avec l'habitat traditionnel, et la multiplication des résidences secondaires sont très significatives des transformations majeures qui s'opèrent à cette période.

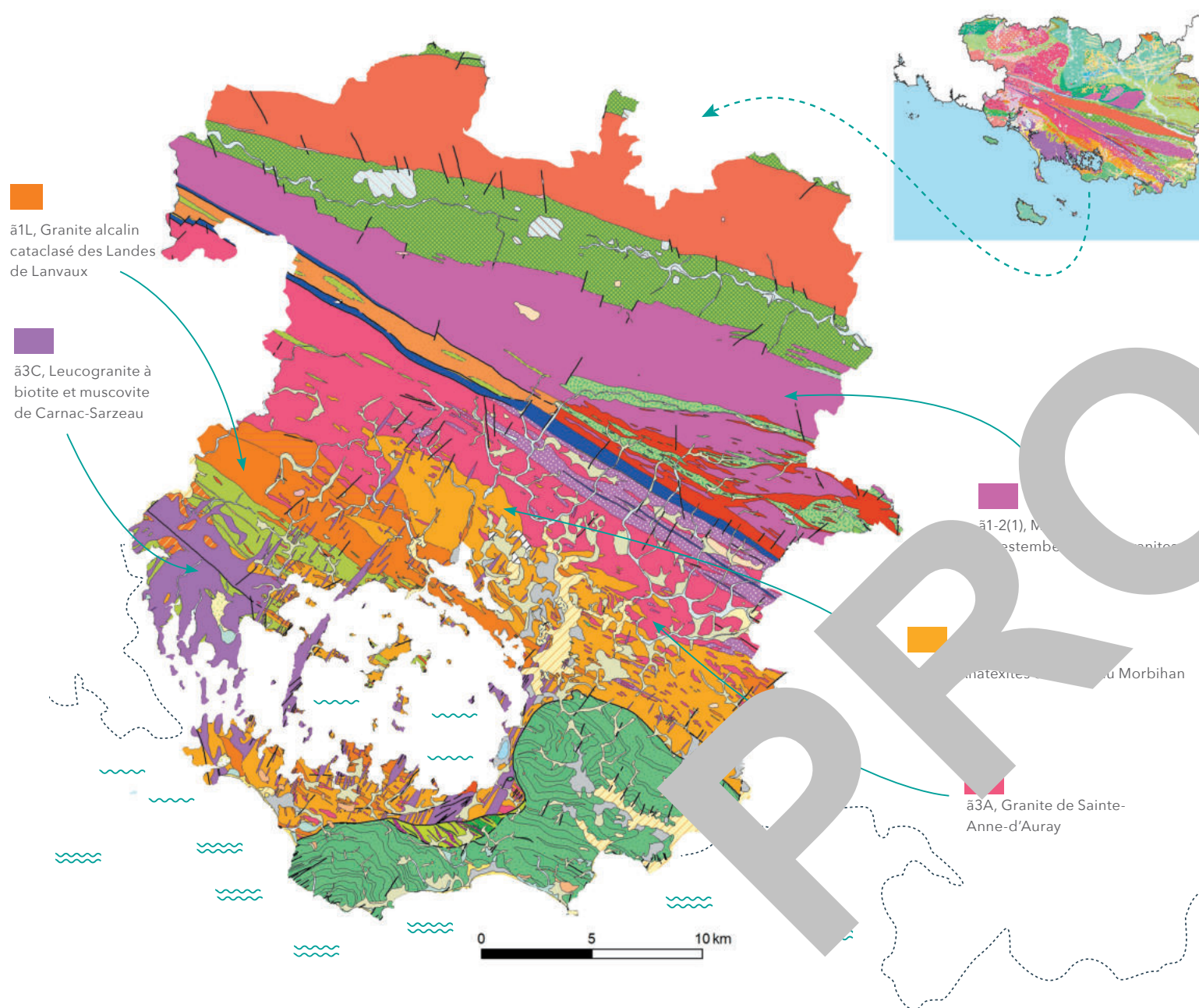


Plage de Port-Navalo 1970-1980, Arzon
© Musée de Bretagne



Vue aérienne du port du Crouesty (1985)
© Archives départementales du Morbihan

2.2 Des patrimoines qui témoignent de la richesse historique et culturelle du territoire



Source : BRGM

2.2.0 Le patrimoine géologique

Sur le plan géologique et géographique, le Morbihan appartient au Massif armoricain, faisant partie de la chaîne hercynienne. La nature géologique du sous-sol est à l'origine d'ambiances, de paysages et d'une toponymie spécifiques. Selon la géologie simplifiée du BRGM, le territoire de l'agglomération possède cinq types de ressources : des sables (seulement sur l'île d'Arz), des granites (dans la partie centrale et nord de l'intercommunalité), des micaschistes (au niveau de la presqu'île de Rhuys principalement), des gneiss (au niveau du golfe du Morbihan entre Le Bono et Surzur) et des schistes et grès (au niveau des Landes de Lanvaux).

3 SITES GÉOLOGIQUES REMARQUABLES SONT IDENTIFIÉS :

- Le filon granitique d'Arradon qui se prolonge sur l'île aux Moines
- Les micaschistes de la presqu'île de Rhuys
- Les migmatites de Port-Navalo



Migmatites plissées de Port-Navalo, Arzon
 © GMVa

LES FALAISES DE PORT-NAVALO SONT UNE BELLE ILLUSTRATION DE MIGMATITES PLISSÉES ET D'INTRUSIONS GRANITQUES.



2.2.1 Patrimoine bâti

Moulin à marée de Paluden, arradon
© A. Lamoureux

ARCHITECTURES MÉGALITHIQUES

Cairn, dolmen, enceinte, menhir, tumulus.

Dolmens, menhirs, etc. sont les marqueurs incontournables du paysage néolithique sur le territoire.



Tumulus de la Grotte Toulvern, Baden
© Fañch Galivel/Paysages de mégalithes



Enceinte de Kergonan, Ile-aux-Moines
© Néotopia/Paysages de mégalithes



Dolmen de la grotte Toulvern, Baden
© Fañch Galivel/Paysages de mégalithes



Dolmen de la loge au loup, Trédion
© P. Gouezin

Menhir de Kermallard, Sarzeau
© ZULAN/Paysages de mégalithes



ARCHITECTURES CULTUELLES

Abbatiales, calvaires, cathédrale, chapelles, cimetières, couvents et prieurés, croix, églises, fontaines de dévotion, monuments funéraires

On dénombre dans le département du Morbihan 1 227 édifices religieux dont 900 églises, chapelles et oratoires. Cette richesse s'exprime pleinement sur le périmètre d'étude par une densité patrimoniale importante, en zone urbaine et rurale.

ABBAYES, COUVENTS ET PRIEURÉS :

Deux abbayes :

L'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys est une abbaye bénédictine du XI^e siècle, dont l'église et certains objets mobiliers sont classés MH.

Les vestiges de l'abbaye cistercienne Notre-Dame de Lanvaux du XII^e siècle, à Brandivy.

On dénombre plusieurs couvents à Vannes construits au XVII^e siècle.

Six prieurés :

le Bernon à Arzon, le bourg d'Arzon, le bourg de l'île d'Arz, le Vincin à Arradon, les Saints à Grand-champ, le prieuré du Hézo.



Prieuré de l'Île-d'Arz
© Service de l'Inventaire

Chapelle du collège
François Xavier,
© Ville de Vannes



Abbaye de Saint-Gildas de Rhuys
© Service de l'Inventaire



Ancien couvent de la congrégation
des Filles de Jésus de Kermaria, XIX^e
siècle, Plougoumen
© GMVa

CATHÉDRALE ET ÉGLISES :

La cathédrale de Vannes présente plusieurs époques de construction depuis le XIII^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle. En 1537, l'architecte Jean Daniélo construit la chapelle en rotonde à deux étages, la chapelle du Saint-Sacrement, de style Renaissance.



Cathédrale de Vannes
© Ville de Vannes



Chapelle du Saint-Sacrement, Cathédrale, Vannes
© GMVa

Inscriptions, charpente de la cathédrale, Vannes
© Ville de Vannes



Eglise Pie (1959), Vannes
© Ville de Vannes



Quelques exemples d'églises construites au XX^e siècle :

Eglise Saint-Guen (1967).

L'église de Saint-Guen réalisée par les architectes Jacques-Henri Maisonneuve et Erich Kasper a obtenu en 2006, le label « Architecture contemporaine remarquable »

Eglise de Saint-Servais (1997), La Trinité-Surzur
© GMVa

Eglise Saint-Guen, Vannes
© Ville de Vannes



UN RÉSEAU DE CHAPELLES DE LA FIN DE LA PÉRIODE GOTHIQUE MAILLE LE TERRITOIRE

Les chapelles les plus anciennes datent de la seconde moitié du XV^e siècle.

Quelques exemples :

- La chapelle de Notre-Dame du Loc en Saint-Avé.
- La chapelle de Notre-Dame de Mangolérian en Monterblanc.
- La chapelle de Beléan en Ploeren.
- La chapelle de Lézurgant à Plescop.
- La chapelle Sainte-Anne à Saint-Nolff.

Construite dans la première moitié du XVI^e siècle, achevée en 1605, la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen à Colpo, inscrite MH est un des rares exemples en Morbihan d'architecture religieuse adoptant des éléments de style Renaissance.



Chapelle de Beléan, Ploeren
© GMVa



Chapelle de Lézurgant, Plescop
© GMVa



Chapelle de Notre-Dame du Loc et son calvaire, Saint-Avé
© GMVa



Chapelle Notre-Dame de Kerdroguen, Colpo
© GMVa

Autour de ces chapelles, la présence de fontaines de dévotion et, pour certaines, de calvaires balisent l'espace rural.

Fontaine de dévotion, village de Cran, Tréfléan
© GMVa



Fontaine de dévotion, Sainte-Anne du Grappon, Surzur
© GMVa



Peintures murales de la chapelle de Notre-Dame de Cran,
Tréfléan
© A. Lamoureux

La plupart de ces édifices abrite un riche patrimoine artistique composé de décors et d'objets mobiliers (peintures murales, statuaire, retables, orfèvrerie, mobilier, bannières, ex-votos).

Un patrimoine original, témoin de l'histoire :
les décors peints des chapelles d'Elven, Trédion,
Surzur, Treffléan, Sulniac et Theix-Noyal



Peintures murales de la chapelle Saint-Clément, Elven
© GMVa



Peintures murales de la chapelle Saint-Clément, Elven
© GMVa



Statue de la Vierge à l'Enfant dite Notre-Dame du Loc, fin du XV^e siècle, Chapelle de Notre-Dame du Loc, Saint-Avé
© GMVa



Retable du Te Deum en albâtre, fin du XV^e siècle, Chapelle Notre-Dame du Loc, Saint-Avé
© GMVa



Catafalque de la chapelle Saint-Roch du Gorvello, XIX^e siècle, Sulniac
© GMVa

ARCHITECTURES DOMESTIQUES

Châteaux, fermes, hôtels particuliers, manoirs, maisons et lotissements.

LES CHÂTEAUX :

On dénombre un grand nombre de châteaux construits en pierre entre le XIII^e et le XIX^e siècle. La première mention de la résidence ducal, le château de Suscinio, établie par les ducs au milieu du parc de chasse de Rhuys date de 1218.

Comme partout en Bretagne, peu d'édifices sont construits au XVIII^e siècle : le château de Penhouët, sur la commune de Grand-Champ est un très bel exemple de château dans le style XVIII^e. A Saint-Avé, le corps principal du logis du château de Beauregard date de 1750. Enfin, le château de Kerlévéan à Sarzeau, situé face au golfe du Morbihan, est un exemple majeur de l'architecture néoclassique pour la Bretagne. Dans ce dernier exemple, le plaisir de la vue et la proximité de la mer sont alors clairement recherchés.

Le château de Trédion est construit principalement au XIX^e en englobant le manoir du XV^e siècle.



Forteresse de Largoët, Elven
© Commune d'Elven



Logis du château de Suscinio, Sarzeau
© GMVa



Château de Coët-Candec,
Locmaria-Grand-Champ
© Association de Coët-Candec



Château de Penhouët, Grand-Champ
© Commune de Grand-Champ



Château de Kerlévéan, Sarzeau
© Service de l'Inventaire



CHÂTEAU DE TRÉDION, TRÉDION
© A. Lamoureux

LES HÔTELS PARTICULIERS :

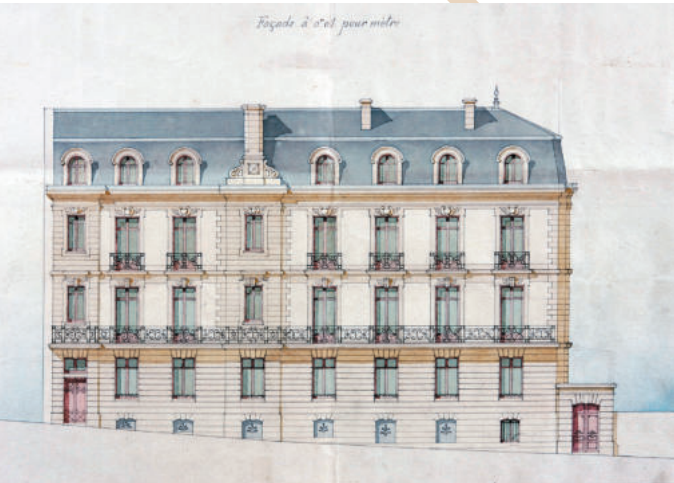
Les hôtels particuliers se trouvent uniquement à Vannes.

La ville en conserve la sixième. Le plus ancien est Château Gaillard construit dans le 2^e quart du XV^e siècle. La majorité des hôtels particuliers de Vannes sont construits à la fin du XVII^e siècle suite à l'édit du parlement de Bretagne à Vannes, de 1671 et 1689.



Hôtel particulier Mynier, Place des Lices, Vannes
© Ville de Vannes

On observe une reprise de cette activité constructive à la fin du XIX^e siècle qui voit alors s'édifier plusieurs hôtels, construits pour des particuliers aisés.



Développé des élévations sur rue de l'hôtel particulier Taslé, 6 place de la République, 24 rue Thiers (Vannes), 1888, par E. Bassac (?). Fonds privé.
© Ville de Vannes

Hôtel particulier de Château Gaillard, Vannes.
© A. Lamoureux





Manoir du Plessis-Josso, Theix-Noyalo
© A. Blanchet



Planche du cadastre napoléonien (1810), Le Plessis-Josso
© Archives départementales du Morbihan



Ancienne ferme, village de Bizole, Tréfléan
© GMVa

LES FERMES :

L'activité agricole a profondément marqué le territoire. Fragile, souvent non protégé, ce patrimoine connaît depuis plusieurs décennies de profondes évolutions qui reflètent les changements des pratiques et de l'économie agricole, des usages et des modes de vie sur le territoire.

L'exploitation agricole, la ferme, est constituée d'un ensemble de bâtis et d'espaces qui répondent à différents usages (le logis, l'étable, la cour, le puits, la cidrerie, le four à pain, l'aire à battre, etc.).



Ancienne ferme, village de Saint-Clément, Elven
© GMVa



Grande, village de Saint-Clément, Elven
© GMVa



Chaumière, ancienne ferme du village de Lopabu, Grand-Champ
© GMVa

LES MANOIRS :

Entre le XIV^e et le XVI^e, de nombreux manoirs s'implantent sur le territoire. L'architecture rassemble résidence noble, éléments défensifs et domaine agricole. Leur développement est en rapport avec le développement de la cité bretonne. Les manoirs du territoire datent pour la majorité du XV^e et du XVI^e siècles. Plusieurs manoirs ont été détruits ou transformés au cours du temps (XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles). On trouve cependant de nombreux édifices remarquables : le Plessis Josso à Theix-Noyalo (1^{er} quart XV^e), le Granil à Theix-Noyalo (1^{ère} moitié du XV^e), Kerat à Arradon (1^{er} quart XV^e), Kerléguen à Grand-Champ (4^e quart XV^e), Kermenguy à Grand-Champ (XVI^e), Kergal à Brandivy (XV^e) et enfin Rulliac à Saint-Avé (XVI^e) qui est un bel exemple architectural de style Renaissance.

Quelques spécificités de l'architecture rurale traditionnelle:

- le réemploi des éléments architecturaux anciens (porte, fenêtre, décor) se rencontre très fréquemment et constitue une caractéristique de l'habitat rural morbihannais.
- le développement des logis en alignement.
- la persistance de couvertures végétales.
- le logis mixte qui regroupe sous le même toit la famille paysanne et les animaux.



Chaumière à double logis, Le Bono
© GMVa



Fournil du village de Saint-Clément, Elven.
© GMVa
Manoir de Kergal, Brandivy.
© E. Blanchet



Manoir de Kergal, Brandivy.
© E. Blanchet

L'HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Maisons, lotissements, grands ensembles

L'habitat individuel se caractérise par une grande diversité architecturale, en fonction des périodes et des lieux d'implantation sur le territoire. La proximité de la mer a engendré la création d'un bâti spécifique : maisons de pêcheurs, de marins, de capitaines, de négociants et de villégiature.

LES MAISONS À PANS DE BOIS

Vannes rassemble l'ensemble du corpus, quelques 180 édifices, puisqu'aucune maison à pans de bois n'a été identifiée en dehors de la ville. La ville compte un peu plus de 180 maisons à colombages. Les plus anciennes remontent au XV^e siècle, mais la plupart datent des XVI^e et XVII^e siècles.



Maisons à pans de bois, Place Henri IV, Vannes
© A. Lamoureux



Maison de capitaine, XIX^e siècle, village de Kerners, Arzon
© GMVa

LES MAISONS DE PÊCHEURS ET DE CAPITAINES

Elles sont regroupées en villages. Certaines communes littorales présentent des alignements de maisons de pêcheurs caractéristiques orientés est-ouest : Séné, Arzon, Saint-Gildas de Rhuis, Sarzeau. Les maisons de pêcheurs datent pour les plus anciennes des XVII^e et XVIII^e siècles. Une grande partie est construite au XIX^e et remaniée au XX^e siècle. L'île d'Arz et l'île-aux-Moines sont également connues pour le nombre de maisons de capitaines.

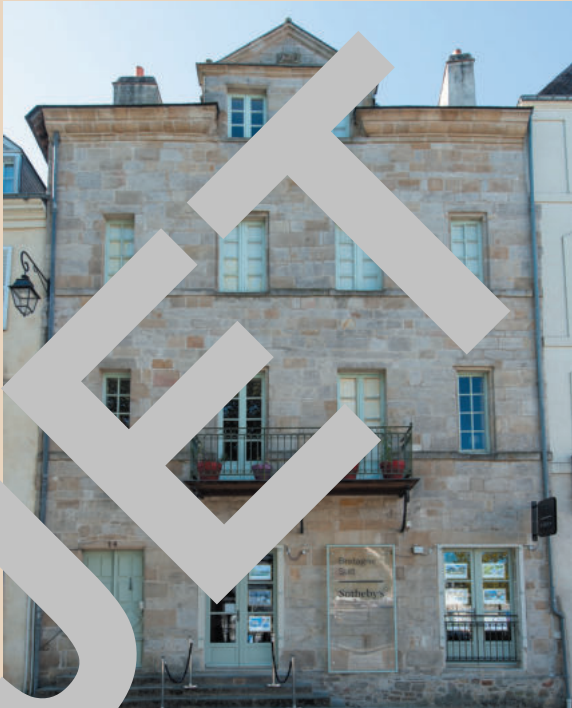


Maison de marin, Arzon
© Service de l'Inventaire



Détail architectural, date portée 1625 et ancre marine sculptée dans le linteau
© Service de l'Inventaire

LES MAISONS DE NÉGOCIANTS DU PORT DE VANNES



Particulier d'un négociant, 14 rue du port, Vannes, milieu XVII^e siècle
© Ville de Vannes

LES MAISONS DE VILLÉGIATURE

Elles se développent sur le littoral en bordure du golfe au XIX^e siècle sur les communes d'Arradon et de la presqu'île de Rhuis.



Villa Betsy, Arradon.
© Jack 56

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le 31/05/2023
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

LES MAISONS DE PRÊTRES



Maison de prêtre, 1^{er} quart du XVI^e siècle, village de Locmiquel, date portée 1523, Grand-Champ
© GMVa

LES MAISONS DE BOURG



Maison-café, port de Le Bono
© GMVa

Au début du XX^e siècle, en 1908, la villa dite « Manoir de Coët Ilhuel » est construite pour abriter la maison d'un propriétaire d'une exploitation viticole sur la commune de Sarzeau.



Projet de Villa, Sarzeau, élévation de la façade nord, 1905, par Paul-Joseph Courcoux. Collection privée
© Service de l'Inventaire

LES MAISONS D'ARCHITECTES

Ces maisons sont l'œuvre d'entrepreneurs locaux, d'artisans italiens du bâtiment, installés dans la région et d'architectes pour les projets plus importants (ex : Le Cloérec, Gemain, Bardet-Lamourec, Morin et Gosselin.).



Maison années 30, Vannes
© Ville de Vannes



Maison années 30, Vannes
© Ville de Vannes



Maison années 30, Le Bono
© GMVa

La proportion de l'habitat individuel s'intensifie, dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec la création de lotissements pavillonnaires, qui modifient profondément les paysages en périphérie des bourgs.



L'ensemble des remparts de Kerjouanno, réalisé par l'architecte et urbaniste, Félix Madeline (1973), Arzon
© GMVa

L'ARCHITECTURE PAVILLONNAIRE

À partir des années 60, l'architecture pavillonnaire, construite à partir de plans-types vendus sur catalogue, se diffuse et s'implante partout en périphérie de Vannes et des bourgs de l'agglomération.

L'architecture dite « néo-bretonne », aux détails architecturaux empruntés à l'architecture vernaculaire s'est imposée jusqu'à devenir un marqueur architectural prégnant des paysages du territoire.

L'HABITAT COLLECTIF DE LA SECONDE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

Quartier de Cliscou, Vannes
© Ville de Vannes



Résidence Mimosas, architecte Yves Guillou
© Ville de Vannes



Quartier de Kercado vers 1970
© Archives municipales de Vannes

Dans le contexte national de renouveau des formes urbaines, deux grands ensembles, les quartiers de Kercado et de Menimur, sont construits en périphérie de la ville historique de Vannes au cours des décennies 1960-1970. Sur le littoral, le port et la station balnéaire du Crouesty sont créés selon les mêmes principes urbanistiques.



Architecture "Néo-Bretonne", maison individuelle, Vannes
© Ville de Vannes

La production architecturale par les architectes

Inspirées par le naturalisme moderniste, les réalisations des architectes Yves Guillou, Bernard Guillouët ou encore Robert Lamourec font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine du XX^e siècle. D'autres productions architecturales remarquables émanent des architectes Roger Le Flanchec, Félix Madeline et plus récemment Yvon Cornichet et Xavier Fraud (agence ARCAU).



Photographie d'Yves Guillou dans son agence, Vannes
© Archives départementales du Morbihan



Maison Arié, l'Île-aux-Moines, 1987,
Architecte Bernard Guillouët

ARCHITECTURES MARITIME ET LITTORALE

Balises maritimes, cales, chantiers ostréicoles, corps de garde et casernes de douaniers, digues, hangar à varech, marais salants, moulins à marée, pêcheries fixes, phare, ports, sémaphore, terre-pleins.



Balise maritime, Le Bono, Arradon
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Le patrimoine maritime est un patrimoine emblématique du littoral breton qui témoigne du lien étroit des habitants à la mer et de leurs pratiques, telles que l'ostréiculture, la saliculture ou encore la pêche. Ces activités ont contribué à façonner les paysages.



Marais-salants de Lasné, Saint-Armel
© PNRGM

Vue aérienne du port de Vannes
© A. Lamoureux

Maison-Phare de Port-Navalo, Arzon
© PNRGM

Linéaire de cabanons et terre-pleins ostréicoles, Le Bono
© PNRGM - Service de l'Inventaire



La "maison individuelle", Le Bono
© PNRGM - Service de l'Inventaire



Cale de Pen Raz, Ile d'Arz
© A. Lamoureux



Ancien chantier ostréicole, XIX^e siècle, Arradon
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Les moulins à marée :

Près du quart des moulins à marée bretons toujours visibles sont localisés dans le golfe du Morbihan (le moulin de Pen castel à Arzon, le moulin de Kervilio au Bono ou les moulins de Mériadec et de Pomper à Baden, etc.). Le moulin de Berno à l'Île d'Arz, l'un des deux moulins insulaires de Bretagne, et le seul à posséder un mécanisme complet, restauré, en état de fonctionnement.

Inscription figurant une roue de moulin, moulin à marée, Le Hézo,
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Moulin à marée et sa digue, Le Hézo
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Moulin à marée de l'Île d'Arz et sa digue, Ile d'Arz
© A. Lamoureux





Echauguette, rempart, Vannes
© Ville de Vannes

ARCHITECTURES DÉFENSIVES ET MILITAIRES

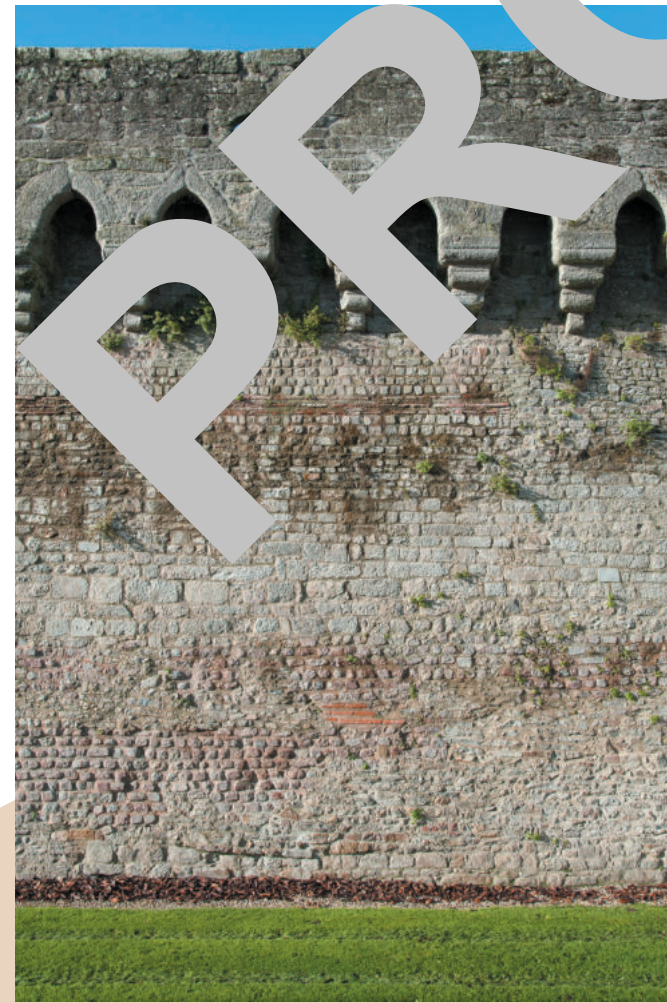
Aérodrome, batteries, blockhaus, camp militaire, casernes, corps de garde, éperon barré, hangars, remparts, tobrouk, tours.



Caserne militaire, XIX^e siècle, Le Bono
© PNRGM - Service de l'Inventaire



Tobrouk BF58C, Penvins, Sarzeau
© PNRGM - Service de l'Inventaire



Remparts de Vannes
© Ville de Vannes

Blockhaus



Blockhaus du Petit-Mont

Lors du conflit de 1939-1945, le cairn du Petit-Mont (Arzon) a été choisi par l'armée allemande pour camoufler un bunker en son sein, détruisant une partie des trois structures néolithiques.

Blockhaus camouflé à l'intérieur du cairn du Petit-Mont, Arzon
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Les hangars de Vannes -Meucon

situés sur la commune de Monterblanc, font l'objet d'une demande de protection MH. L'aérodrome a accueilli pendant la seconde guerre mondiale trois escadrilles de bombardiers allemands.

Hangar de l'aérodrome
© Association Morbihan Aéro Musée



Les hangars



Caserne du 3^e Régiment d'infanterie de marine, Vannes
© Ville de Vannes



Immeuble Petit-Fers, rue Alain Le Grand
© Ville de Vannes

ARCHITECTURES INDUSTRIELLES ET PRE-INDUSTRIELLES

Briqueteries, hangars, moulins, usines.



Ancien hangar (1914), Quartier de la gare de Vannes
© Ville de Vannes



Briqueterie, fin XIXe siècle
© GMVa



P
Crédits pour la signature



Pont suspendu, 1840, Le Bono
© A. Lamoureux

ARCHITECTURES CIVILES

Bâtiments administratifs, écoles,
équipements culturels et sportifs,
équipements hospitaliers, gares,
halles, mairies, monuments aux morts,
ouvrages d'art (ponts, aqueducs,
châteaux d'eau, édifice de captage
d'eau).



Asile de Lesvellec, Etablissement Public de
Santé Mentale, 4e quart du 19e siècle, Saint-Avé.
© GMVa



Moulin de Gourvineg, moulin
à farine, rue de la Forge,
Saint-Nolff
© Commune de
Saint-Nolff



Salle polyvalente, Mille clubs, Plescop
© GMVa



Gare de Surzur, 1910
© Ville de Surzur



Aqueduc de Meucon
© A. Lamoureux



Ecole de Colpo, 2e moitié XIXe siècle.
© GMVa



Monument aux morts, Elven
© GMVa



2.2.2 Le patrimoine naviguant

Le golfe du Morbihan est un site reconnu pour la navigation de bateaux traditionnels. Sinago, forban, plate, guépard, sont des noms emblématiques du golfe du Morbihan.

Les sinagots à l'île Boëdic, Concours photo 2020 GMVa
© M. Ollivier

Sinago

bateau de pêche, originaire de la commune de Séné. Il existe 3 répliques de sinago labellisés « Bateau d'intérêt patrimonial ».

Forban

bateau de pêche, originaire de la commune du Bono. Il en reste aujourd'hui un exemplaire, labellisé BIP, le « Notre Dame de la Vierge », réplique du forban de 1962.

Plate et Guépard

La plate est un petit bateau à fond plat, à la coque carrée. Elle a été construite dans de nombreuses chantiers du golfe du Morbihan.

Le Guépard (série monotype de plus de 120 exemplaires) est un petit voilier de régate en bois. Construit par Eugène Riguidel à Arradon, il est construit à partir d'une plate en V auquel est ajouté un gréement et dont les formes offrent une vitesse adaptée aux courants et aux eaux peu profondes du golfe.

Sloop – un tonneau du golfe

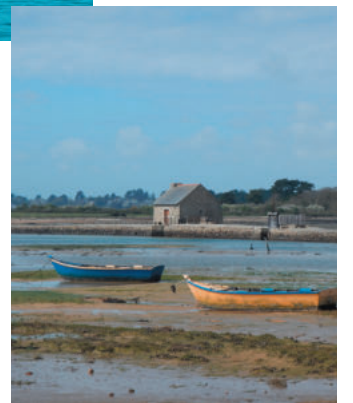
Maïta, une réplique de l'original dessiné en 1899 par Louis Dyèvre pour la navigation dans le golfe.



Forban, Concours photo 2020 GMVa
© P. Verger-Reckebourg



Sinagot
© A. Lamoureux



Deux plates, Ile d'Arz
© PNRGM - Service de l'Inventaire



Guépard
© PNRGM



Maïta
© Association Maïta



BATEAUX CLASSÉS MONUMENTS HISTORIQUES

Corbeau des mers, Bateau de pêche, caseyeur, construit à Crozon (29) en 1931, par le chantier Belbeoc'h, bateau localisé à Vannes.

Les trois frères, bateau de pêche, Sinago, Construit à Plougoumelen (56), en 1943, aux chantiers Querrien du Bono. Bateau localisé à Séné.

Corbeau des mers
© A. Lamoureux



Terre-plein en pierre sèche
© Benjamin Simon - PNRGM

LANGUES DE BRETAGNE : LE BRETON VANNETAIS ET LE GALLO.

Le territoire de golfe du Morbihan-Vannes Agglomération fait partie du « Pays Vannetais ». Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, est à cheval entre la Haute Bretagne, où l'on parle traditionnellement gallo, et la Basse Bretagne, où l'on parle traditionnellement breton. Le breton vannetais est bien différencié des autres langues, à de nombreux points de vue, et on peut le distinguer d'un ensemble de dialectes parlés en Cornouaille, Léon et Trégor.



Pratique de la lutte Bretonne, Gouren
© M. Thierry



Préparation du Gochtial, Saint-Armel
© A. Spani



Restauration de bateaux traditionnels
en bois, Chantier du Guip à l'Ile-aux-Moines
© E. Blanchet

Association du Festival dentellier de
Bretagne, Colpo
© E. Blanchet

2.2.3 Le patrimoine culturel immatériel

Des patrimoines vivants, expressions de la diversité culturelle

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) englobe des pratiques et des savoirs qui constituent un héritage dans lequel se reconnaît une communauté. C'est un patrimoine vivant qui s'inscrit dans la continuité de pratiques traditionnelles, qui se renouvelle et se transmet entre les générations.

Il distingue les catégories suivantes :

- les sports et jeux,
- la toponymie,
- les langues,
- la musique,
- le conte
- le chant
- la danse et les arts du spectacle
- la gastronomie,
- les savoir-faire,
- les rites sociaux et rituels.

Les illustrations présentent un panel de pratiques et de savoir-faire sur l'agglomération. D'autres exemples existent : la pratique de la pêche à la palourde, la pratique du gouren, du conte, les pardons, etc.

Ce patrimoine culturel immatériel est fragile car pour perdurer, il doit se transmettre et se pratiquer. Le renouvellement des pratiques, la formation et l'innovation des acteurs participent à la transmission et à l'appropriation de ce patrimoine par les nouvelles générations.

Il constitue pour le futur Pays d'art et d'histoire une matière essentielle pour enrichir la médiation avec de nouvelles pratiques en intégrant les habitants dans la conception et l'animation des actions.



Fest-noz à la piscine 2021, Vannes
© GMVa



Le pressage des pommes, Cidrerie du Golfe, Arradon
© A. Spani



Bagad de Vannes
© Ville de Vannes



Pardon, Le Gorvello
© GMVa



Photo-souvenir: Daniel Buren, « Au détour des routes et des chemins, 7 travaux in situ », 2022 - Pénery, Ile d'Arz
© photo: Illés Sarkantyú © Daniel Buren, ADAGP, Paris

2.3 Un territoire d'inspiration et de création

De nombreux artistes locaux ou de passage dans la région ont cherché à poser leur regard sur ses paysages. Leur production constitue une collection d'œuvres variées qui vient enrichir notre perception du territoire.

Olivier Delavallade, Commissaire d'exposition et membre du Conseil scientifique du Pays d'art et d'histoire.

« Depuis la découpe d'une fenêtre offrant un point de vue unique observé de manière statique, nous avons appris à sortir du cadre et à traverser le paysage. En art, le tableau-fenêtre a prévalu depuis la Renaissance et même avant chez certains Primitifs, le paysage utilisé davantage comme une sorte de décor, ou de fond, tableau dans le tableau, fenêtre dans la fenêtre. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, avec les Impressionnistes, que le paysage s'est profondément transformé : il est

devenu un lieu, non plus de la représentation mais de la sensation, comme chez Van Gogh et à Monet. Le spectateur n'est plus devant le tableau mais dedans, et le paysage qui se trouve derrière lui compte autant que celui qui se présente dans le champ de son regard. Là s'inaugure une nouvelle relation à notre environnement.

Ici, un des plus beaux patrimoines réside, de manière diffuse mais constante, dans ce qu'il y a de plus intangible, immatériel, insaisissable et souvent ineffable : la lumière. Grandie en ces terres d'eau, de lumière et de vases étincelantes, l'un des plus grands peintres français du XX^e siècle, Geneviève Asse, a fait œuvre.

Aujourd'hui, sa peinture ne peut être dissociée de ce paysage comme celle de Cézanne ne peut être détachée du profil singulier de la Montagne Sainte-Victoire. De ce lien si particulier à un lieu, les deux artistes ont produit des œuvres d'une singularité absolue et à portée universelle.

Au cœur du Golfe du Morbihan, il y a 6000 ans, une petite île accueillait une des civilisations les plus importantes de l'Humanité : le site de Gavrinis combine architecture et paysage, il n'y a nulle autre construction humaine. Ce chef-d'œuvre de préhistoire caractérise une période, le Néolithique où les Hommes ont inventé, simultanément l'architecture et le paysage, dans une révolution technologique sans équivalent. Ces deux œuvres majeures, qui s'ancrent essentiellement dans le paysage et sa perception attentive, pourraient être perçus comme abstraits. Mais, à travers ces apparences, force est de constater que ces œuvres sont travaillées essentiellement par le réel.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est urgent de refonder une expérience sensible du monde, une attention renouvelée, revigorée par la perception aiguë des phénomènes. L'entreprise de valorisation de ce territoire, engagée dans la procédure de labellisation en Pays d'Art et d'Histoire, à travers son exigence scientifique et son ambition de transmission, est un levier formidable pour mobiliser les énergies locales et retenir l'attention des visiteurs extérieurs.»



Photo-souvenir: Daniel Buren, « Au détour des routes et des chemins, 7 travaux in situ », 2022 - Pénery, Ile d'Arz
© photo: Illés Sarkantyú © Daniel Buren, ADAGP, Paris



Rupture, Geneviève Asse (26 avril 1986), huile sur toile, acquisition : don Geneviève Asse 2013
© Musées de Vannes



Rupture, Geneviève Asse (26 avril 1986), huile sur toile, acquisition : don Geneviève Asse 2013
© Musées de Vannes

3.

Les politiques culturelles et leur maillage dans le territoire

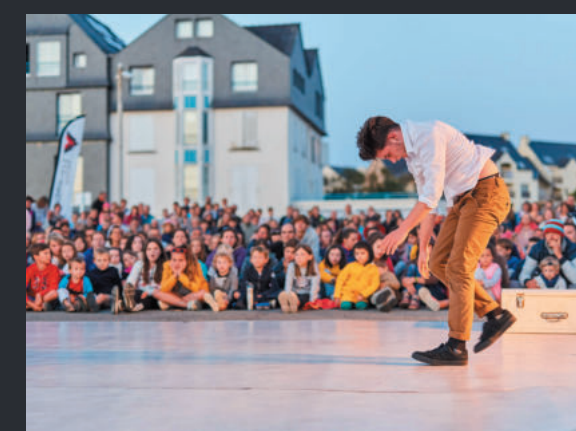
Si Vannes et le pourtour du golfe du Morbihan concentrent les lieux de diffusion culturelle, le réseau de médiathèques, structuré par l'agglomération, contribue à l'équilibre sur l'ensemble du territoire. L'offre de musées et de centres d'interprétation se renouvelle avec de nouveaux projets en cours de réalisation. La dynamique portée par les tiers-lieux définit la nature des lieux de pratiques. En dehors des équipements, manifestations et festivals associatifs se déploient sur l'ensemble du territoire, rythment les saisons culturelles et renouvellent les publics.



Bulles de Fest-Noz, Festival du Roué Waroch 2020, Plescop, concours photo GMVa
© C. Le Maignan



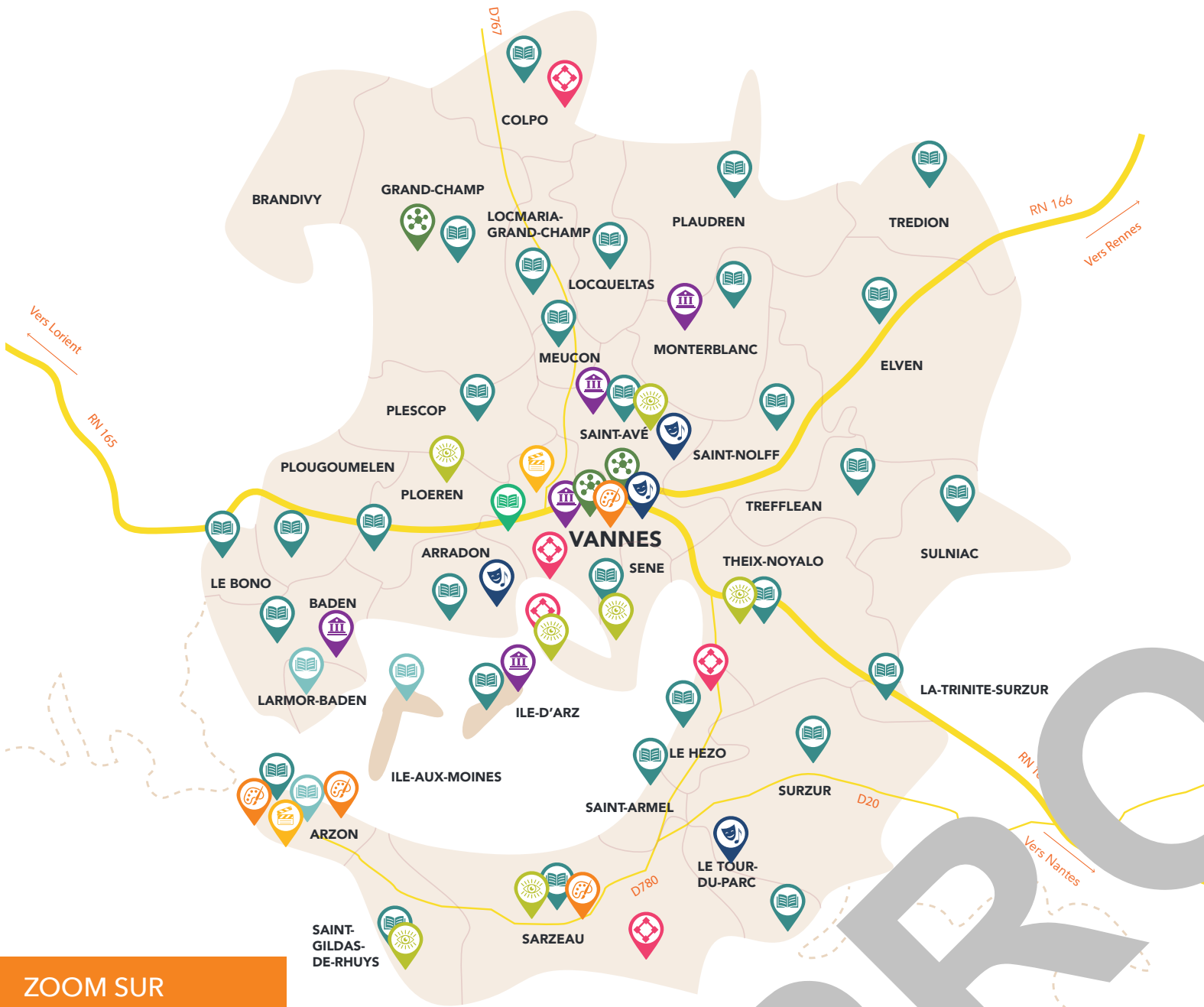
Street art
© A. Lamoureux



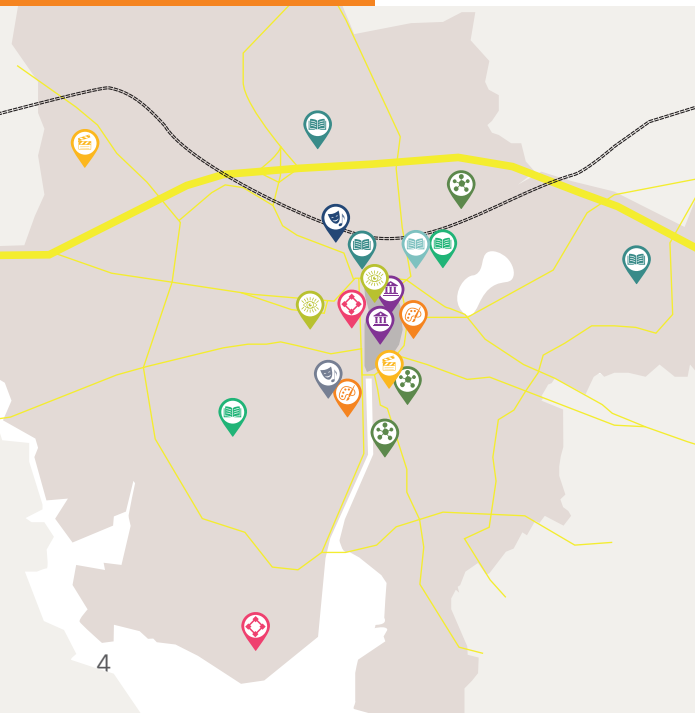
Spectacle vivant, Presqu'île de Rhuys.
© A. Lamoureux



Musée des Beaux-arts, Vannes
© Ville de Vannes



ZOOM SUR
la ville de VANNES



3.1 Le maillage du territoire

Présent sur la presque totalité du territoire, le réseau des médiathèques constitue un relais dynamique de diffusion des politiques culturelles. C'est un partenaire essentiel du futur Pays d'art et d'histoire pour développer des projets croisant création artistique et valorisation de l'architecture et du patrimoine et équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire.

ESPACE MUSÉOGRAPHIQUES

- Musée Beaux-arts, la Cohue, Vannes
- Musée d'histoire et d'archéologie, Château Gaillard, Vannes
- Musées Marins et capitaines, Ile de l'Arz.
- Musée des passions et des ailes, Baden
- Morbihan aéro-musée, Monterblanc
- Musée de l'EPSM, Saint-Avé (ouverture limitée (JEP)).

LECTURE PUBLIQUE ET MEDIATHÈQUES

- Archives départementales du Morbihan, Vannes
- Archives municipales de Vannes
- Médiathèque du Golfe
- Médiathèque de Vannes hors réseau
- Bibliothèque de Vannes polémique du Morbihan

DIFFUSION CRÉATION SPECTACLE VIVANT

- Théâtre conventionnée art et création
- Théâtre Anne de Bretagne, Vannes , 850 places assises.
- La lucarne, Arradon, 300 places assises.
- Scène Musiques actuelles SMAC
- Echonova, Saint-Avé, 600 places (debout).
- Scène de territoire pour la danse
- Espace culturel l'Hermine, 470 places assises.

Salle de diffusion

- Espace 2000 - Célestin Blévin, Grand-Champ, configuration assis-debout, configuration debout 800 places.
- Le Cairn, Larmor-Baden, 120 places.
- Le Carré d'art, Elven, 280 personnes assises et de 567 personnes debout

DIFFUSION CRÉATION ARTS PLASTIQUES

- Maison Lesage, Sarzeau
- Passage de La Cohue, Vannes
- Le kiosque, Vannes
- Galerie Les bigotes, Vannes
- La criée, Arzon
- Moulin à marée de Pen castel, Arzon

TIERS-LIEU CULTUREL

- Villa Gregam, Grand-champ
- Bref, Vannes
- Le Hangar, Vannes

CENTRES D'INTERPRÉTATION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES (PUBLICS).

- Ouvert
- Le domaine de Suscinio, Sarzeau
- La réserve naturelle nationale des marais de Séné, Séné
- Limur, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, Vannes
- Maison de la nature, Vannes
- Espace associatif Napoleone, Colpo

CINÉMAS

- Cinéville Garenne, Vannes, art et essai
- Cinéville Parc Lann, Vannes
- La locomotive, Arzon, art et essai

LES ÉQUIPEMENTS INTÉGRÉS

- Ce sont des espaces où coexistent plusieurs services : bibliothèques/médiathèques, salles de spectacle, espace d'exposition, lieu de rencontre, cinéma, etc.
- La Passerelle, Theix
- Grain de Sel, Séné (256 places)
- Ti anna, Séné
- Le Dôme, Saint-Avé (400 places assises et 850 places assis-debout)
- Espace culturel l'Hermine, Sarzeau
- Le Palais des Arts (PAC), Vannes
- Le Triskell, Ploeren
- Ti ar Vro Bro Gwened / Maison de la culture bretonne.
- Espace culturel Keruzen, Saint-Gildas de Rhuy



Musées

MUSÉE DES BEAUX-ARTS. LABELLISÉ « MUSÉE DE FRANCE », VANNES

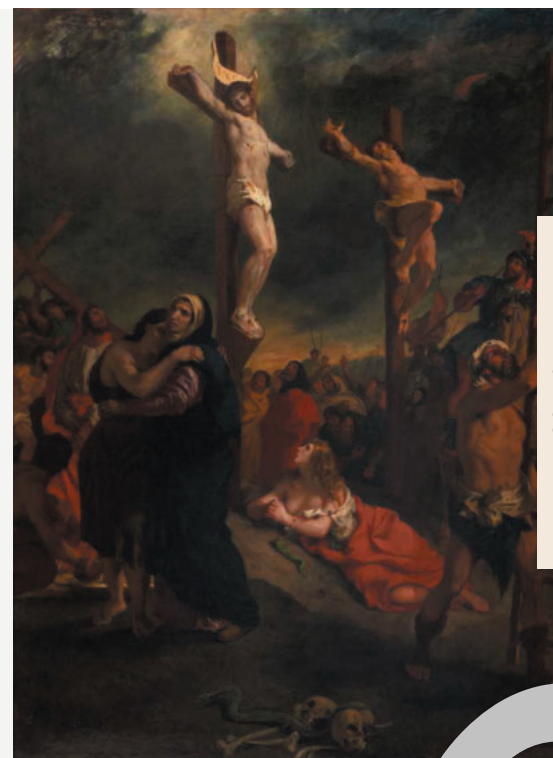
L'exposition permanente présente plusieurs œuvres de peintres de la Bretagne (Frélaut, Joseph-Félix Bouchor, Jeanne-Marie Barbey, etc.). Le *Christ sur la croix* de Delacroix, chef d'œuvre des collections, est un élément incontournable de la collection permanente, ainsi que La donation Geneviève Asse.



Salle 19^e -20^e siècle
© Musée des Beaux-arts, Vannes



Espace Geneviève Asse
© Musée des Beaux-arts, Vannes



Le Christ sur la croix, Eugène Delacroix, 1835
© Musée des Beaux-arts, Vannes

Musée

Un nouveau musée au château de l'Hermine.

L'ensemble des collections du musée des beaux-arts de Vannes, situé aujourd'hui à La Cohue, prendra place en 2025 dans le nouveau musée réalisé par l'agence d'architectes espagnole Nieto Sobejano, associée à l'architecte vannetais Richard Faure, ainsi qu'au scénographe français Studio Adrien Gardère. Un projet architectural et scénographique exceptionnel au cœur de Vannes.

Esquisse scénographique, niveau 1
© Nieto y Sobejano

Vue du projet, rue Porte Poterne
© Nieto y Sobejano



Musée



Hache en silex du site mégalithique de Mané er Hroek, Locmariaquer
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

MUSÉE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. LABELLISÉ "MUSÉE DE FRANCE", VANNES

Le musée présente des collections d'objets sur une période allant du Paléolithique à l'époque Gallo-romaine. Parmi les collections présentées, des pièces uniques en Europe découvertes dans les sites néolithiques du département du Morbihan : Carnac, Locmariaquer, Arzon, etc. Le musée conserve et valorise également des spécimens de sciences naturelles, des objets extra-européens et des antiquités méditerranéennes.



Collier de perles et de pendeloques, Arzon, V^e
millénaire avant J.-C.
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Vase ossuaire en verre
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Trésor monétaire du Prat, Vannes; 2^e et 3^e siècle
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Musée

MUSÉE ASSOCIATIFS MARINS ET CAPITAINES. ILE D'ARZ

L'espace muséographique présente la vie d'une communauté insulaire tournée vers la mer et la navigation.

Exposition permanente, Musée Marins et Capitaines, Ile d'Arz
© A. Lamoureux



Musée

MUSÉE MORBIHAN AÉRO-MUSÉE. MONTEBLAND

A l'intérieur de deux hangars restaurés construits pendant la seconde guerre mondiale, le musée propose deux espaces muséographiques sur le thème de la conquête spatiale et l'histoire de l'aérodrome.

Exposition permanente, Morbihan Aéro-Musée
© Association Morbihan Aéro-Musée



Les archives et lieux de lecture publique

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MORBIHAN

Ce service public départemental est créé en 1796 pour recueillir et conserver les documents produits sur le territoire du département. Ils sont les archives rédigées avant la Révolution, et les archives des communes morbihannaises de moins de 1000 habitants déjà développées avec la Ville d'Arzon. La Ville de Vannes pour la rédaction des conditions de recherches préparatoires des visites guidées, les partenariats vont s'accroître avec la création du Pays d'art et d'histoire : un travail collaboratif est initié autour des expositions présentées au centre d'interprétation de Limur, des parcours thématiques de visites, de projets EAC ou encore pour la formation des guides conférenciers. L'accueil de l'exposition *5000 ans avant J-C en Morbihan, le Néolithique s'explique* est prévue de mars à octobre 2024.



Archives

Archives départementales du Morbihan
© Ville de Vannes

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération compte aujourd'hui 36 bibliothèques de lecture publique (3 bibliothèques communautaires, 33 bibliothèques municipales et associatives). 34 de ces équipements se sont constitués en un réseau homogène - le réseau des médiathèques du Golfe - sous l'égide de l'agglomération qui en assure l'ingénierie.

Médiathèque Passe-Port, Le Bono
© GMVa



Bibliothèques / médiathèques



Lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

L'ECHONOVA

Un équipement conventionné "Scène du Musiques Actuelles" (SMAC) Saint-Avé.

Lieu de gravité des pratiques, l'équipement collabore avec de multiples opérateurs artistiques, associatifs ou institutionnels. La SMAC mène une programmation artistique exigeante caractérisée par un soutien à l'émergence et un souci de la découverte, en particulier celle des artistes régionaux. L'Echonova mène également des actions de diffusion hors les murs à l'échelle de l'agglomération, intervient dans le soutien à la création, notamment par des aides à la coproduction ou des résidences en partenariat avec les autres lieux de musiques actuelles en région. L'Echonova mène un travail particulièrement complet de soutien aux artistes amateurs et professionnels grâce aux studios de répétition et d'enregistrement, de conseils, d'ateliers et de formations, et de dispositifs d'accompagnement (L'Echo des Studios, etc.)



60
REPRÉSENTATIONS/AN

55 000
SPECTATEURS/AN



Grande scène du Palais des Arts, Vannes
© Ville de Vannes

SCÈNES DU GOLFE

Une « scène conventionnée » art et création :
E.P.C.C. des villes de Vannes et d'Arradon
du Morbihan -Vannes agglomération (depuis
2023)

2 salles :

- Théâtre Anne de Bretagne, Vannes
- La lucarne, Arradon

L'EPCC « scènes du Golfe » propose environ 55 000 spectateurs par an pour environ 60 représentations réparties sur ces deux équipements.

CENTRE CULTUREL GRAIN DE SEL

Le centre culturel Grain de sel est un espace composé d'une médiathèque, d'un espace d'exposition et de rencontres et d'une salle de spectacle.

Grain de sel, Séné
© GMVa



L'HERMINE

Une « scène de territoire » pour la danse, Sarzeau

L'espace culturel L'Hermine regroupe une salle de spectacles, un espace d'exposition, le conservatoire de la presse, le club des buys et la médiathèque de Sarzeau.



Festival de danse, Sarzeau
© Conservatoire de Sarzeau



Spectacle

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Vannes-Sarzeau est un établissement classé par l'Etat. Deux disciplines avec des cursus complets sont nécessaires pour l'obtention de ce classement.

Pour Vannes-Sarzeau, le classement s'appuie sur la musique, portée par la ville de Vannes (sites de Vannes) et la danse, portée par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (site de Sarzeau).

Les arts plastiques et le théâtre sont également enseignés au sein du CRD dans les deux villes.

Une convention entre les deux collectivités permet de porter ce projet commun avec une direction mutualisée, un règlement d'établissement unique et une structuration pédagogique identique tout en gardant une dynamique importante de chaque établissement sur son territoire

Le Conservatoire de Vannes est également missionné par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens lui confiant différentes missions :

- La coordination du réseau Tempo permettant de fédérer les écoles de musique municipales et associatives de l'agglomération
- La coordination d'événements communautaires
- Le développement d'actions culturelles via l'intervention de musiciens intervenants sur le territoire.



Répétition au couvent des Carmes, Vannes.

Spectacle



CENTRE CULTUREL LE DÔME. SAINT-AVÉ

La saison culturelle du Dôme propose environ 25 spectacles et 40 représentations, et accueille chaque année entre 6000 et 7000 spectateurs. Le Dôme organise également un grand nombre de rendez-vous culturels en partenariat avec des associations, écoles, et acteurs culturels du territoire, ce qui permet d'accueillir entre 11 000 et 12 000 spectateurs supplémentaires.

Le Dôme, Saint-Avé
© GMVa



Projet du futur espace culturel de Plescop
© Commune de Plescop

PLESCOP. LE NOUVEL ESPACE CULTUREL EN PROJET



SIGNATURE
Crédits pour la signature



Lieux de création et de diffusion des arts plastiques



PASSAGE DE LA COHUE. VANNES.

Chaque année le musée propose une programmation d'expositions artistiques temporaires. Le passage central de La Cohue, en accès libre, expose chaque année la création d'un artiste ou groupement d'artistes, conçue pour le lieu.

Exposition Essaim 2021, Passage de La Cohue
© Ville de Vannes

Arts plastiques



Le kiosque, Vannes
© Ville de Vannes

LE KIOSQUE. ESPACE CULTUREL DÉDIÉ
AUX EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES.
VANNES.

Chaque année des expositions photographiques sont proposées pour découvrir des photographes de renommée régionale, nationale et internationale.
L'entrée est gratuite.



Une vie de photographe
Sabine Weiss

18 juin →
6 septembre
2020

Entrée gratuite
Le Kiosque - Esplanade Simone Veil - Rive droite du port
Ouvert tous les jours : 10h - 13h / 14h - 19h
Ville de Vannes - Pôle animation Direction de l'événementiel
02 97 01 62 30 - evenementiel@mairie-vannes.fr



DOMAINE DE KERGUHENNEC

A la frontière du territoire, le domaine de Kerguehenec, site et équipement au rayonnement départemental dédié à la création et la diffusion artistique.

Domaine de Kerguehenec, Le Parc de sculptures
© Cédric Wachthausen



Tiers-lieux culturels

Comme partout en France, plusieurs tiers lieux culturels sont apparus ces dernières années, renouvelant les dynamiques et les pratiques sur le territoire.



LA VILLA GREGAM LIEU DE CRÉATION ARTISTIQUE ÉPHÉMÈRE. GRAND-CHAMP



Villa Gregam
© Commune de Grand-Champ



LE HANGAR.

futur tiers-lieu à Vannes, qui sera la gare
(espace culturel, co-working, terrasse...) dont
l'ouverture est prévue fin 2024

Événement au hangar
© Ville de Vannes Crédits photo : [non lisible]



BREF, ANCIENNEMENT DÉDALE.

regroupe dans une même des métiers d'art.

D'autres lieux culturels informels existent sur le territoire (chapelles, espaces publics et privés, salles des fêtes, etc.). Ils accueillent des événements culturels qui témoignent de la dynamique et de la diversité culturelle du territoire.



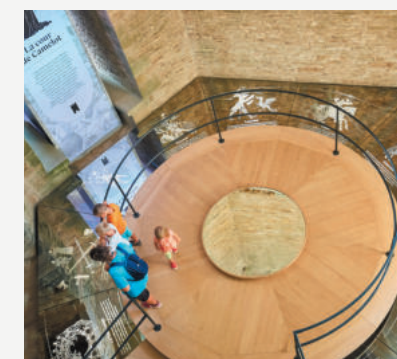
Les centres d'interprétation et de valorisation des patrimoines (publics)

LE DOMAINE DE SUSCINIO. SARZEAU

Résidence de chefs de ducs de Bretagne, le domaine de Suscinio est une véritable offre culturelle et patrimoniale du territoire. En 2019, le domaine a accueilli 170 000 visiteurs. Le château est la propriété du département du Morbihan. Sa gestion a été confiée à la société Kleber Rossillon.



© A. Lamoureux



© A. Lamoureux

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS DE SÉNÉ

Le site de 530 hectares est reconnu en Europe, comme l'un des espaces les plus remarquables pour sa biodiversité et plus particulièrement pour ses oiseaux d'eau.



© A. Lamoureux

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le [non lisible]
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

DEUX NOUVEAUX ESPACES EN PROJET.

Ostréapolis

Centre d'interprétation consacré à l'histoire, aux paysages, à l'activité aux savoir-faire ostréicoles, lieu de recherche et d'innovation autour de l'huître. Tour-du-Parc, maîtrise d'ouvrage : Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.



Projet Ostréapolis
© GMVa

Premières bouteilles en 2023

Un lieu de production viticole mais aussi d'étude, de médiation et de valorisation patrimoniale de l'histoire viticole, à Sarzeau. Maîtrise d'ouvrage : commune de Sarzeau.



© Commune de Sarzeau

3.2 les grands axes de la politique culturelle de l'agglomération

3.2.1 La lecture Publique

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU GOLFE

L'agglomération coordonne les Médiathèques du Golfe, un réseau de 33 bibliothèques présentes sur le territoire, dont la majorité est municipale. L'offre de lecture publique est organisée par pôle. Le réseau permet un accroissement des services aux usagers (navette de documents entre médiathèques, accès à plusieurs médiathèques avec une seule et même carte, accès à un bouquet de ressources numériques sur le portail des Médiathèques du Golfe). Sur l'ensemble de l'agglomération, l'inscription en médiathèque est gratuite pour les moins de 18 ans.



Site des médiathèques du golfe

Une résidence d'auteur a été organisée en 2020 et 2022 dans le cadre du contrat Territoire Lecture (TAC). En 2022, Patrice Pluyette, auteur de romans, a été résident pendant 3 semaines sur le territoire, créant une véritable émulation autour de l'écriture et des processus créatifs.

LE RÉSEAU EN CHIFFRES :

- 33 bibliothèques de lecture publique
- 1 médiathèque principale du réseau (médiathèque de l'Institut Culturel de Bretagne)
- 80 bibliothécaires
- 28 000 usagers actifs
- 7 pôles
- 550 000 documents
- 1 200 000 prêts réalisés en 2022
- 220 000 documents transportés par les navettes intersites de documents

DISPOSITIF D'ACTION CULTURELLE « DÉCLIC TRIBU »

Le dispositif « déclic Tribu » fonctionne comme une saison culturelle au bénéfice des médiathèques de l'agglomération. Il s'agit de spectacles de petites jagues, d'ateliers, de rencontres d'auteurs, d'expositions, qui sont élaborés en concertation avec les bibliothécaires, par pôles. Ces actions culturelles interviennent pour dynamiser l'activité et renforcer les lectorats - notamment jeunes lecteurs - par une fréquentation accrue des équipements.



Site Déclic Tribu de l'agglomération



© GMVa



3.2.2 Spectacle vivant

L'ECHONOVA

Lieu de gravité des pratiques, l'équipement collabore avec de multiples opérateurs artistiques, associatifs ou institutionnels. La SMAC mène une programmation artistique exigeante caractérisée par un soutien à l'émergence et un souci de la découverte, en particulier celle des artistes régionaux. L'Echonova mène également des actions de diffusion hors les murs à l'échelle de l'agglomération, intervient dans le soutien à

la création, notamment par des aides à la coproduction ou des résidences en partenariat avec les autres lieux de musiques actuelles en région. L'Echonova mène un travail particulièrement complet de soutien aux artistes amateurs et professionnels grâce aux studios de répétition et d'enregistrement, de conseils, d'ateliers et de formations, et de dispositifs d'accompagnement (L'Echo des Studios, etc.).

© GMVa

3.2.3 Enseignement artistique : conservatoire et réseau Tempo

Le Réseau « **Tempo** » regroupe les écoles de musique associatives et communales de l'agglomération (Arradon, L'Anjou, Loyal, Plescop, Elven, Séné, St-Avé) ainsi que le CRD offrant ainsi, à travers un projet pédagogique, un réseau « dédié Tempo », un maillage territorial pour l'enseignement de la musique.



Archi en Lépopello, EAC VPAH.
© GMVa



© GMVa



© GMVa



Archi en Lépopello, EAC VPAH.
© GMVa

3.2.4 L'éducation artistique et culturelle (EAC)

LE DISPOSITIF DÉCLIC MÔMES DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération porte depuis plusieurs années une offre de projets scolaires conséquente dans les domaines de la lecture et du livre (expression livre), du cinéma et de l'éducation à l'image (la fabrique du cinéma), de la musique (musique à l'école), de la culture bretonne (ma Bretagne à l'école) et du spectacle vivant (école du spectateur). Elle touche environ 500 classes chaque année et s'appuie sur : les équipements culturels de l'agglomération (réseaux des médiathèques, conservatoire à rayonnement départemental à Vannes et Sarzeau), les lieux de diffusion culturels présents dans l'agglomération (Le Dôme et l'Echonova à Saint-Avé, l'Hermine à Sarzeau, la Lucarne à Arradon, le Grain de Sel à Séné, le Carré d'arts à Elven et la P@sserelle à Theix-Noyalo, et les associations investies dans différents champs culturels (Cinécran, Ti ar Vro Bro, Kenleur, Petra Neue, festival du conte de Baden, studio de podcast Narrason...).

Le dispositif repose sur un appel à projet auprès des établissements scolaires du premier degré (de la Moyenne Section au CM2). Les enseignants sont invités à s'inscrire en ligne sur un site dédié « Déclic ». Une commission locale d'évaluation présidée par la vice-présidente à la Culture de l'agglomération et l'inspectrice chargée de l'éducation artistique et culturelle opère une sélection parmi les classes candidates selon des critères :

- d'équité entre écoles publiques et privées sous contrat ;
- d'équilibre sur l'ensemble du territoire ;
- de rotation afin de ne pas toujours accueillir les mêmes classes ;
- de pertinence du projet des enseignants en adéquation avec les objectifs des parcours proposés.

Depuis 2019, le financement du dispositif est pris en charge par l'agglomération.



Séance de croquis au Château de Trédion, EAC VPAH
© Ville de Vannes



UNE AMBITION 100% EAC POUR LA VILLE DE VANNES

Le développement de l'EAC est un enjeu prioritaire pour la ville de Vannes. Au sein de la direction de la Culture, un chargé de mission travaille depuis 2020 à l'obtention du label 100% EAC. La ville de Vannes et l'agglomération se sont associées pour s'engager vers la contractualisation d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) avec la DRAC.

Cette volonté commune a débouché sur une première année d'expérimentation dès l'année scolaire 2021-2022 avec deux projets EAC portés conjointement par la ville et par l'agglomération.

Crimpt, piloté par le musée des beaux-arts de Vannes à partir d'une exposition d'art contemporain présentée dans le passage central de la Cohue. 6 classes ont bénéficié de rencontres avec des plasticiens, musiciens, chorégraphes pour comprendre le processus créatif et expressif qui aboutit à la réalisation d'une œuvre d'art.

Archi en Lépopello, développé dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire en partenariat avec le réseau des médiathèques de Vannes et celui de l'agglomération. A partir de l'observation du patrimoine bâti et paysager autour de leur école, 4 classes ont travaillé en binôme associant milieu urbain (école en zone prioritaire à Vannes) et milieu rural (écoles des zones blanches de Brandivy et Trédion) pour construire un livre accordéon avec le concours d'artistes :

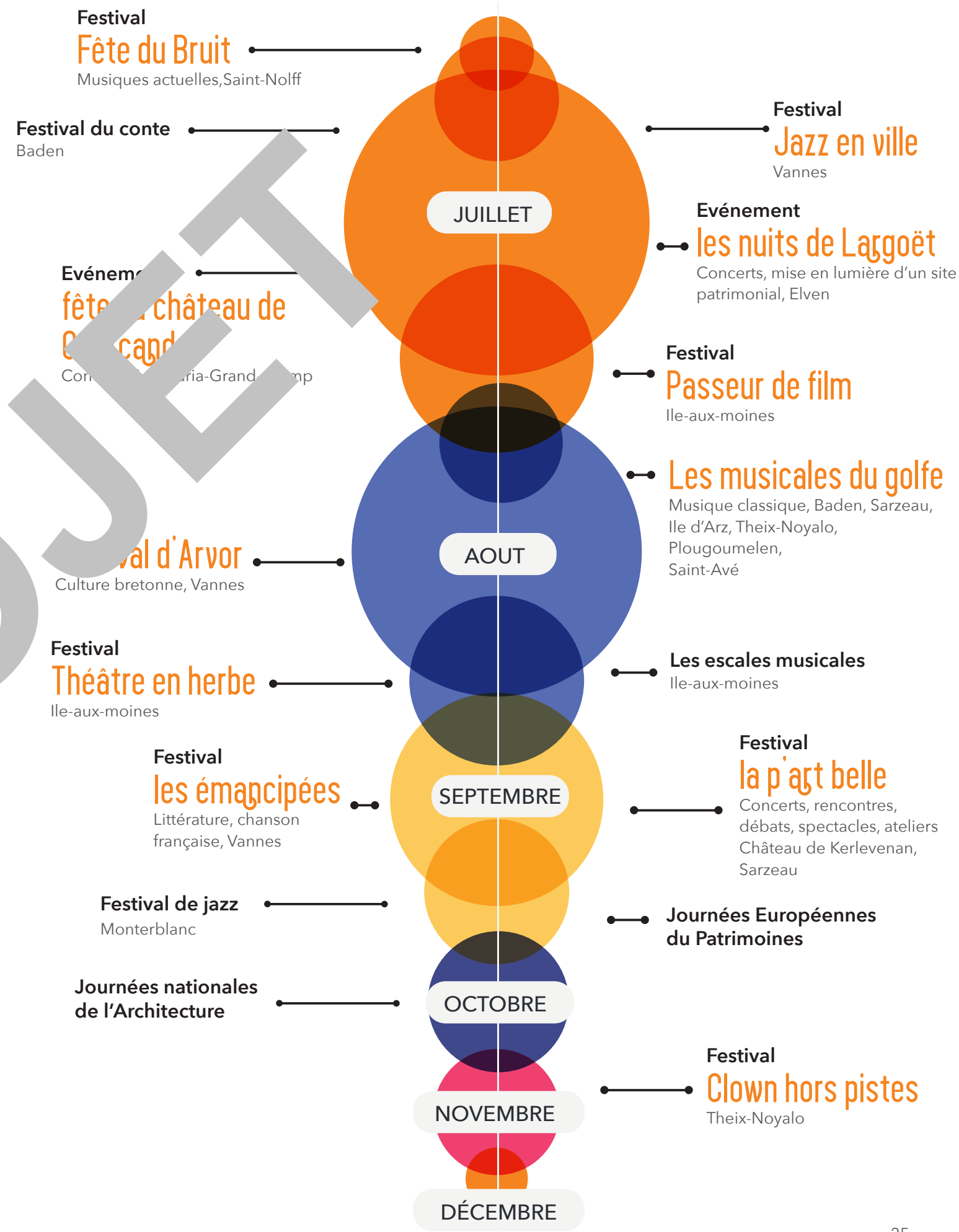
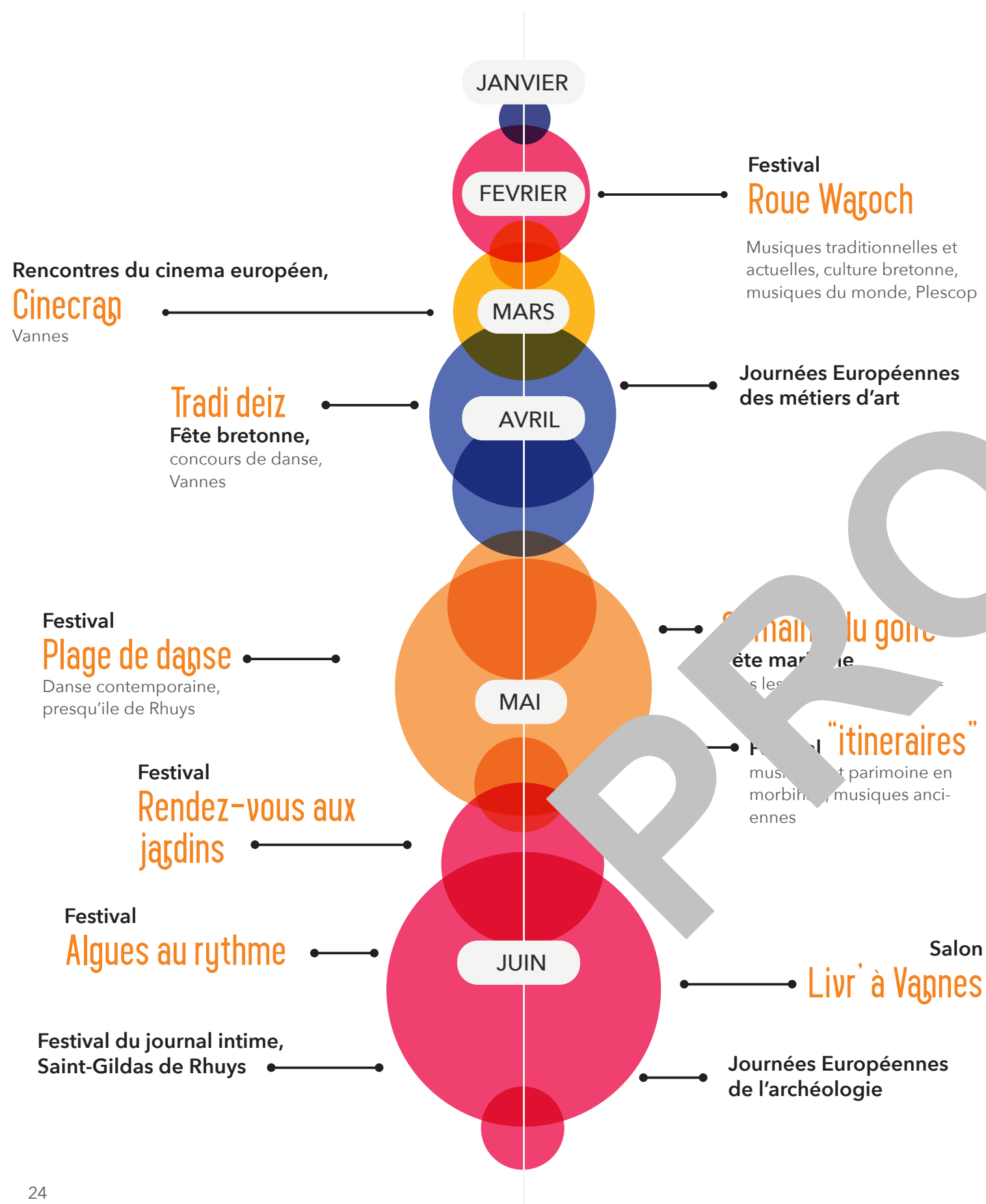
- dessinateurs pour accompagner les élèves dans la réalisation des illustrations,
- plasticiennes pour la conception et le façonnage du livre
- et dumistes pour une création sonore.



Séance de croquis à Vannes, EAC VPAH
© Ville de Vannes



3.3 Calendrier des manifestations et festivals





Semaine du golfe
Fête maritime
Tous les 2 ans, golfe du morbihan



Festival Jazz en ville
Vannes



Festival d'Arvor
Culture bretonne, Vannes



Tradi deiz
Fête bretonne, concours de danse, Vannes

4.



Politiques menées dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, des arts plastiques, de l'urbanisme, des paysages, du tourisme et de l'environnement.

La complexité des problématiques environnementales dans un territoire attractif, littoral, touristique, doté d'un très riche patrimoine et de paysages exceptionnels, la nécessité de réinterroger rapidement et radicalement des pratiques, de réinventer la façon de faire la ville, de rééquilibrer les flux touristiques... l'enjeu de transversalité est majeur au cœur de ces politiques.

De la capacité à mettre en relation les contraintes et les défis à relever dans chacun de ces champs naîtront des réponses à la hauteur des enjeux écologiques notamment.



Chapelle Notre-Dame de Kerdroguen, Colpo
© GMVa

4.I Patrimoines

4.I.1 Actions de connaissance

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Depuis 1970, plusieurs opérations d'inventaire du patrimoine sont menées sur le territoire. Ces études constituent une importante source documentaire pour mieux connaître le bâti du territoire, ses caractéristiques et ses évolutions. Ces études, au format papier, sont conservées au centre de documentation de l'Inventaire de la Région Bretagne.

Les pré-inventaires et les inventaires topo-thématiques entre 1970 et 1992

Les pré-inventaires et inventaires topo-thématiques ont concerné les communes suivantes : Arradon (1990), Arzon (1992), Baden (1990), Brandivy (1981), Colpo (1985), Grand-Champ (1981), Ile d'Arz (pré-inventaire de 1976 et inventaire en 1990), Ile-aux-Moines (pré-inventaire 1976 et inventaire en 1990), Larmor-Baden (1991), Le Hézo (1991), Le Tour-du-Faou (pré-inventaire 1974 et inventaire en 1992), Locmaria Grand-Champ (1985), Meltas (1983), Meucon (1983), Plaudren (1983), Plescop (1983), Plozevet (1990), Saint-Armel (1992), Saint-Avé (1991), Saint-Gildas de Rhuys (pré-inventaire 1974 et inventaire en 1992), Sarzeau (pré-inventaire de 1976 et inventaire de 1990), Savenay (1990), Saint-Jacut (1991), Theix-Noyal (1985, 1991), La Trinité-sur-Mer (1991), Vannes Est (1970), Vannes Ouest (1990-1991).



Maison dite château de Since, colombier et élévation sud, 2^e moitié XV^e siècle, 4^e quart XVIII^e siècle, XIX^e siècle, Theix-Noyal
© Service de l'Inventaire



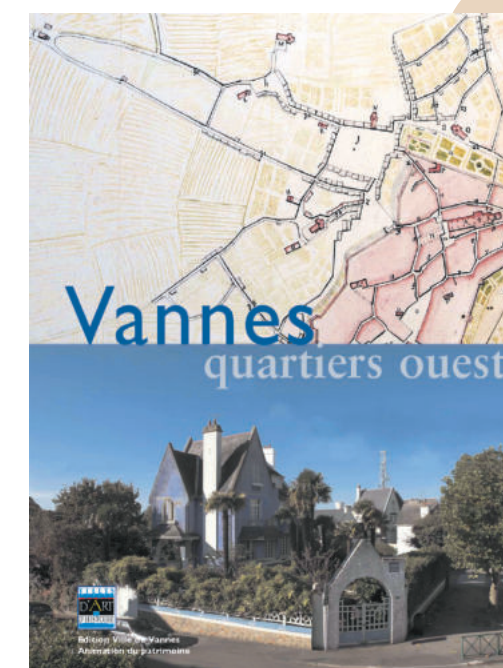
Ferme avec toit couvert en chaume, écart de Léano, Colpo, 1^{er} quart XIX^e siècle.
© Service de l'Inventaire

L'inventaire topographique de la ville de Vannes entre 1998 et 2015

L'étude d'inventaire du patrimoine bâti (avec pour limite chronologique 1940), s'est déroulée en plusieurs étapes : le recensement du quartier historique du port, des écarts ruraux, du quartier Jeanne d'Arc, des quartiers de la gare et du Mené, des quartiers ouest, etc. Au total se sont 3089 dossiers d'étude qui sont publiés et disponibles sur le site patrimoine.bzh. En 2019, une nouvelle convention avec le service de l'Inventaire a été passée pour mener l'inventaire du bâti vannetais plus récent. Cette opération d'inventaire est actuellement en cours.



Hôtel Havret construit vers 1900 sur les plans de l'architecte Joseph Caubert de Cléry et inventorié en 2004
© Ville de Vannes



Valorisation des données de l'inventaire sur les quartiers ouest de la ville (publication 2008).
© Ville de Vannes

LES INVENTAIRES TOPO-THÉMATIQUES : LE PATRIMOINE MARITIME

Ces dernières années, le patrimoine maritime a fait l'objet d'un intérêt particulier puisque deux opérations d'inventaire se sont déroulées sur le territoire :

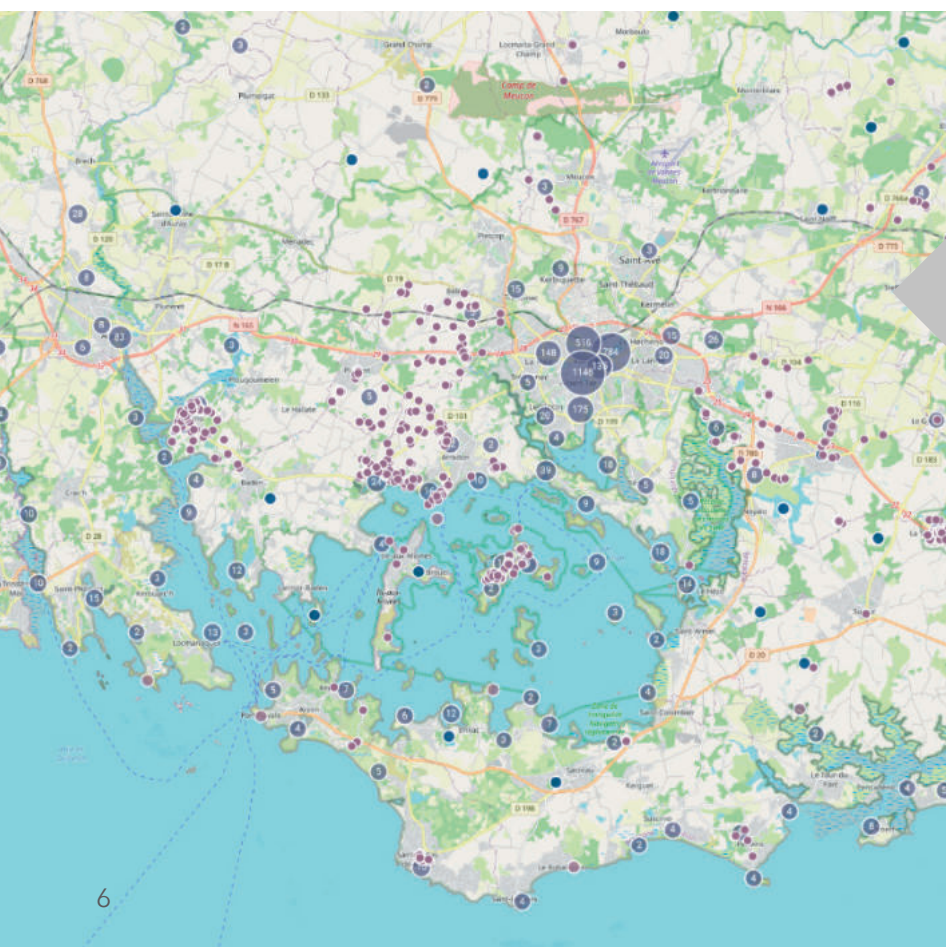
- un inventaire du patrimoine maritime culturel de la commune de Séné mené, en 2008, par l'institut Géomer. 164 dossiers d'étude sont publiés sur patrimoine.bzh.
- un inventaire du patrimoine bâti maritime conduit par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sur les communes littorales situées dans le périmètre du PNR, finalisé en 2022. 14 dossiers d'étude et 1 193 notices de recensement publiées sur patrimoine.bzh.



LES INVENTAIRES THÉMATIQUES

Plusieurs opérations d'inventaire menées à l'échelle Régionale ont concerné les communes du territoire de l'agglomération et sont accessibles le site patrimoine.bzh :

- Châteaux du 19^e siècle en Bretagne : 32 dossiers d'étude
- Patrimoine des sports : 13 dossiers d'étude
- Les moulins à marée en Bretagne : 10 dossiers d'étude
- Inventaire des commanderies templières et hospitalières de Bretagne : 1 dossier d'étude
- Eglises romanes de Bretagne : 1 dossier d'étude
- Canal de Nantes à Brest : 10 dossiers d'étude
- La statuaire du Christ aux outrages : 1 dossier d'étude
- Inventaire des croix et calvaires de Bretagne : 138 notices de recensement.



Formation à la méthodologie de l'Inventaire avec les contributeurs bénévoles d'Arradon
© GMVa



FILM - co-édition KUB et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Un film a été réalisé pour valoriser l'opération d'inventaire participatif de l'agglomération. Suivez les contributeurs bénévoles des communes de Sarzeau et de Le Bono.

Depuis l'automne 2020, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération coordonne l'opération d'inventaire participatif du patrimoine bâti dans 33 communes. Elle est organisée en partenariat avec le Service de l'Inventaire de la Région Bretagne. Les contributeurs bénévoles sont invités à recenser «ce qui fait patrimoine», du néolithique à la fin du 20^e siècle. Plus d'une centaine de contributeurs bénévoles se sont manifestés pour participer à cette opération d'inventaire dans les communes. 2581 fiches de recensement ont été produites (mai 2023), dont 660 sont publiées et accessibles sur le site patrimoine.bzh.

Qr code vers le site et l'opération d'inventaire de l'agglomération :





Tombeau (gisant) de Guillaume Chohan, seigneur de Coëtcandec, limite XVI^e - XVII^e siècle. Eglise de Locmaria-Grand-Champ
© GMVa

Tombeau de Guillaume Chohan,
seigneur de Coëtcandec
Locmaria-Grand-Champ

L'INVENTAIRE DES OBJETS MOBILIERS

Installée en 1985 au département du Morbihan, la mission de conservation des antiquités et objets d'art porte sur les objets mobiliers, privés ou publics, protégés au titre des monuments historiques. Rattaché à la direction régionale des affaires culturelles, le CAO A exerce ses fonctions de contrôle scientifique des collections au titre de l'Etat et enrichit régulièrement la liste des objets protégés, disponible sur le site du département. Il exerce parallèlement des missions de conservation du patrimoine pour le département qui contribue à l'accompagnement des communes dans la connaissance et la préservation de leur patrimoine bâti ou mobilier. C'est un interlocuteur essentiel du pays d'art et d'histoire.

La liste des objets mobiliers est à retrouver sur la base de données du ministère de la culture Patrimoine.



LES RECHERCHES ET FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES



Fouilles du château de Sussinio, 2018.
© K. Vincent.

Le Service départemental d'archéologie du Morbihan (SDAM) est habilité par l'Etat pour réaliser des diagnostics et des fouilles pour les périodes allant de la Préhistoire à l'Époque Moderne. Le Centre d'études et de recherches du Morbihan (Céram - association loi 1901) mène également, sur le territoire de l'agglomération, des recherches archéologiques autorisées par le Service régional de l'archéologie (SRA) et qui intéressent l'Antiquité, le Moyen-Âge et l'époque moderne. Concernant le territoire de l'agglomération, 305 rapports sont consultables sur la bibliothèque numérique du Service Régional de l'Archéologie (SRA), dont 149 concernent la commune de Vannes.

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL ET DE LA MATIÈRE CULTURELLE BRETONNE

Des opérations de recensement sont réalisées à l'échelle régionale par l'association Dastum qui conserve des enregistrements spécifiques du pays vannetais. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan mène également des opérations de collecte des pratiques et des savoir-faire professionnels. Deux pratiques ont été inscrites en 2019 et 2020 au patrimoine national du PCI la pêche professionnelle et la lourde des savoir-faire chaumiers. La direction de l'agglomération anime une recherche collaborative pour l'identification des pratiques et acteurs du PCI sur le territoire ainsi que des vecteurs de transmission.



Ecouter un chant à répondre du Morbihan. L'enregistrement date de 1969. On y entend Bejeb ar Gall (originaire de Languidic) et une assemblée.



Fixation des fils de ligature, savoir-faire chaumier
© PNRGM



le 25 mars 2023 se sont déroulées les premières assises du PCI de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Membres d'associations, représentants d'établissements institutionnels, agents de l'agglomération se sont rassemblés autour d'enjeux communs pour préserver, transmettre et valoriser les cultures bretonnes, expressions du patrimoine culturel immatériel. Les conclusions de ces assises du PCI vont permettre de définir et d'adapter l'accompagnement de l'agglomération.



4.1.2 Actions de restauration et de réhabilitation



Chapelle Saint-Yves, charpente en cours de restauration, 2020
© Julien Gazeau

DE GRANDS PROJETS DE RESTAURATION ONT ÉTÉ MENÉS OU SONT EN COURS SUR L'AGGLOMÉRATION :



Chapelle Saint-Yves, vue aérienne du chantier
© Julien Gazeau



Tour du château de Coëtcandec après restauration, 2023
© Association Les amis de Coëtcandec



Tour du château de Coëtcandec après restauration, 2023
© Association Les amis de Coëtcandec

DEPUIS 2017, L'AGGLOMÉRATION PROPOSE PLUSIEURS DISPOSITIFS DE SOUTIEN POUR LA RESTAURATION ET LA RÉHABILITATION DE PATRIMOINES.

À destination des communes :

Un fond de concours pour la restauration et la réhabilitation de patrimoines exceptionnels à conserver et à mettre en valeur (monuments classés et inscrits).

Ce fond de concours a permis de restaurer et de réhabiliter plusieurs édifices dans les communes.



Restauration d'une des sablières du chœur de l'église Saint-Alban, Atelier Régional de Restauration
© Commune d'Elven

À destination des associations :

- un appel à projet pour soutenir les associations qui contribuent à la valorisation des patrimoines.

L'agglomération a notamment participé au financement des travaux de restauration et de restitution du volume de la tour d'escalier et de stabilisation des maçonneries du château de Coëtcandec à Locmaria-Grand-Champ.

- un dispositif de soutien aux travaux réalisés sur des bateaux d'intérêt patrimonial (BIP).



Le château de Coëtcandec (2022 - 13') - co-édition KUB et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Soutien aux propriétaires privés :

L'agglomération adhère à la fondation du patrimoine pour le soutien et le financement de travaux. Cette convention a pour objectif d'encourager les propriétaires à conserver l'architecture traditionnelle du territoire, par le biais d'octroi d'un label et de mesures fiscales incitatives.

4.1.3 Actions de valorisation

LIMUR. CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION

Situé au cœur de Vannes dans un hôtel particulier du 17^e siècle, le centre d'interprétation est conçu pour accompagner les habitants dans la compréhension de l'évolution urbaine de leur territoire. La ville contemporaine et un espace dédié au jeune public, notamment scolaire, occupent le rez-de-chaussée. La maquette relatant l'évolution générale de Vannes à l'étage. Des expositions temporaires sur les projets urbains et des thématiques patrimoniales en partenariat avec la cité de l'architecture ou le département sont prévues. Une programmation de visites, ateliers, conférences et petites formes artistiques complète l'offre du lieu.



FILM - co-édition KUB et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.



SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE DÉVELOPPÉE DANS LE CADRE DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE :

Visites des sites incontournables pour les touristes, samedis d'art et d'histoire pour les amateurs de patrimoine, croquez-vannes sur la pause de midi, visites de chantiers et d'architectures contemporaines pour les curieux, propositions décalées et insolites pour renouveler les regards, ateliers pour les petits découvreurs pour les jeunes, programme de médiation scolaire adapté aux projets des enseignants. L'offre de médiation portée par des guides professionnels s'est enrichie et diversifiée au fil des ans depuis les années 1990.



Visite VPAH "Petits découvreurs", Vannes
© Ville de Vannes



Visite guidée avec une guide conférencière VPAH
© Ville de Vannes

En dehors de cette offre, d'autres acteurs participent et enrichissent l'offre de médiation culturelle. Plusieurs guides et professionnels du territoire ont obtenu la marque « Valeurs Parc naturel régional », au titre des visites et balades accompagnées.

L'OFFRE DE DÉCOUVERTE EN AUTONOMIE

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération propose actuellement une découverte ludique et immersive du patrimoine, à travers le jeu « Mys' terre du Golfe » qui se décline en plusieurs aventures. Les joueurs sont invités à se déplacer sur le territoire, à la découverte de lieux patrimoniaux inattendus et représentatifs de la diversité patrimoniale du Pays d'art et d'histoire.

L'agglomération pilote aussi le parcours de valorisation des mégalithes des landes de Lanvaux, qui regroupe 38 sites mégalithiques sur 15 communes. Un parcours qui permet une découverte en autonomie des sites à partir de panneaux d'interprétation et de fiches complémentaires accessibles par QR code.

Les collectivités et les associations sont également à l'initiative de parcours d'interprétation et d'un grand nombre de publications qui valorisent l'histoire, le patrimoine, les paysages ou la mémoire locale.



Etang de Brandivy, Jeu Mys'terre du Golfe
© GMVa

L'OFFRE DE MÉDIATION TISSÉE EN PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE

Paysages, édifices, faune, technique ou savoir-faire... l'objectif est de croiser les disciplines et les regards pour enrichir les connaissances, susciter les interactions, conjuguer les dynamiques. Déjà initié sur le territoire à travers l'animation de balades à plusieurs voix pour révéler un paysage ou un bâti dans toutes ses composantes, le montage de projets EAC réunissant des disciplines complémentaires ou l'organisation d'événements notamment sur des journées nationales, les partenariats entre les acteurs locaux de valorisation des patrimoines s'affinent pour parvenir à concevoir des programmations complètes en amont des saisons culturelles.



Visite des remparts de Kerjouanno, JEP 2022
© GMVa

Intervenant sur plusieurs domaines, le Pays d'art et d'histoire a vocation à faciliter le développement de médiations croisées réunissant des associations et des acteurs institutionnels engagés dans la valorisation des patrimoines. Des actions voient le jour : Paysages de Mégalithes, le Parc Naturel Régional, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Bretagne Vivante, Arzon Evénement ou encore les collections de chapelles de l'est du territoire.

Les projets sont en construction pour l'année scolaire 2023-2024 illustrant la volonté.

Le projet « Mégalithe de mégalithe », proposé à des sites sur le territoire Unesco, est porté par le service Pays d'art et d'histoire avec le réseau des médiathèques de l'agglomération et Paysages de

Objectifs et déroulement du projet :

- Découvrir le mégalithe le plus proche de l'école, adopter un mégalithe comme un patrimoine de proximité.
- Acquérir des connaissances générales sur les mégalithes : le métier d'archéologue, comment se construit le discours scientifique.
- S'immerger dans la littérature autour des mégalithes par l'écoute, par la lecture.... dans une médiathèque.
- Imaginer un récit sur le mégalithe : un conte, un récit fantastique, une histoire... avec un artiste (écrivain(e), conteur/euse) en travaillant sur l'écrit et l'oralité du récit
- Visiter l'exposition HYPERLINK «<https://www.morbihan.fr/toutes-les-actualites/5000-ans-avant-j-c-en-morbihan>» 5000 ans avant J-C en Morbihan, le Néolithique s'explique à Limur
- Organiser un temps de restitution pour écouter l'histoire de mégalithe de la classe

Le projet *Construire en terre* est porté par le Pays d'art et d'histoire avec le musée des beaux-arts de Vannes, le Parc Naturel Régional, la briqueterie de Saint-Avé, l'Atelier Grappin, etc.

Objectifs et déroulement du projet :

- Découvrir l'exposition V.A.S.E. une exposition monumentale de Nicolas Barreau et Jules Charbonnet présentée dans le passage central de la Cohue en valorisant les vases du port.
- Acquérir des connaissances sur la terre, son extraction.
- Comprendre les interactions avec le milieu naturel dont on extrait les matériaux.
- Expérimenter la construction en terre.



Séance de croquis au Château de Trédion (EAC)
© Ville de Vannes



Séance de croquis à Vannes (EAC)
© Ville de Vannes



“

Malgré la pente importante sur laquelle il prend place, à aucun endroit il n'apparaît comme monumental. Au contraire, il semble s'installer dans un pli du paysage, et partout à l'intérieur le regard file vers celui-ci.

Olivier Vadrot - Artiste plasticien

4.2 Architecture contemporaine

Collège Simone Veil - Elven
© Architecture Robert et Sur

4.2.1 Commande publique architecturale

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS REMARQUABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA GLOMÉRATION :



© DLK Architecte

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Agence DLK Architecture
Livraison 2016



© Architecture Robert et Sur

COLLÈGE SIMONE VEIL - ELVEN

Architecture Robert et Sur
Livraison 2017



BASE NAUTIQUE, ARRADON

Architecte DESSAUVAGES

© Dessauvages - Messia Photography



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERTEMENT (ALSH), ELVEN

Atelier 56S, L'Atelier 2019

© Jeremias González

Lors de l'édition 2020 du Prix Architecture espaces Bretagne (PAB), ce projet a été sélectionné dans la catégorie « apprendre » et « habiter individuellement ». Le Prix Architecture Bretagne (PAB) a pour objectif de récompenser et de promouvoir les architectes qui, au travers de leurs réalisations, témoignent de la vitalité et

PRIX ARCHITECTURE ESPACES BRETAGNE

Ce prix, organisé par la Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne (MAeB) récompense les architectes, urbanistes et paysagistes acteurs de la qualité de l'aménagement sur le territoire breton.

Liste des édifices primés mentionnés ou sélectionnés sur le territoire de l'agence depuis 1992 :

- Gare maritime de Paimpol, Pascal Debard, Baden, 1996.
- Maison individuelle, Sébastien Lechat, Vannes, 2001.
- Maisons rurales, O Architecture, Baden, 2013.
- Centre agricole, Horizon vertical, Sarzeau, 2016.
- Espace portuaire, Magnum Architectes et Urbanisme, Moines, 2013 (Lauréat).
- Centre d'interprétation, Atelier Arcau, Vannes, 2014.
- Centre de la clairière, Atelier Arcau, Arradon, 2014.

- Plus près de toi..., Atelier Arcau, Plescop, 2014.
- Centre d'exploitation des déchets, DLW Architectes, Theix, 2016.
- Centre d'incendie et de secours de la Presqu'île de Rhuys, KRAFT Architectes, Sarzeau, 2016.
- Base nautique d'Arradon, Atelier Dessauvages, Arradon, 2016.
- Maison de vacances, RAUM, Sarzeau, 2016.
- Réhabilitation du manoir de Randrécard, Onze04 Architectes, Tréfléan, 2016.
- Bureaux de la DDTM, AIA Architectes, Vannes, 2018.
- Centre de loisirs et école, Atelier 56S, Elven, 2020.
- Maison FD, David Cras Architectes, Vannes, 2020.



Esquisse du projet
© Agence Philippe Madec

OSTRÉAPOLIS, MAÎTRISE D'OUVRAGE DE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION, TOUR-DU-PARC

Projet en cours

Lancement des travaux novembre 2021
Agence Philippe Madec

Au-delà de sa mission touristique, culturelle et patrimoniale, le centre d'interprétation est construit de manière exemplaire et sa conception intègre une approche haute qualité environnementale.

Le bâtiment est construit à partir de matériaux nobles et bio-sourcés, avec une gestion naturelle de la ventilation et de l'éclairage. Le bâtiment est en ossature bois avec une isolation en laine de bois et bardage bois (châtaigner breton). Les menuiseries sont en bois. Les sols sont en béton ciré très résistants à l'usure ou en linoleum, avec 40 % de matières provenant de ressources naturelles et 59% de matières recyclées.

Dans le cadre du projet européen Interreg « CIRCLE » piloté par BUILDERS, Ecole d'ingénieurs de Caen, Ostréapolis constitue un des sites pilotes, où l'utilisation d'un béton coquillé aux propriétés drainantes est expérimentée sur 710m² de surface d'aménagements extérieurs. Les huitres incorporées dans ce béton coquillé sont d'origine locale. Les avantages du projet sont multiples : valorisation d'un déchet problématique sur notre territoire, prévenir des inondations avec la mise en œuvre d'un béton drainant, ou encore réduire l'utilisation de ressources non-renouvelables pour la fabrication de béton.

4.2.2 Architecture contemporaine remarquable

La mise en valeur et la protection de l'architecture du XX^e siècle est un enjeu patrimonial pour le territoire.



Le label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) est attribué aux immeubles, ensembles et aménagements qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de moins de 100 ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. Un édifice est labellisé sur le territoire : **l'église Saint-Guen**, construite en 1967, située dans le quartier de Ménimur à Vannes.



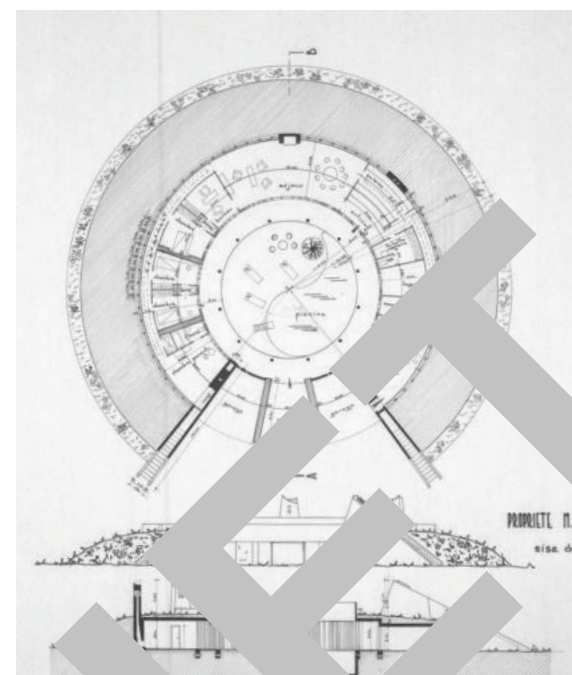
L'église Saint-Guen racontée par Jacques-Henri Maisonneuve. Film co-édité par Kub et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.



Les remparts de Kerjouanno réalisés par l'architecte et urbaniste, Félix Madeline (1973). L'ensemble a obtenu le label ACR, le 5 décembre 2022.



Façade du cinéma l'Eden, Vannes
 © Ville de Vannes



Plan du projet de maison Le Bras.
 © Fonds Le Bras - Centre d'archives d'architecture contemporaine

Par arrêté du 10 juin 2020, la maison Le Bras, située à Baden, a été inscrite au titre des monuments historiques.

LE TROPHÉE DES HERMINES

La manifestation créée en 1988, est destinée à récompenser les meilleures réalisations architecturales et, d'une manière générale, à encourager la qualité urbaine et architecturale sur l'ensemble de la ville de Vannes. Le jury, composé principalement d'élus et d'architectes, visite sur site les constructions qu'il a auparavant pré-sélectionnées, avant de déterminer la liste des lauréats dans différentes catégories.

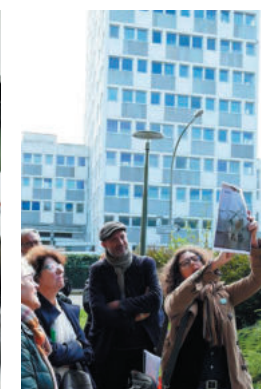


Sensibilisation à l'architecture du XX^e siècle sur le terrain, Arradon
 © GMVa - CAUE 56

Des actions de sensibilisation et de valorisation de l'architecture contemporaine sont réalisées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et de la candidature au label Pays d'art et d'histoire. Les contributeurs de l'opération inventaire participatif du patrimoine bâti (GMVa) sont sensibilisés à l'architecture contemporaine à travers des visites architecturales, des conférences et des projections documentaires.



Ateliers architecture XX^e avec les scolaires, VPAH
 © Ville de Vannes - CAUE 56



Croquez Vannes, Architecture XX^e.
 © Ville de Vannes - CAUE 56



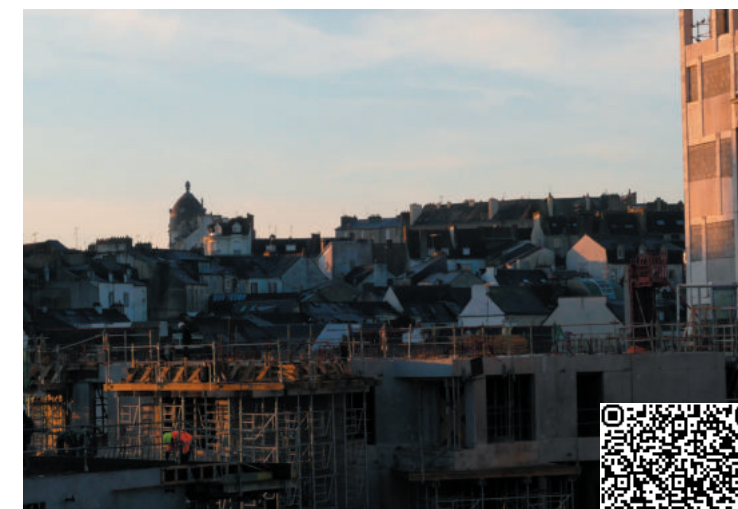
4.2.3 Reconversion et réhabilitation du bâti existant

PHOTOGRAPHIE DE BETTINA CLASEN,
exposition FENÊTRE(S) SUR TOUR, Le Kiosque, Vannes 2021

Réhabiliter, construire à partir de l'existant, est un enjeu écologique majeur. Cette nouvelle manière d'aménager et de construire nécessite d'faire évoluer les pratiques, les regards et de trouver des solutions pour conserver, transformer et adapter le bâti aux exigences des usages contemporains.

A Vannes, l'ancienne tour de la CPAM, construite en 1970 sur les plans de l'architecte nantais Yves Liberge, est en cours de réhabilitation en immeuble d'habitations.

La transformation de la tour de bureaux de la CPAM, construite en 1970 par l'architecte nantais Yves Liberge, en logements constitue à ce titre un chantier d'exception, tant par son ampleur que par la démarche engagée. Il est mené par le groupe Giboire avec l'agence rennais Latitude, fondée en 2013 par les architectes Jacques Gefflot et Marc Vitel. Faire le choix de la reconversion plutôt que de la destruction a permis une réduction majeure du carbone de la construction et évité une production considérable de déchets. En outre, la totalité du béton issu de la déconstruction des ailes latérales a été transportée sur le site « Ecoterre de Guernevé » à Theix, concassée et revalorisée pour être réutilisable dans le cadre de nouvelles constructions.



PHOTOGRAPHIES DE BETTINA CLASEN,
exposition FENÊTRE(S) SUR TOUR, Le Kiosque,
Vannes 2021



Fenêtre(s) sur tour,
film KUB.

EXPÉRIMENTATION ARCHITECTURALE AUTOUR DE LA RÉHABILITATION D'UN CABANON OSTRÉICOLE, À SÉNÉ.

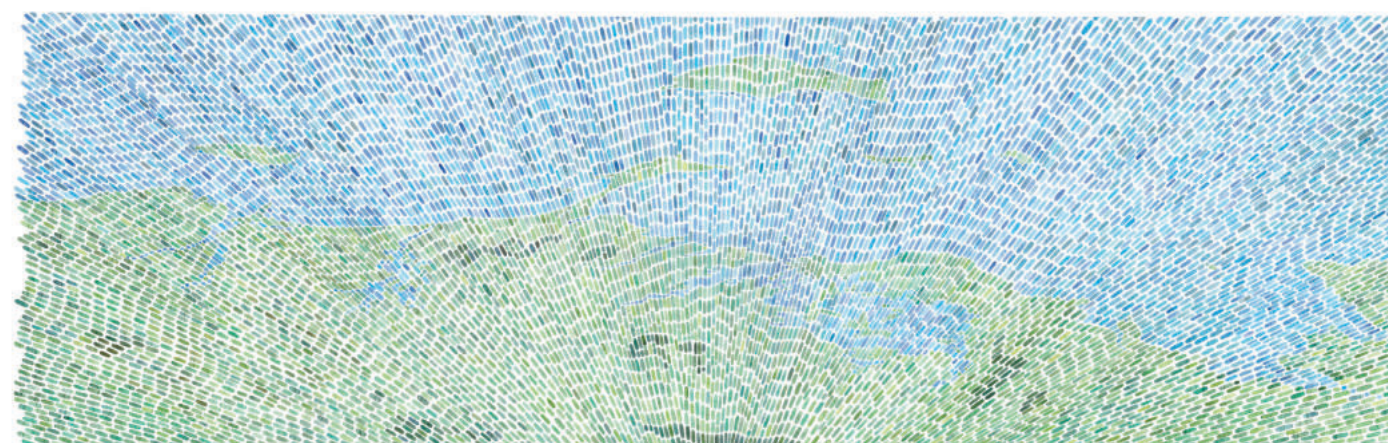
Ce projet est lauréat de l'appel à manifestaLauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Mondes nouveaux » lancé par le Ministère de la culture, le projet est porté par l'Atelier Grappin, qui se donne pour objectif de « faire de la conception un processus collaboratif » et de « la construction un moment d'apprentissage ». Des ateliers collectifs d'expérimentation sur la matière autour de la vase et de l'huître et de réappropriation de techniques anciennes (bois brûlé, chaume de roseaux) ont été animés sur le site à l'été 2022 pour réaliser enduits, façades ou couverture du cabanon. La démarche participative et le résultat des recherches avec les matériaux, tous en lien avec l'environnement du cabanon (roseau, coquille d'huître, bois, zostère, vase, etc.), ont fait l'objet d'une exposition présentée d'abord à Séné puis au cours de l'été 2023 au centre d'interprétation de Limur.



© E. Blanchet



site des ateliers
Grappin



© Isabelle Daëron

4.3 Arts plastiques

LE 1 % ARTISTIQUE

Le dispositif 1% artistique permet de créer du lien entre l'architecture et la création artistique. Le recensement des œuvres sera effectué dans le cadre du Pays d'art et d'histoire. Il permettra notamment de constater leur état de conservation et de les valoriser en partenariat avec les établissements.

“

La fresque reproduit une projection cartographique du Morbihan installée tel un vitrail sur toute la hauteur et la largeur des vitrages du patio, compris entre le rez-de-chaussée haut et le premier étage (6 m x 10 m). Le dessin original est réalisé à l'aquarelle à l'échelle 1/100. Une multitude de tons de vert et de bleu évoquent la terre et la mer. L'orientation de ces couleurs a pour origine le patio.

Isabelle Daëron

Le Stabile

œuvre monumentale d'art, de 7 mètres de haut, située dans le cour du lycée Jean Guillemin à Vannes réalisée par Francis Pellerin en 1964. Elle est visible depuis la rue, au 79 avenue de la Marne.



© JE 56

Mire de 3 couleurs

blanc-rouge-noir, proposée à cinq endroits du bâtiment, de la taille d'une banderole (40cm de hauteur-sur-5m de longueur), réalisée par l'artiste Olivier Vadrot pour le collège public Simone Veil, 2017.



© Olivier Vadrot

Gwalenner/Les Arpenteurs

œuvre réalisée en 2020 par Isabelle Daëron pour le bâtiment de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan, Vannes.

© Isabelle Daëron

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE



© Archives départementales du Morbihan

Bas relief

réalisé par Francis Pellerin pour l'école Anne de Bretagne (1966-1968), Vannes

4.4 Urbagisme

HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DU TERRITOIRE :

L'urbanisation du territoire prend naissance à Vannes, à partir du port antique, en lien étroit avec la campagne proche et l'arrière-pays. En dehors de la ville, l'habitat s'organise en bourgs et en villages dispersés. Les bourgs sont à l'origine constitués de quelques maisons localisées autour de l'église ; les fermes, isolées et regroupées en villages, ponctuent l'espace rural.

C'est à partir du XIX^e siècle que l'évolution urbaine et la structuration des bourgs s'opère principalement. A Vannes, les lotissements se développent pour donner naissance à de nouveaux quartiers, notamment près de la gare. Sur le littoral, les premières maisons de villégiature apparaissent.

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, le phénomène de périurbanisation va transformer considérablement les paysages du territoire, en créant une rupture avec la structuration traditionnelle de l'habitat. On observe alors une densification des centres bourgs et un étalement du tissu urbain en périphérie par la création de lotissements et de zones à vocation économique, la plupart du temps sans lien avec le tissu urbain existant. Dans l'espace rural, les constructions dispersées et éloignées des bourgs sont nombreuses et alimentent le phénomène de « mitage » du territoire.

Aujourd'hui, l'artificialisation des sols est l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Cet étalement urbain a également des impacts socio-économiques importants avec, entre autres, l'éloignement des services publics et de l'emploi, l'allongement de la durée des déplacements et la dépendance à la voiture, etc. Des engagements sont pris pour maîtriser l'urbanisation, repenser l'aménagement du territoire et réduire efficacement l'artificialisation des sols. La loi Climat et Résilience fixe un objectif de « l'absence de toute artificialisation nette des sols », ou « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ». Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années (2021 - 2031). Cet objectif doit être inscrit dans les documents de planification (SCOT, PLU, etc.).

Le service Patrimoine et d'histoire, en lien avec l'ensemble des services et acteurs concernés, a vocation à être au cœur des différents dispositifs et outils de gestion qui visent à la préservation du patrimoine et à la qualité du cadre de vie.



VANNES, VUE SUR LA RHYE AU DUC
© PNRGM



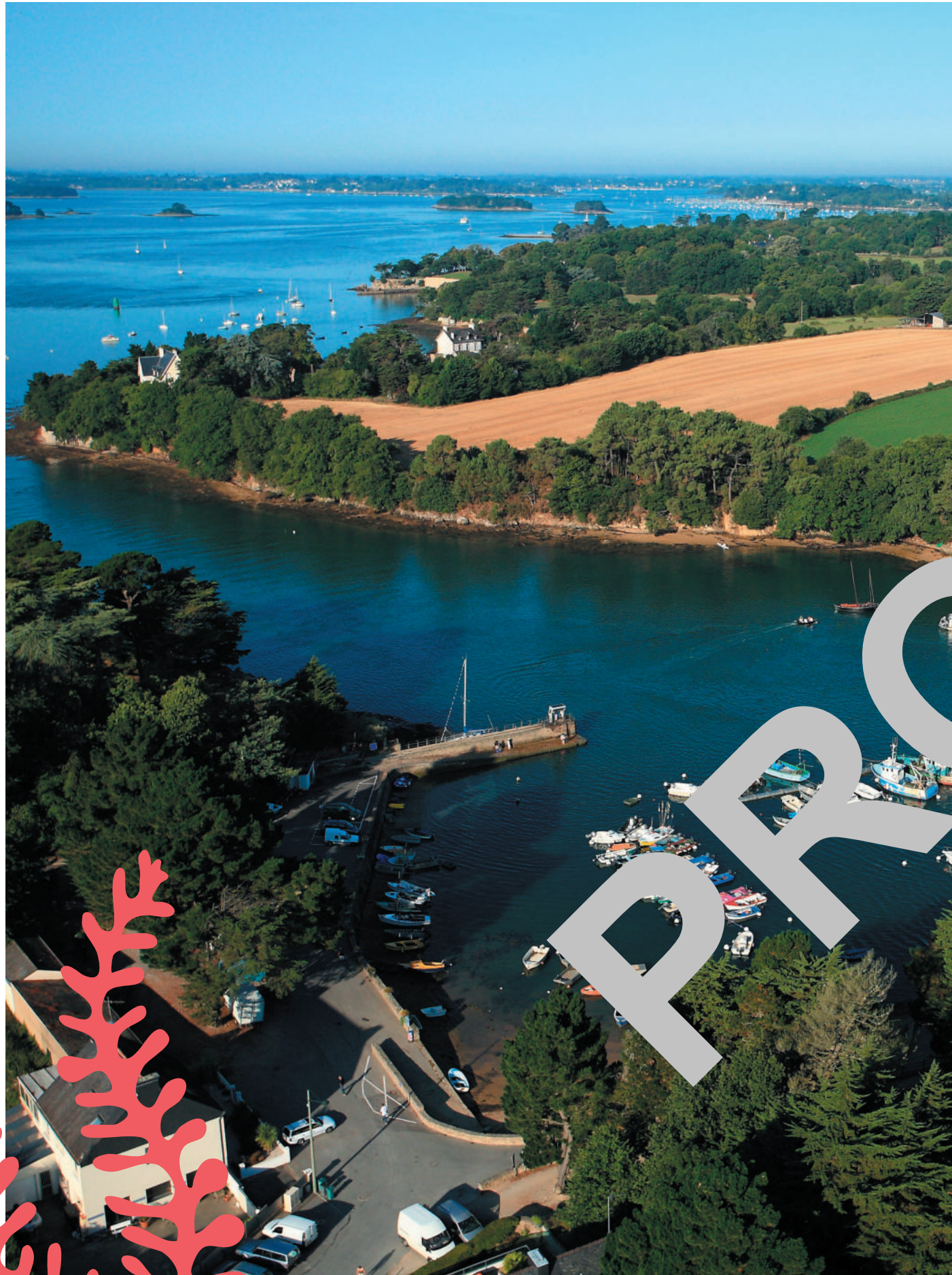
VUE AÉRIENNE DU PETIT RULLIAC, SAINT-AVÉ
© PNRGM



VUE AÉRIENNE DU VILLAGE DE NORBRAT, MEUCOU
© PNRGM

VUE AÉRIENNE DU BOURG DE THEIX, THEIX-NOYALO
© PNRGM





PORT ANNA, SÉNÉ
© PNRGM

4.4.1 Outils de gestion et de planification urbaine

LE PLAN DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM) DU GOLFE DU MORBIHAN

Le SCoM du Golfe du Morbihan a été adopté le 21 août 2020. Cet outil local de gestion intégrée de la mer et du littoral, ce schéma fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral et contribue à améliorer la cohérence de l'ensemble des activités littorales et maritimes et le bon état écologique du milieu marin. Il couvre les communes riveraines du Golfe : Arradon, Arradon-Tray, Baden, le Bono, Crac'h, Ile-aux-Moines, Ile d'Arz, Larmor-Baden, le Hézo, Locmariaquer,

Plougoumelen, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Gildas-deRhuy, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal et Vannes.

Le patrimoine est pris en compte par le programme d'actions du SMVM du Golfe du Morbihan. Ainsi, l'action 19 ambitionne d'« établir un recensement des éléments du patrimoine, culturel, bâti et paysager (dont marin et sous-marin) et de favoriser sa valorisation ».

Le SCOT et le PLU doivent être compatibles avec ce document stratégique.

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Cf. p 9



© GMV

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

L'agglomération a approuvé le 13 février 2020 son schéma de cohérence territoriale (SCoT). Celui-ci fixe les orientations d'aménagement et de préservation du territoire à l'horizon 20 ans.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est traduit par des objectifs et orientations opérationnelles qui visent à inscrire l'exemplarité architecturale et urbaine dans les développements urbains du territoire (objectif 4.3) afin de répondre à un risque de banalisation des paysages au regard des productions résidentielles contemporaines majoritairement peu valorisantes. Le développement urbain, tant en renouvellement qu'en extension se doit d'être un vecteur de qualification des paysages et de valorisation du cadre de vie. En ce sens, le SCoT rappelle qu'il est essentiel d'apporter de la qualité architecturale et urbaine dans les nouvelles opérations.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du

SCoT fixe également une ambition de valoriser tous les patrimoines (objectif 4.2) en veillant à la protection des grands paysages emblématiques et du patrimoine protégé. Il s'agit pour le SCoT de préserver l'identité architecturale et urbaine du territoire. Ainsi le SCoT indique que les interventions d'urbanisme devront :

-Prendre en compte les éléments du patrimoine, afin de ne pas dénigrer ni déqualifier le caractère et le paysage de l'espace dans lequel les nouvelles opérations d'aménagement s'insèrent ;

-Fixer, le cas échéant, les conditions d'évolutions possibles des éléments du patrimoine qu'ils auront repérés en vue de conserver leurs typicités et caractéristiques locales.

Le SCoT incite les communes à effectuer l'inventaire des éléments de patrimoine et à instaurer des mesures de protection par le biais des PLU au titre de la Loi Paysage.

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

Les 34 communes disposent d'un PLU. Il n'y a pas de PLU à l'échelle de l'agglomération.

Le volet patrimonial des PLU est abordé en fonction de la volonté des communes qui réalisent des inventaires et prennent des mesures de protection du patrimoine.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques sont mises en place pour la prise en compte des patrimoines. Par exemple, la commune de Vannes finalise une OAP pour la protection du patrimoine situé en dehors du PR.



VUE AÉRIENNE DU BOURG DE L'ILE D'ARZ.
© PNRGM

SERVICE DE LA DIRECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION

Le service « Planification » de l'agglomération accompagne les communes qui souhaitent faire évoluer leur PLU en abordant notamment le volet patrimonial.

Une OAP thématique intitulée « qualité urbaine » aborde les grands principes d'aménagement suivants :

- La trame viaire, les déplacements doux et le stationnement.
- Le traitement paysager et la nature en ville
- La qualité architecturale et urbaine

D'autres OAP thématiques sont en cours sur les thématiques de l'énergie et de la nature en ville.

Afin d'accompagner l'intégration paysagère et patrimoniale des nouveaux projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation du bâti existant, l'agglomération dispose d'architectes conseil au sein de la direction aménagement et urbanisme.

Ils veillent à faire en sorte que :

- Les nouveaux projets de construction ou d'aménagement s'intègrent au mieux dans le bâti existant.
- Les projets de réhabilitation du bâti existant ou d'extension de celui-ci dans le respect du patrimoine.
- Les projets situés dans le périmètre des MH ne portent pas atteinte à ces derniers.

Ce travail est mené en collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Le rôle du Service Pays d'art et d'histoire .

Le PAH est amené à apporter son expertise dans le domaine du patrimoine (connaissance et inventaire du patrimoine bâti, préconisations de restauration, accompagnement pour les protections...) et de la rénovation architecturale, et à travailler à l'élaboration des outils de planification urbaine dans une démarche transversale aux côtés de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme.

4.4.2 Les grands projets pour le renouvellement et développement urbain



Bourg de Sarzeau et sa mairie
© A. Lamoureux

DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN .

Le dispositif « Petites Villes de Demain » a pour objectif de donner aux élus de communes qui exercent des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser des projets de revitalisation de leur centre pour attirer ou redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre, respectueuses de l'environnement.

Les communes de Sarzeau, Elven et Grand-Champ, pôles d'équilibre définis dans le SCoT ont été retenues pour le programme. Le 5 octobre 2021, la Convention de partenariat a donc été signée entre l'État, les 3 communes du Golfe du Morbihan- Vannes agglomération.

Les ambitions portées par les 3 communes au titre de Petites Villes de Demain (PVD) sont :

Grand-Champ dotée d'un plan de référence urbain, s'inscrit dans une continuité de son dynamisme en faveur des cultures pour tous, une programmation de création/réhabilitation de logements et l'implantation de nouveaux équipements et services aux habitants.

Elven se dirige vers l'élaboration d'un plan guide pour une projection de la commune à horizon 2030 et poursuit sa dynamique en matière d'accueil de nouveaux habitants grâce à une politique habitat ambitieuse.

Sarzeau, engagée dans une opération « Cœur de Bourg », souhaite renforcer l'attractivité de son centre, permettre une offre plus large, plus accessible en matière de logement et ambitionne la mise en valeur de son patrimoine historique.

* Ces premiers éléments ne forment nullement une liste exhaustive des projets à venir au titre de PVD, qui se veut un dispositif souple et adaptable aux singularités de chacune des 3 communes.



Marché de Grand-Champ
© Commune de Grand-Champ



Vue aérienne du bourg d'Elven
© P. Hupa



Perspective, Bourg de Grand-Champ
© Commune de Grand-Champ

LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE DE VANNES.

Les travaux de ce grand projet ont débuté en 2023 pour une livraison prévue en 2025. Les enjeux de ce projet sont de créer un lien urbain nord - sud tout favorisant les modes de transport actifs (modes de transport non motorisés et non-polluants comme la marche, le vélo, le roller, etc.), de dynamiser l'image de porte d'entrée de l'agglomération, de favoriser l'intermodalité et les mobilités douces, requalifier les espaces, d'améliorer la qualité des services et de préparer le quartier à son évolution future.



Esquisse projet d'aménagement de la passerelle.
© Ney & Partners.



Projet d'aménagement, Plescop.
© C. B. et Menguy Architectes.



APPEL À PROJET

« INNOVE LA VILLE, HABITONS L'ANTHROPOCÈNE ».

À travers cet appel à projet, issu des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH), l'agglomération accompagne les communes dans leur projet de renouvellement urbain pour répondre aux enjeux urbanistiques actuels au regard des défis environnementaux, énergétiques et d'accès au logement.

Il s'agit de :

- stimuler la créativité et l'innovation avec des opérations exemplaires qui permettront de réinventer les villes pour habiter en adéquation avec le nouveau contexte sociétal et climatique
- faire des émules et générer une nouvelle dynamique de conception de l'habitat sur l'agglomération
- proposer des logements innovants et abordables pour la population.

Un projet a été retenu pour la phase de mise en œuvre opérationnelle sur la commune de Plescop.

4.4.3 Les grands projets pour l'amélioration du cadre de vie

DISPOSITIF « ACTION CŒUR DE VILLE » ET OPAH-RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du Programme "action cœur de ville", une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, (OPAH-RU), est engagée dans le centre-ville de Vannes pour une durée de 5 ans (2021-2026). Cette opération, lancée en juillet 2021, s'insère dans un projet urbain global pour répondre aux enjeux sociaux de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, immobiliers liés à l'attractivité du centre-ville, patrimoniaux, urbains fonciers et économiques.

Concernant la préservation du patrimoine bâti et la qualité du cadre de vie, une nouvelle campagne de ravalement obligatoire est en cours depuis 2022.

Pour inciter les propriétaires privés à restaurer un bâti parfois délaissé, la ville de Vannes accorde des aides financières pour les travaux effectués dans le Site Patrimonial Remarquable sur des façades visibles de l'emprise publique. Plusieurs campagnes de ravalement obligatoire, ouvrant droit à des aides majorées, ont été menées dans le SPR, quartier du port, rue Saint-Vincent, place du Poids public. La dernière est conduite depuis 2022 sur les quartiers Saint Patern et Porte Prison dans le cadre de l'OPAH-RU en lien avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. La révision du SPR, qui a donné lieu à un diagnostic de l'état du bâti, a permis d'améliorer la connaissance des maisons à pans de bois du centre-ville et la qualité des restaurations.



Exemple d'un projet de restructuration complète d'un immeuble à pan de bois accompagné par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.



© GMVa

L'OPÉRATION RÉNOVÉE

Depuis 10 ans, l'agglomération accompagne les propriétaires des logements de réduire leur facture énergétique. Elle aide notamment ceux qui doivent adapter leur logement aux défis du vieillissement et du handicap. Ce dispositif est soutenu par la Région Bretagne et l'ADEME et est intégré au réseau national France Rénov'. Dans les projets pilotes de l'agglomération, les propriétaires occupants peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement, de conseils techniques et d'aides financières pour réaliser leurs travaux.

Les projets sont étudiés en lien avec le service d'autorisation droit des sols et les architectes conseils afin d'anticiper les interventions sur le bâti à valeur patrimoniale.

Au 1^{er} janvier 2021, l'agglomération a revu ses aides financières aux travaux permettant d'encourager davantage la rénovation performante, globale et qualitative. En plus de l'aide définie suivant le gain énergétique (minimum de 25%), l'agglomération peut apporter deux aides complémentaires :

- Une aide à l'atteinte du niveau BBC rénovation grâce à la mise en œuvre d'un projet de travaux de rénovation globale.
- Une aide au recours aux matériaux biosourcés (pour tous les propriétaires occupants) afin d'encourager le recours à ces matériaux notamment sur des logements anciens ou selon les modes constructifs.

© GMVa



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024

A travers le Programme local de l'habitat (PLH) adopté le 27 juin 2019, l'agglomération définit pour 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de tous en logement et en hébergement et favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les objectifs de production de logements du PLH ont été définis individuellement avec chacune des communes en fonction de leurs projets de développement. Une attention particulière est portée aux questions de renouvellement urbain et d'économie d'espace, aux questions énergétiques, ainsi qu'à la qualité du bâti ancien, etc.

LE TRAITEMENT DES ENTRÉES DE VILLE

En matière de planification le SCoT fixe des orientations afin de permettre un meilleur traitement des entrées de ville, par la mise en œuvre d'objectifs qualitatifs, et plus globalement en terme de gestion des transitions entre espaces urbains/espaces agricoles ou naturels. Assurer des transitions douces en limite d'urbanisation est un enjeu à la fois de connexion et d'intégration entre les deux types d'espaces : urbanisés ou non. En frange urbaine, l'aspect paysager des transitions qui seront réalisés sont d'autant plus importantes que, au regard des enjeux de préservation des terres agricoles et naturelles, il s'agira de limites à l'urbanisation à long et très long terme.



RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ :

La publicité est soumise à une réglementation stricte. La publicité est interdite dans les agglomérations sauf dans le cadre d'un règlement local de publicité (RLP). Cette interdiction de la publicité est relative aux communes appartenant au Parc naturel régional (hors règlement local de publicité), aux sites classés et inscrits, sur et à proximité des monuments historiques, dans une zone spéciale de conservation ou de protection (réserve, etc.), à l'intérieur du site patrimonial remarquable.



4.5 Paysages

Les paysages sont reconnus comme un atout majeur du territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Chemin dans la campagne bocagère, Sulniac.
© PNRGM

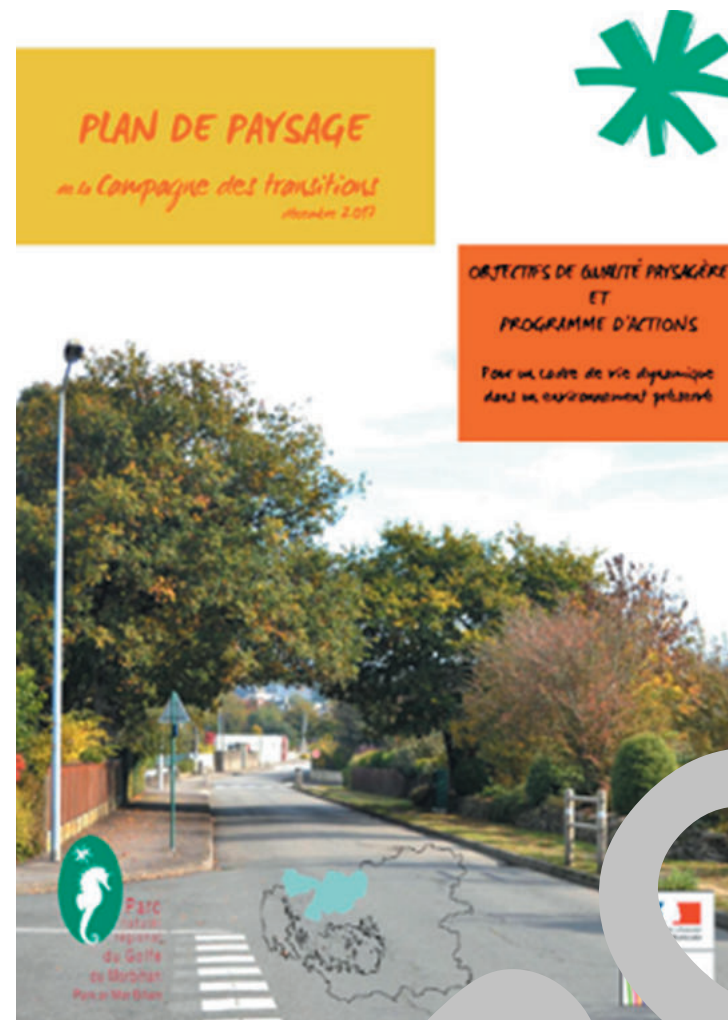
4.5.1 Outils de gestion

LE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION

Le SCoT fixe les grandes orientations en matière de paysage et de patrimoine tant dans sa mise en valeur que sa protection réglementaire. Les PLU des communes doivent décliner de façon opérationnelles ou réglementaires ces orientations.

LES PLANS DE PAYSAGE

Le PNR du Golfe du Morbihan coordonne sur son périmètre la création de plans de paysage. Deux plans de paysage ont été réalisés : celui de la « Campagne des transitions » et celui pour le « Renouveau de la végétation arborée des rivages du golfe ». Ces documents élaborés collégialement (Etat, collectivités, chambres consulaires, associations et citoyens) présentent des fiches actions pour aider les communes à intégrer les enjeux paysagers. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinables dans les documents de planification.



LA CHARTE DU PNR DU GOLFE DU MORBIHAN SCHEMA DE MISSION POUR LA MER (SMVM)

Cf. p 68

Dans le cadre du projet d'inscription des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'association Paysages de mégalithes est lauréate de l'appel à projet Plan de paysage (2021). Le Plan de paysage constituera un élément fondamental du plan de gestion du projet UNESCO.

4.5.2 Actions de connaissance

L'ATLAS DES PAYSAGES DU MORBIHAN

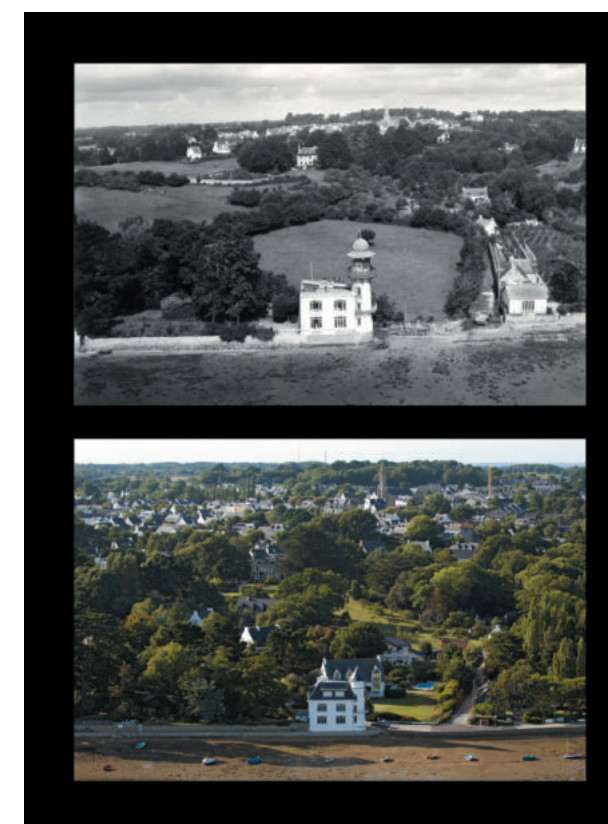
L'Atlas des paysages du Morbihan a été réalisé entre fin 2010 et début 2011, piloté par le CAUE du Morbihan. Il permet de dresser un portrait des différents paysages qui composent le département et le territoire du Golfe du Morbihan. L'ensemble des paysages se trouve dans deux volumes : l'ensemble des reliefs des Landes de Lanvéry et l'ensemble « Armor morbihannais ».



QR code à créer
<https://www.atlasdespaysages-morbihan.fr/>

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU GOLFE DU MORBIHAN.

Afin d'évaluer l'évolution des paysages du golfe du Morbihan, le Parc naturel régional a mis en place, depuis 2004, un Observatoire Photographique des Paysages qui permet de suivre annuellement l'évolution de 60 points de vue répartis sur les 35 communes du Parc. Cet observatoire est mobilisé pour évaluer l'évolution du territoire et les effets de la mise en œuvre de la Charte du Parc par son syndicat mixte, ses collectivités membres et l'Etat.



Y-A PAS PHOTO !

exposition réalisée en 2010 par le PNR du Golfe du Morbihan, évolution des paysages cinquante ans plus tard, Sarzeau et Arradon.



Erosion du trait de côte, Ile d'Arz.
© PNRGM

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉROSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Le PNR conduit un observatoire de l'érosion côtière afin de la quantifier et en outre, les mieux y faire face. Le golfe du Morbihan est particulièrement sensible aux risques côtiers en raison de sa faible altimétrie, de la nature de son substrat et des impacts cumulés des usages, des effets du changement climatique et des réactions des écosystèmes. Ainsi les effets liés à l'élévation du niveau de la mer, les submersions marines et l'érosion du littoral imposeront des évolutions des paysages et des façons de vivre.

4.5.3 Actions de sensibilisation

Le Parc naturel régional accompagne les collectivités dans leurs décisions et propose des actions de sensibilisation pour la prise en compte des paysages : parcours de lecture des paysages, guides d'intégration architecturales et paysagères. Depuis 2017, le Parc anime le réseau des Aires d'Éducation de son territoire. Les établissements scolaires peuvent bénéficier de l'accompagnement du Parc pour leur projet d'éducation au développement durable.



Observation des oiseaux avec David Lédan du PNR.
© A. Lamoureux.



4.6 Tourisme

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération fait partie de la destination « Bretagne Sud Golfe du Morbihan » et a été désignée avec Auray Quiberon Terre Atlantique, structure facilitatrice par la Région Bretagne, pour animer la Destination, qui regroupe 7 intercommunalités, soit environ 23% des lits marchands régionaux.

La stratégie de la destination « Bretagne Sud Golfe du Morbihan » comprend des objectifs phares :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie commune pour optimiser l'itinérance et faciliter l'accès aux offres touristiques
- Structurer les activités de villégiature,

favoriser le développement du tourisme d'affaires, des courts séjours et intégrer les problématiques touristiques aux politiques publiques en lien avec les acteurs privés.

Golfe du Morbihan Vannes agglomération a particulièrement en charge la question des mobilités touristiques avec pour ambition l'optimisation de l'itinérance sur le territoire pour faciliter l'accès à l'offre touristique, avec pour objectifs :

- Optimiser les transports pour assurer une desserte sur l'ensemble du territoire
- Faire du vélo un moyen de déplacement et un vecteur de découverte du territoire

© A. Lamoureux



© A. Lamoureux

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le 31/05/2023
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

LE SCHÉMA TOURISTIQUE DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

En 2017, l'agglomération a produit son schéma de développement touristique. De nombreuses actions ont été engagées depuis 2017, notamment dans le domaine patrimonial (ouverture du CIAP Limur, candidature pour l'extension du label VPAH, opération d'inventaire du patrimoine, développement de l'offre patrimoniale dans les communes retro-littorale, développement de l'itinérance douce, etc.).

Vers un deuxième schéma touristique :
Une réflexion est en cours pour l'élaboration d'un nouveau schéma touristique, des enjeux et du plan d'actions. Les ambitions du Pays d'art et d'histoire seront intégrées à ce nouveau schéma.

L'office de tourisme « Golfe du Morbihan - Vannes Tourisme » œuvre à la promotion de l'offre touristique. Cette promotion s'articule autour de cinq thématiques : la mer, la culture, le terroir, la nature, les mégalithes.

La marque « Valeurs Parc naturel régional »
La marque nationale « Valeurs Parc naturel régional », déposée par l'Etat français à l'INPI et promue localement comme au national, se déploie sur des prestations d'hébergement, de restauration, de pêche professionnelle à la palourde, ainsi que de visites et balades accompagnées du territoire. Elle distingue des acteurs engagés dans la préservation et la valorisation de l'environnement et des patrimoines du Parc naturel régional (29 des 34 communes de l'agglomération), ancrés sur le territoire et porteurs de valeurs sociales.

4.7 Environnement

Dans le contexte du changement climatique et de recul de la biodiversité, l'attention portée à la préservation et à la restauration des milieux naturels est essentielle pour maintenir la qualité du cadre de vie. Par ailleurs, la transition énergétique engagée au niveau national doit être vue comme une opportunité, par la mise en œuvre de solutions diversifiées et adaptées aux spécificités du territoire.

4.7.1 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Avec le PCAET, les intercommunalités sont au cœur de la politique climat-air-énergie, et sont désignées « coordinatrices de la transition énergétique » pour leur territoire. Elaboré concomitamment au SCoT et au PDU / PLH, il intègre les grands enjeux du territoire et est le lieu de convergence de nombreuses

actions. A l'inverse, la stratégie du PCAET se décline dans les politiques de l'agglomération de manière à rendre possible l'atteinte des objectifs de transition énergétique.

Le plan d'actions du PCAET de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération 2020-2025 se décline en 10 axes (approuvé au Conseil communautaire le 12 février 2020) :

1.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR ANTICIPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Quelques actions phares :

- > Optimiser les besoins en énergie dans les opérations d'aménagement, intégrer la gestion de l'énergie dans les documents d'urbanisme
- > Redonner place à la nature et à l'eau dans l'espace urbain
- > Prendre en compte la santé, en lien avec le changement climatique dans les opérations d'aménagement

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

Exemple d'une action phare :

- > Réhabiliter et améliorer le parc privé existant et son efficacité énergétique

4. AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ BAS CARBONE

6. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RENFORCER LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DU CARBONE SUR LE TERRITOIRE, LA BIODIVERSITÉ ET LA RÉSILIENCE

Exemples d'action phares :

- > Faire de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la bonne gestion de la ressource locale en eau un outil de résilience au changement climatique
- > Valoriser les friches comme espaces de stockage de carbone et source de biodiversité

8. ANIMER ET ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN

PORTER À 32% LA PART DES ENR EN 2030

AGIR SUR LES MODES DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION ET DE CONSOMMATION

7. PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

9. AGIR SUR LA QUALITÉ DE L'AIR, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Exemple d'une action phare :

- > Prendre en compte la nature dans la ville, les espaces naturels et forestiers comme sources de santé et de bien-être



Verger de pommiers, Sulniac
© PNRGM

4.7.2 Actions pour la connaissance et la restauration des milieux naturels

Quelques exemples d'actions pour la connaissance des milieux naturels :

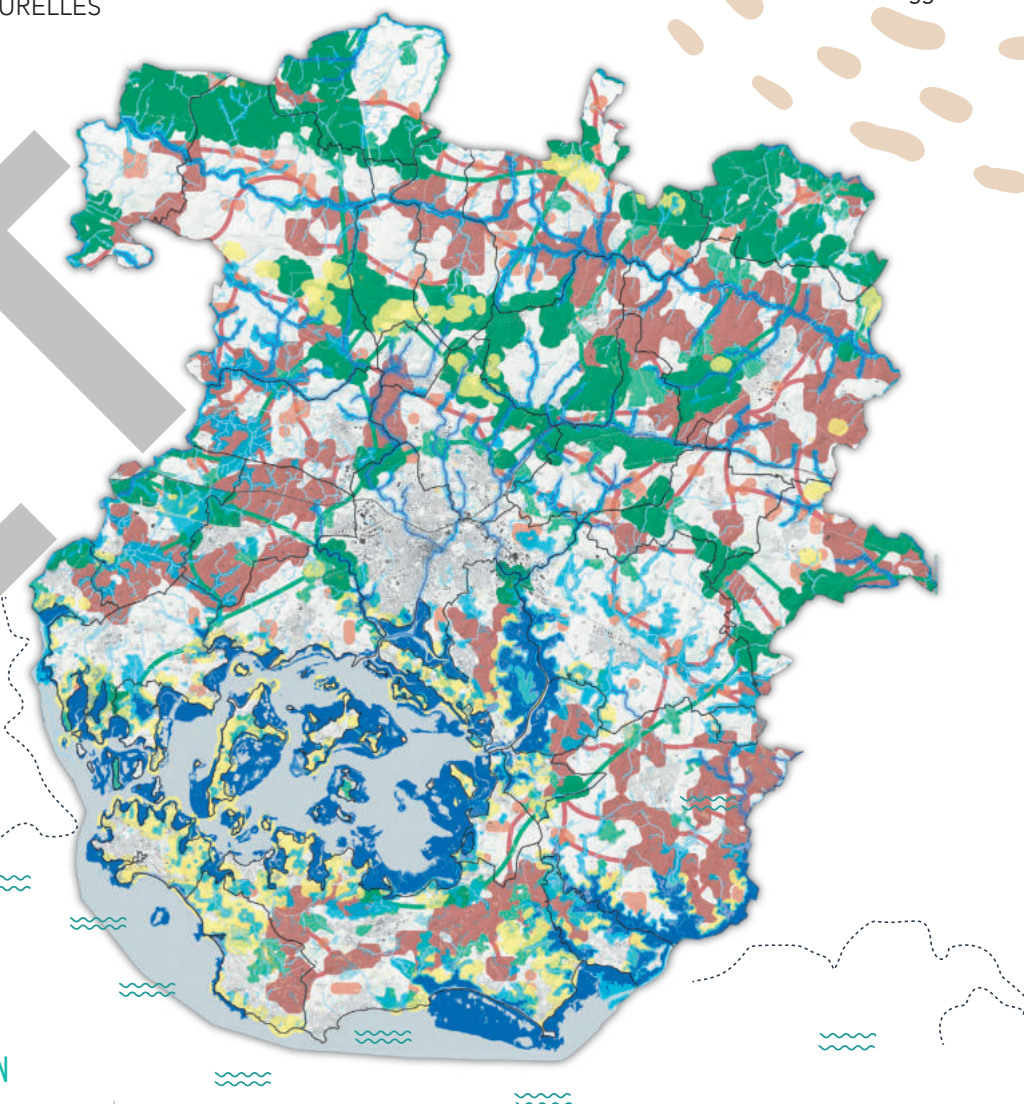
ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ.

Le Parc est partenaire de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour la conduite de l'atlas de la biodiversité communale. Une première phase a concerné 8 communes de l'agglomération (2018-2020) : Elven, Meucon, Plescop, Ploeren, Saint-Avé, Sulniac, Surzur et Vannes. La seconde phase (2021-2023) concerne les 10 communes suivantes : Arradon, Arzon, Le Bono, Le Tour du Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Nolff, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal. Une 3^e phase (2021-2023) concerne les communes de Baden, Larmor-Baden, l'Île d'Arz, l'Île aux moines, Le Hézo, Trinité-Surzur, Tréfléan, Monterblanc.



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN CARTE DES TRAMES NATURELLES

Périmètre de Golfe du Morbihan
Vannes agglomération



L'IDENTIFICATION DES TRAMES NATURELLES :

Le Parc s'attache à identifier, valoriser et préserver l'ensemble de la trame verte et bleue du territoire. Il s'agit de conforter les corridors écologiques en précisant leur état de conservation et leur fonctionnalité, ainsi qu'en favorisant leur restauration. Le travail d'identification des trames terrestres et marines sur le territoire de l'agglomération a été réalisé par le PNR. Les trames naturelles sont intégrées aux documents d'urbanisme.

SOUS-TRAME COURS D'EAU

- Réservoir de biodiversité
- Corridor

& ZONES HUMIDES

- Réservoir de biodiversité
- Milieu de diffusion

SOUS-TRAME LANDES, PELOUSES ET TOURBIÈRES RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

- Lande
- Pelouse
- Tourbière

CORRIDOR

- Pelouse littorale

SOUS-TRAME LITTORALE

- Milieu de dispersion terrestre
- Réservoir de biodiversité maritime
- Réservoir de biodiversité terrestre

- Zone bâtie
- Voie ferrée

RÉSEAU ROUTIER

- RN - 2x2 voies
- Route départementale

SOUS-TRAME FORESTIÈRE

- Corridor
- Zone relais
- Réservoir de biodiversité

SOUS-TRAME BOCAGÈRE

- Corridor
- Zone relais
- Réservoir de biodiversité

Sources : PNRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRGM - Janvier 2023

Quelques exemples d'actions pour la restauration des milieux naturels :

LA RESTAURATION DES COURS D'EAU :

Les cours d'eau constituent des écosystèmes fragiles, dont l'équilibre a été bousculé par de nombreux aménagements au fil du temps. Dans le cadre de sa compétence obligatoire GEMAPI qui correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, un programme de restauration des milieux aquatiques, particulièrement ambitieux, a été élaboré sur 6 ans, (2022-2027). Il prévoit la restauration de 250 km de cours d'eau sur l'agglomération. Ce programme de travaux de renaturation piloté par l'agglomération va permettre notamment de redessiner les cours d'eau du territoire pour qu'ils retrouvent leur lit d'origine, et ralentir les écoulements pour permettre l'infiltration dans le sol, le maintien et le développement des zones humides.

Les travaux ont démarré en 2022 sur du foncier public des communes de Plescop et de Saint-Avé. Les travaux sur le foncier privé se dérouleront à partir de 2023.



Renaturation du bassin versant, Saint-Avé
© GMVa



Travaux de restauration des talus et plantation, février 2023, Plaudren.

LA RESTAURATION DU BOCAGE :

Cette démarche, à travers le dispositif Breizh bocage, s'inscrit dans la politique de gestion intégrée de l'eau de l'agglomération. En effet, maintenir et restaurer le bocage est essentiel pour y préserver durablement la ressource en eau. Il permet de lutter contre l'érosion des sols et le transfert des polluants. Il limite aussi l'importance des inondations et contribue à la recharge en eau des nappes souterraines. S'adressant principalement aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers propriétaires de foncier, Breizh Bocage vise à reconstituer un maillage bocager par la plantation et le regarnissage de haies bocagères mais aussi par la création et la restauration de talus au sein de parcelles agricoles, afin, notamment, d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne. Une stratégie bocagère est en cours d'élaboration et sera adoptée en 2023, portant sur trois axes : protection, gestion et valorisation du bocage.



Travaux de plantation, décembre 2022, Tréfléan.
© GMVa



Paysage de bocage, Golfe du Morbihan.
© PNRGM

4.7.3 Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte

Le recul du trait de côte constitue un paramètre important dans l'évolution du territoire des prochaines années et décennies, renforcé par le changement climatique. L'agglomération s'est donc engagée dans la définition d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte afin de pouvoir s'adapter aux trois aléas que sont l'érosion, la submersion marine et l'élévation du niveau marin lié au changement climatique.

Cette stratégie doit permettre de préparer le territoire en renforçant la connaissance et le suivi des phénomènes, la surveillance des ouvrages de défense contre la mer et des massifs dunaires. La lutte contre l'érosion passera par des modalités de lutte active souple pour éviter de dénaturer les paysages et ne pas créer de points durs qui viennent perturber les processus hydro-sédimentaires naturels. Les ouvrages seront gérés en ayant une approche patrimoniale, notamment pour les ouvrages maçonnés dont le linéaire important constitue une des caractéristiques du littoral. Le sentier côtier est considéré dans cette approche comme d'intérêt général devant être durablement préservé. L'agglomération est par ailleurs gestionnaire de systèmes d'endiguement au titre de la compétence Prévention des Inondations.



Le sentier sur le littoral, Arradon
 nouveaux

5.

Le projet du Pays d'art et d'histoire

Avec sa candidature, l'agglomération porte l'ambition d'étendre l'exigence du label PAH au périmètre des 34 communes du territoire. Ce changement d'échelle implique de nouveaux enjeux, une gouvernance et des moyens renouvelés. L'engagement politique des élus de l'agglomération pour répondre à l'ambition du label se traduit dans le projet du Pays d'art et d'histoire en présentant le cadre, les moyens et le programme d'actions pour 10 ans (2023-2033).

La création d'un service Pays d'art et d'histoire organisé autour d'un pôle ressources et d'un pôle valorisation, la volonté de faire de Limur un lieu de convergence des actions sont des actions structurantes du projet.

Notre territoire est fort de ses acteurs et des dynamiques en cours. La gouvernance du PAH, à travers ses instances et ses groupes de travail, permettra de mener les projets en transversalité et de fédérer les partenaires du territoire.

Fils rouges du projet de Pays d'art et d'histoire, nos actions s'appuieront sur trois axes thématiques : habiter, marquer et transmettre les savoir-faire du territoire. L'élaboration d'un récit pour ce jeune territoire est un objectif auquel s'attèlera le service Pays d'art et d'histoire, dès la labellisation obtenue.

5.1 Méthodologie de la candidature

UNE CANDIDATURE CONSTRUITE AVEC TOUS LES ACTEURS.

L'agglomération a souhaité construire cette candidature en associant les élus, les partenaires et les habitants. Pour ce faire, plusieurs instances ont été mobilisées à différentes étapes de la candidature :

L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC, LA DÉFINITION DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ACTIONS.

Un schéma de gouvernance a été constitué dès le début du projet :

- un comité de pilotage
- un comité technique
- un conseil scientifique et culturel
- des référents désignés dans les communes (élus et/ou techniciens)
- une équipe projet

Le conseil scientifique rassemblait des spécialistes représentatifs de la diversité des patrimoines du territoire : **Bernard André**, géographe spécialiste en archéologie industrielle, **Olivier Delavallade**, directeur artistique et éditorial, Domaine de Kerguéhennec, **Anne-Marie Fourteau**, ingénieure d'études chargée de la gestion du Morbihan au service régional de l'archéologie, **Julie Léonard**, ethnologue, de l'association Bretagne Culture Diversité, **Heleen Statius-Muller**, chargée de mission sensibilisation au CAUE 56, **Catherine Toscer**, conservateur du patrimoine et chercheuse émérite à l'Inventaire, expert en patrimoine bâti et en histoire

locale, **Jean-Marie Flageul**, artiste graveur, membre du collectif « La maison ». Réuni quatre fois au cours de l'année 2021, il a eu pour mission de faire émerger puis de définir précisément les cinq enjeux supports de la candidature.

Des ateliers participatifs organisés avec les référents des communes et les partenaires ont ensuite été réunis pour réfléchir collectivement à partir de ces enjeux et dessiner les orientations de programmation du Pays d'art et d'histoire. Les discussions menées au sein du comité technique, composé des partenaires associatifs et des directeurs des services de l'agglomération, ont permis d'affiner ce programme d'actions rédigé par l'équipe projet.

Le lien avec les habitants a tout particulièrement été entretenu à travers les moyens de communication de l'agglomération, l'ouverture de la programmation à l'extérieur d'implantation de Limur, la presse et les projets menés par le service Pays d'art et d'histoire (Expositions temporaires, inventaire participatif du patrimoine bâti, escapades et rando-patrimoine pour un programme de visites dans les 34 communes du territoire etc.).

mise en ligne le 31/05/2023

5.2 Gouvernance et animation du Pays d'art et d'histoire

COMITÉ DE SUIVI DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DU LABEL

Objectif :

Évaluer la garantie du label. Elle permet d'évaluer l'ensemble du travail mené dans le cadre du label, d'orienter ou de renforcer les orientations du programme d'actions.

Membres :

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Région, Département, Président de l'agglomération et élu(s) référents, 3 représentants des communes de l'agglomération, un représentant de la ville de Vannes.

Vannes, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Office de tourisme, Association Paysages de Mégalithes, Education nationale.

Rythme des réunions :

tous les 3 ans

COMITÉ DE PILOTAGE DU LABEL

Objectif :

Il valide les orientations de la programmation annuelle du Pays d'art et d'histoire et dresse un bilan des actions menées dans l'année passée.

Membres :

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Région, Département, 3 représentants des communes de l'agglomération, Président de l'agglomération et élu(s) référents, un représentant de la ville de Vannes, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

de l'agglomération, Président de l'agglomération et élu(s) référents, un représentant de la ville de Vannes, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Rythme des réunions :

1 fois/an.

LES RÉFÉRENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES COMMUNES

Désignés dans les communes de l'agglomération, les référents Pays d'art et d'histoire, élus et techniciens, sont chargés de suivre les projets du Pays d'art et d'histoire et de faire le lien entre les communes et l'agglomération. Le service Pays d'art et d'histoire les réunira une fois par an pour une journée de présentation

de la programmation à venir couplée à une visite d'un site patrimonial.

Rythme des réunions :

1 fois/an.

COMITÉ TECHNIQUE

Objectif :

Il est caution de la transversalité des actions du Pays d'art et d'histoire. Il discute les grandes orientations annuelles de la programmation du PAH, les projets transversaux structurants. Il prépare le comité de pilotage.

Membres :

Directions et services de l'agglomération : aménagement/urbanisme, culture, tourisme, environnement, habitat, communication.

Partenaires:

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Office de tourisme, Association Paysages de Mégalithes

Rythme des réunions :

2 fois/an.

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES :

Objectif :

Les groupes de travail permettent d'animer et de nourrir la mise en œuvre du programme d'actions du Pays d'art et d'histoire. Ils ont pour objectif de travailler en transversalité sur les projets. Les thématiques ne sont pas figées, elles peuvent évoluer en fonction des orientations du programme d'actions.

Membres :

la composition des groupes de travail est définie en fonction des objets traités. Ils peuvent réunir des élus, des partenaires et des techniciens parmi :

- **les référents PAH des communes** (communes associées en fonction des projets).
- **les partenaires :** Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,

Archives départementales du Morbihan, Service de l'Inventaire, Office de tourisme, Association Paysages de Mégalithes, Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Bretagne Culture Diversité (BCD), Direction de la culture et de l'événementiel de l'agglomération, Maison de l'architecture et des Espaces en Bretagne (MVA).

- **les directions et services de l'agglomération :** aménagement/urbanisme, culture, tourisme, environnement, habitat, communication.

Rythme des réunions :

à définir en fonction des besoins des projets.

LES THÉMATIQUES SUIVANTES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES :

Inventaires et études du patrimoine

Objets du groupe de travail : inventaire participatif et l'inventaire du patrimoine du 20^e siècle

Membres : service régional de l'inventaire, CAUE, chercheurs/docteurs référents PAH

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme

Objets du groupe de travail : journées nationales de l'architecture, journées de chaque jour, journées d'étude et de formation, outils de sensibilisation, expositions sur les projets urbanistiques

Membres : UDAP, CAUE, référents PAH, service urbanisme

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Accompagnement des projets de restauration

Objets du groupe de travail : accompagnement scientifique et développement de la médiation autour des projets de restauration suivis par la direction du tourisme

Membres : UDAP, référents PAH, direction tourisme

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Education artistique et culturelles

Objets du groupe de travail : projets EAC autour de l'architecture et du patrimoine

Membres : Education nationale, PNR, Paysages de Mégalithes, chargées de mission EAC de Vannes et de GMVa

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Réinterroger les pratiques et agir pour les transitions

Objets du groupe de travail : mobilités douces, outils de sensibilisation, journées d'étude

Membres : Environnement, habitat, aménagement, PNR, CAUE, référents PAH

Rythme des réunions : 1 fois par semestre

Programmation PAH à Vannes

Objets du groupe de travail : la programmation individuels et groupes portant sur Vannes, la programmation des événements et des journées nationales à Vannes, les projets EAC sur Vannes, la programmation dans la cour et les jardins de Limur

Membres : Elu au patrimoine de Vannes, Directrice Culture Événementiel de Vannes, ...

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Patrimoine culturel immatériel

Objets du groupe de travail : programmation et événements autour du PCI, place des langues bretonnes dans la médiation

Membres : Direction de la Culture, référents PAH, PNR, communication

Rythme des réunions : 1 fois par semestre

Droits culturels et mobilisation citoyenne

Objets du groupe de travail : démarche participative dans la construction de la programmation, des expositions, des événements

Membres : Direction de la culture, de la communication, référents PAH, habitants ...

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Quel récit pour le territoire ?

Objets du groupe de travail : construction d'un récit sur le territoire, préparation d'un ouvrage sur l'histoire, l'évolution, les spécificités du territoire (un récit du territoire)

Membres : référents PAH dont Vannes, direction communication, CERAM, CAO

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

5.3 Positionnement du service Pays d'art et d'histoire

Le service Pays d'art et d'histoire est organisé en deux pôles sous la direction de la cheffe de projet Pays d'art et d'histoire. C'est un service transversal positionné au sein de la Direction du Tourisme et du Patrimoine. Celle-ci fait partie du pôle Attractivité et services à la population qui regroupe 4 directions : Tourisme, Patrimoine et Évènementiel, Sports et loisirs, Culture, Solidarité.

Historiquement, la direction du Tourisme porte les projets liés à la politique patrimoniale de l'agglomération :

- Soutien financier aux projets de restauration ;
- Développement du jeu Mystère du Golfe ;
- Valorisation du patrimoine mégalithique et accompagnement de la candidature Unesco
- Mise en œuvre de l'inventaire participatif.

Recrutée en 2019 pour construire la candidature d'extension du label, la chargée de mission Pays d'art et d'histoire a été intégrée à la direction du Tourisme, alors renommée direction du Tourisme, du Patrimoine et de l'Évènementiel. Elle a été rattachée au service Pays d'art et d'histoire en janvier 2022. Celui-ci a la gestion du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine de Limur depuis son ouverture au public en mai 2022.

Le service Pays d'art et d'histoire est installé dans les locaux annexes de l'hôtel de ville, 31 rue de la République.

Au sein de l'agglomération, le service Pays d'art et d'histoire est amené à piloter des projets ou à participer à leur mise en œuvre avec d'autres directions. Compte tenu de ses missions, il entretient des liens privilégiés avec les directions de la culture, de l'urbanisme, de la communication, de l'environnement et de l'habitat.

Au sein de la direction de la Culture, les partenariats sont particulièrement développés avec :

- la chargée d'actions Patrimoine Culturel Immatériel - Culturelles, femmes,
- la chargée d'actions culturelles du Réseau des médiathèques de l'agglomération,
- la chargée de projets enseignement musical et éducation artistique.

Organisation du service Pays d'art et d'histoire en deux pôles

PÔLE RESSOURCES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

AXES : ÉTUDES, COLLECTE, DIFFUSION DES CONNAISSANCES, ACCOMPAGNEMENT, LA TRANSITION

Mission : Recherche, inventaires des patrimoines, expositions temporaires, études patrimoniales, projets participatifs, animation de réseaux de professionnels, formations, accompagnement et conseil.

Publics cibles : élus, partenaires (université, PNR, MUSE, UDAP, MAEB, etc.), associations, professionnels, étudiants.

Postes :

- Chargée d'étude et de recherche
- Chargée du développement et de la diffusion des connaissances

PÔLE VALORISATION DU TERRITOIRE

AXES : MÉDIATION, EXPÉRIMENTATION, TRANSMISSION

Missions : gestion et programmation du centre d'interprétation de Limur, développement de l'EAC, programmation d'événements et d'animation sur le territoire, expérimentation de différentes formes de médiation, accompagnement de résidences d'artistes, d'architectes, d'artisans.

Publics cibles : Scolaires, jeune public, habitants, touristes.

Postes :

- Chargé(e) des publics
- 5 Guides conférenciers
- 2 Médiateurs du centre d'interprétation de Limur
- Assistante administrative (gestion de la médiation)
- Chargée d'accueil et boutique du centre d'interprétation de Limur

5.4 Les 5 enjeux du pays d'art et d'histoire

Les 5 enjeux de la candidature définis par le conseil scientifique sont les suivants :

- 1**
Valoriser l'ensemble du territoire pour rééquilibrer l'attention.
- 2**
Capitaliser sur toutes les entités pour révéler l'identité(s) du territoire.
- 3**
Répondre à la complexité du territoire en intégrant les enjeux actuels.
- 4**
Diversifier les approches, nourrir les regards et innover auprès du public.
- 5**
Transmettre la curiosité aux jeunes générations sans figer une identité ou une représentation du patrimoine.

ENJEU 1 : VALORISER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR RÉÉQUILIBRER L'ATTENTION.

En réponse au constat suivant :

Il existe un déséquilibre très marqué entre les zones littorales et rétro-littorales. Sur le littoral, les sites emblématiques sont très fréquentés, notamment pendant la saison estivale. Ailleurs, des sites patrimoniaux d'intérêt existent mais ils sont méconnus, peu accessibles et mal valorisés. La complémentarité entre les zones du territoire doit permettre de gérer et de répartir les flux.

Objectifs (1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4) :

- 1.1 Identifier et valoriser les patrimoines méconnus et les rendre accessibles.
- 1.2 Créer et valoriser autrement les patrimoines emblématiques.
- 1.3 Contribuer à la mise en réseau des sites
- 1.4 Mettre en scène et en récit le projet de territoire

ENJEU 2 : CAPITALISER SUR TOUTES LES ENTITÉS POUR RÉVÉLER L'IDENTITÉ(S) DU TERRITOIRE.

En réponse au constat suivant :

Il s'agit de conforter et de valoriser une représentation plurielle du territoire s'appuyant sur l'existence de plusieurs entités géographiques et culturelles, sans chercher à homogénéiser le territoire. L'objectif est de révéler et d'améliorer la connaissance des spécificités du territoire et de les valoriser à travers des thématiques transversales.

Objectifs (2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4) :

- 2.1 Connaître et affirmer ces entités
- 2.2 Tisser du lien et identifier des thématiques transversales
- 2.3 Analyser et valoriser la spécificité des relations terre-mer
- 2.4 Développer l'itinérance

ENJEU 3 : RÉPONDRE À LA COMPLEXITÉ DU TERRITOIRE EN INTÉGRANT LES ENJEUX ACTUELS.

En réponse au constat suivant :

Les patrimoines sont indispensables au maintien de la qualité du cadre de vie du territoire. Ils sont aussi une source d'enseignements et d'inspiration. Afin de répondre à l'enjeu de la transition écologique, la connaissance des patrimoines doit être prise en compte pour apporter des réponses adaptées, aux spécificités du territoire. Les pratiques doivent également être réinterrogées au regard des enjeux écologiques.

Objectifs (3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4) :

- 3.1 Connaître le territoire, son histoire et son évolution, pour construire des réponses adaptées.
- 3.2 Analyser la place de l'humain et sa relation au territoire
- 3.3 Répondre de manière adaptée aux défis climatiques et écologiques
- 3.4 Préserver les patrimoines, la qualité architecturale et le cadre de vie

ENJEU 4 : DIVERSIFIER LES APPROCHES, MULTIPLIER LES REGARDS ET INNOVER AUPRÈS DES PARTICIPANTS.

En réponse au constat suivant :

La médiation doit permettre d'enrichir la perception des patrimoines par les participants. Elle doit s'appuyer sur l'expérimentation et l'innovation mais aussi sur les connaissances des experts et des habitants.

Objectifs (4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4) :

- 4.1 Expérimenter et innover dans les formes de médiation
- 4.2 Soutenir les dynamiques portées par les acteurs locaux
- 4.3 Co-construire, développer les projets participatifs
- 4.4 Développer des partenariats avec les structures du territoire et au-delà.

ENJEU 5 : TRANSMETTRE LA CURIOSITÉ AUX JEUNES GÉNÉRATIONS SANS FIGER UNE IDENTITÉ. UNE REPRÉSENTATION DU PATRIMOINE.

En réponse au constat suivant :

La transmission des patrimoines auprès des jeunes générations est un enjeu fondamental. Il s'agit de transmettre la curiosité, les clefs pour voir et pour comprendre, sans figer une identité ou une représentation des patrimoines, pour développer un sentiment d'appropriation et permettre aux jeunes de s'engager et de devenir des acteurs du territoire.

Objectifs (5.1 ; 5.2 ; 5.3 ; 5.4) :

- 5.1 Favoriser l'intérêt
- 5.2 Donner les outils pour comprendre et s'approprier
- 5.3 Prendre en compte les personnes, des savoir-faire, des paysages et des patrimoines
- 5.4 Donner les outils pour devenir acteur de son territoire

De ces enjeux découle
le programme d'actions

5.5 Les thématiques du Pays d'art et d'histoire

Le projet du Pays d'art et d'histoire s'articulera autour de trois axes thématiques :

1. Habiter le territoire (hier, aujourd'hui, demain) :

- Typologies d'habitats et « modes d'habiter » sur le territoire (patrimoine rural, maritime, urbain, etc.)
- -Utilisation, gestion des ressources naturelles (l'eau, le vent, la pierre, la terre/le sable, le végétal, le vivant, le sel, etc.) et des milieux naturels (rivière, mer, estran, bocage, etc.).
- Le rôle des patrimoines dans la transition écologique.

2. Marquer le territoire (hier, aujourd'hui, demain) :

Le grand geste architectural, le remarquable et l'exceptionnel (le patrimoine mégalithique, le patrimoine religieux, les manoirs, les châteaux, la création contemporaine, etc.).

3. Transmettre les savoir-faire du territoire (hier, aujourd'hui, demain) :

Le geste de l'artisan, de l'architecte, les techniques, le matériel

5.6 Le programme d'actions du Pays d'art et d'histoire

DÉVELOPPER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE
ENJEUX 1, 2 ET 3 :

Améliorer la connaissance de l'ensemble des patrimoines (naturels, matériels, mobiliers, paysagers) et de l'architecture

- Mettre à l'œuvre l'investissement participatif du patrimoine bâti à l'échelle de l'agglomération
- Mener des inventaires thématiques (architectures des 19^e et 20^e siècles, patrimoine maritime, œuvres du 19^e et 20^e siècles...)
- Définir des programmes d'études et de recherches sur le territoire avec les universités.
- Collecter et valoriser la connaissance des habitants à travers des projets participatifs
- Analyser le lien terre-mer par l'étude des rivières, en tant qu'entités patrimoniales structurantes du territoire.

Développer des outils et des projets pour transmettre les connaissances

- Développer les publications Pays d'art et d'histoire (parcours, focus)
- Proposer une programmation d'expositions temporaires à Limur. Concevoir et éditer un ouvrage général, un récit du territoire qui présente l'histoire, les patrimoines, l'architecture et les spécificités du territoire.
- Diffuser « la gazette du Pays d'art et d'histoire »
- Poursuivre la co-production de web-documentaires sur les patrimoines et l'architecture
- Développer le site internet du Pays d'art et d'histoire
- Créer et animer un dispositif de podcasts « à l'écoute du territoire » consacré aux patrimoines et à l'architecture.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230525-230525_DEL25-DE

AU PROGRAMME DE LA GAZETTE DU PAH

Diffusée numériquement tous les deux mois, la gazette a vocation à informer sur le programme d'animation du PAH, à Limur et Hors Limur, mais également à apporter des connaissances à travers de courts articles qui se feront l'écho des dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Elle crée un lien régulier entre les habitants et le PAH.

LES RUBRIQUES DE LA GAZETTE :

dans l'actu : une actualité sur le pays d'art et d'histoire

coup de projecteur sur : une opportunité pour communiquer sur un patrimoine, une architecture ou une politique d'urbanisme pour saluer une démarche remarquable

coup de chapeau à : un article qui met en lumière un savoir-faire, une initiative porté par les hommes et les femmes artisans de la préservation du patrimoine ou de la qualité architecturale

coup d'œil à Limur : une brève sur Limur pour susciter l'envie de s'y rendre

coup de cœur du mois : une visite, un événement essentiel

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES COMMUNES POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES ENJEUX 3 :

- Positionner le service Pays d'art et d'histoire comme un pôle ressources
- Sensibiliser, informer sur l'architecture, les patrimoines, les enjeux et le rôle des patrimoines dans la transition écologique
- Organiser des programmes de sensibilisation à destination des élus et techniciens des communes
- Accompagner une politique de soutien pour la préservation, la restauration et la valorisation des patrimoines.
- Accompagner les approches patrimoniales dans les outils de planification en lien avec la Direction aménagement et urbanisme, via l'inventaire du patrimoine bâti.
- Accompagner les projets de valorisation des patrimoines et structurer une offre de médiation à l'échelle de l'agglomération
- Contribuer à la montée en compétences des prestataires de visites et balades accompagnées labellisés Valeurs Parc naturel régional

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ET ANIMER LES RÉSEAUX (PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS, ÉLUS) POUR CAPITALISER ET VALORISER LA CONNAISSANCE ENJEUX 2 ET 3

Animer des groupes de réflexion composés de professionnels des patrimoines et de l'architecture (architectes, urbanistes, paysagistes, artisans, universitaires)

- Développer la connaissance et l'expertise pour la préservation, la rénovation, la restauration du bâti et des espaces.
- Favoriser les liens entre les sciences du patrimoine et les sciences environnementales.
- Créer des outils, en partenariat avec les professionnels du patrimoine, pour sensibiliser à la qualité architecturale et paysagère
- Développer et valoriser la connaissance de l'architecture contemporaine.
- Contribuer à l'enrichissement de l'offre des édifices labellisés Architecture Contemporaine Remarquable sur le territoire

Intégrer, accompagner et valoriser les dynamiques des partenaires autour du patrimoine

- Participer au projet d'aménagement collaboratif des rivières de l'agglomération
- Participer au projet de valorisation du patrimoine mégalithique initié par le PNR.
- Pour le PNR, en partenariat avec le PNR, « l'observatoire photographique des paysages » sur les communes de l'agglomération.
- Développer des partenariats pour valoriser le patrimoine mégalithique sur l'ensemble du territoire.
- Accompagner l'inscription et la valorisation du Bien Unesco en partenariat avec Paysages de Mégalithes.
- Travailler avec les professionnels du tourisme et en collaboration avec l'Office de Tourisme

AU PROGRAMME !

- **Les incontournables** : visites des sites remarquables proposées pendant les vacances et adaptées aux visiteurs pressés.
- **les parcours thématiques** : chapelles, puits, mégalithes, patrimoine maritime... des visites, ateliers, événements... sur un même thème, déclinées sur toute une agglomération pour former des parcours de découverte cohérents et cohérents à destination des habitants et des amateurs de patrimoine.

Les Croquez Vannes et Croq'Archi :

- **les visites courtes** : des visites courtes sur le temps du midi proposées hors saison estivale sur des thèmes très divers adaptées aux publics pressés.
- **les randos-patrimoines** : proposées l'été, de grandes promenades ponctuées de découvertes d'édifices pour un public de randonneurs.
- **les Samedis d'Art et d'histoire** : hors saison estivale, des visites longues et très complètes destinées à un public d'amateurs.
- **les visites participatives de quartiers ou de bourg** : hors saison estivale des visites conduites par des guides conférenciers préparées et animées avec les habitants et acteurs du territoire.

POSITIONNER LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LIMUR COMME UN LIEU DE CONVERGENCE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

ENJEUX 1 ET 4

- Valoriser les projets et les dynamiques associatives
- Développer un programme d'expositions temporaires cohérent, mettant en valeur le territoire et construit avec nos partenaires (Département, cité de l'architecture, Maeb, CAUE, PNR, etc.) : des expositions régulièrement renouvelées privilégiant une approche ludique, une démarche participative, adaptées à l'ensemble des publics.
- Mettre en résonnance les expositions du centre d'interprétation avec le territoire et créer des passerelles sur le territoire.
- Renouveler régulièrement les supports exposés dans le parcours permanent et actualiser les données accessibles dans les dispositifs multimédias.
- Donner une attention particulière aux publics en situation de handicap en proposant une offre régulière et adaptée.
 - Développer et faciliter l'accueil du public scolaire pour inscrire Limur dans les parcours scolaires
 - Ouvrir Limur à disposition des associations et des structures poursuivant des missions de valorisation de l'architecture et du patrimoine pour leurs rencontres ou leurs événements.
 - Inscrire Limur dans les parcours touristiques avec l'Office de Tourisme.
- Donner les capacités de développer son propre regard et transmettre l'envie de s'engager pour son territoire à travers un programme de conférences et de rencontres.

AU PROGRAMME DE LIMUR

Limur au quotidien : une programmation assurée quotidiennement par les médiateurs, des visites courtes sur des thématiques toujours renouvelées en lien avec l'actualité du site, une médiation volante pour accompagner les visiteurs, des ateliers petits découvreurs pour les enfants en particulier pendant les vacances scolaires, des projections, des lectures, des conférences.

Limur Evènements : Des temps forts liés aux journées nationales : journées européennes du patrimoine, rendez-vous aux jardins, journées européennes de l'archéologie, journées nationales de l'architecture, journées européennes des métiers d'art.

Et des événements festifs qui accompagnent l'actualité locale et de l'année : inauguration des expositions, fête de la musique, chasse à l'œuf pour Pâques, soirées contées, nocturnes, etc...

Un programme annuel d'exposition :

- 2 à 3 expositions par an : une exposition urbaine du territoire et les grandes questions de l'urbanisme et de l'architecture, une exposition à l'architecture en lien avec le service de l'urbanisme, les communes, la Région, le PNR, etc.
- 1 exposition par an, accueillies ou co-programmées avec le département, la cité de l'architecture... pour mettre en valeur le patrimoine du territoire et ses acteurs.
- Dans la cour, une exposition estivale enrichie par des jeux de sensibilisation à l'architecture à disposition des visiteurs.

EXPÉRIMENTER DES MÉDIATIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR TOUS LES PUBLICS

ENJEUX 1 ET 4

Améliorer la connaissance des publics

- Etablir des partenariats avec l'enseignement supérieur pour la connaissance de nos publics...

Développer l'accessibilité et l'attention des publics

- Développer des programmes d'actions spécifiques pour les publics en situation de handicap ou en difficulté en partenariat avec les associations ou les associations engagées auprès de ces publics : publics handicapés, personnes hospitalisées, en incapacité de se déplacer, en Ephad, en prison, populations itinérantes...
- Développer la programmation « hors Limur » sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux, les structures socio-culturelles et les équipements culturels de l'agglomération et des communes pour sensibiliser aux patrimoines et à l'architecture. Développer une programmation s'appuyant sur la mise en œuvre des droits culturels.
- Développer une programmation s'appuyant sur la mise en œuvre des droits culturels.
- Développer un programme de visites de quartiers et de bourgs participatives, co-construites et co-animées avec les habitants.
- Concevoir des visites ou des parcours (visites, ateliers, événements) à plusieurs voix pour croiser les regards, les expériences et les expertises de différentes disciplines.
- Contribuer à la montée en compétences des prestataires de visites et balades accompagnées labellisés Valeurs Parc naturel régional.

Développer une programmation culturelle toute l'année

- Déployer sur tout le territoire une programmation rythmée par les journées nationales : journées européennes du patrimoine, journées européennes de l'archéologie, rendez-vous aux jardins, journées nationales de l'architecture...
- Créer et organiser un événement annuel durant la

semaine des métiers d'arts autour de la restauration et des métiers du patrimoine, en organisant sur tout le territoire un temps fort de la découverte des métiers du patrimoine.

- Valoriser le potentiel pédagogique du territoire et de ses patrimoines pour aborder les enjeux liés au changement climatique et écologique.
- Transmettre une attention au territoire et une capacité à l'interroger pour qu'il évolue sans se figer en accompagnant les grands chantiers (projets urbains, rénovations, reconversions...)
- Développer les parcours thématiques du Pays d'art et d'histoire sur des thématiques en lien avec son actualité.

Communiquer sur le Pays d'art et d'histoire

- Editer des outils de communication en respectant la charte graphique du label Villes et Pays d'art et d'histoire pour inscrire les actions du PAH dans un réseau national.
- Proposer une communication sur des supports variés pour diffuser l'information auprès de l'ensemble des publics.
- Décliner les outils de communication sur 3 périodes distinctes (Janvier-juin, Juillet-septembre, Octobre-décembre) pour les adapter à la variation saisonnière des publics et à leurs attentes.

Accompagner le développement de résidences d'artistes, d'architectes, d'artisans ou de professionnels du patrimoine sur le territoire

- Encourager l'expérimentation et la création architecturale.
- Organiser des rencontres sur les chantiers de restauration pour illustrer le travail de conservation, de sauvegarde et la notion de mémoire.

Favoriser les rencontres et la transversalité des projets dans les lieux patrimoniaux.

TRANSMETTRE UNE ATTENTION AU TERRITOIRE AUX PLUS JEUNES

ENJEUX 5

- Développer les ateliers des Petits Découvreurs (3-6 ans et 6-12 ans hors temps scolaire) favorisant l'expérimentation sur tout le territoire.
- Créer une collection de jeux à destination du jeune public et des familles pour diffuser connaissances et compréhension du patrimoine, de l'architecture et des paysages en s'appuyant sur la création d'artistes locaux.
- Créer des parcours de découverte pour les familles qui favorise un processus d'acquisitions des connaissances par l'expérimentation sur le temps long.
- Créer des outils pédagogiques ressources à disposition des enseignants sur les grandes thématiques patrimoniales.

Développer l'EAC

- Développer des projets EAC jumelant des classes provenant de lieux différents du territoire pour croiser les regards.
- Inscrire des projets EAC transversaux (connaissances historiques, transmission de savoir-faire, rencontres avec des acteurs et des témoins) dans le dispositif des aires éducatives terrestres et marines pour développer un sentiment d'implication et de responsabilité par rapport au territoire.
- Développer des projets EAC sur les mégalithes.
- Développer des projets EAC accompagnant les chantiers de restauration, reconversion ou construction pour transmettre une sensibilité aux savoirs faire et aux métiers du patrimoine.

AU PROGRAMME DES EXPLORATEURS

Mise en œuvre avec une pédagogie qui privilégie les rencontres, l'expérimentation et la créativité, la médiation scolaire est organisée autour des thèmes suivants :

LIRE LA VILLE

Aller à la rencontre de son cadre de vie : observer les maisons, l'agencement des rues, reconnaître les matériaux..., comprendre la ville d'aujourd'hui à la lumière de son histoire.

COMPRENDRE UN TERRITOIRE

Observer et analyser un territoire comme un tout : paysage, urbanisme, activité humaine, construction historique pour devenir un acteur sensible à son évolution.

VISITER UNE ÉPOQUE

S'immerger dans une période historique, aller à la rencontre de ses habitants pour représenter leur vie et leur environnement.

S'INITIER AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE

Architectes, luthiers, artisans, artisans logeurs, aller à la rencontre des professionnels du patrimoine pour initier aux techniques et savoir-faire.

EXPLORER UN MONUMENT

Observer et décrire l'architecture d'un édifice pour comprendre les techniques de construction, le style et les usages au cours de son histoire.

Remerciements

EN LIGNE

www.votresite.web

INSCRIVEZ-VOUS

info@votresite.web

000 votre rue

Code postal / Ville

+330 00 00 00 00

MENTIONS OBLIGÉES

Axim... musa dunt...
dunt... quia nam remp... mpel-
iqu... sine sintota... lore,
vito ip... oide... nime est,
aut fugit... ita tioribus
voluptatin re... ga. Tat eost
eic tem simposit... ut quam
ad et esectaquis d... dolupti
autaquam, ut dit esed...
ex eum ut pores que ea con sum
acepresto bla voleste mpelige
ntisque occatempores et labor
autem arciet magnihilla quiat etur?
Ga. Obita il molestio. Im simaio
officte niminto que excea
voluptaque sequae. Neque
prerum, tota auda sint, sam et res
et qui consequi volore conecaturit
volorehent rem earum re occum
est arum imus et volorero de nonse
doloren dignam laut et ipsapient
laut odit moluptat.